CÉREQ ÉTUDES
Numéro 14 • mars 2018

QUELLE ÉCONOMIE POUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES À VISÉE ÉCOLOGIQUE ?

Alexandre Méliva et Christelle Gauthier, *département Formation continue (DFC), Céreq.*

Formation - Travail - Emploi Céreq
www.cereq.fr

Sommaire

Introduction 3
1. Organismes, formations, savoirs écologiques : trois « objets » fortement intriqués des formations continues écologiques 4
1.1. Les savoirs écologiques : domaines et spécialités concernées 5
1.1.1. Quelle taxonomie des savoirs écologiques ? 5
1.1.2. Les domaines recueillis et leurs spécialités de la NSF dans l'enquête Former vert 8
1.2. Les organismes de formation continue 9
1.3. L'économie des formations continues 10
1.4. Les répondants à former vert et leur activité en 2013 12
Conclusion de la première partie 15
2. Former et ne pas former dans une perspective écologique : le rapport des OF à la thématique du développement durable 16
2.1. Éléments descriptifs de la « propension à former vert » des organismes 16
2.2. Les organismes absents du DD : éléments descriptifs et raisons invoquées au non investissement de la dimension verte des formations continues 17
2.2.1. Raisons invoquées par les organismes à leur absence des FDD 18
2.2.2. Raisons d'absence et projets de développement 18
2.3. Perspectives et représentations des couts associés au développement de formations à visée écologique des organismes 19
2.3.1. Les perspectives à court terme de développement de formations au DD des organismes 19
2.3.2. Représentations des charges induites par le développement de formations à visée écologique 20
Conclusion de la deuxième partie 21
3. Former des adultes au vert : cinq économies et régimes de demande des formations au développement durable 22
3.1. La caractérisation des formations a visée écologique : présentation des descripteurs dans former vert 22
3.1.1. Demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprises, individuels payants : le public des FDD 24
3.1.2. Commanditaire prépondérant 26
3.1.3. Sessions et durée des FDD 26
3.1.4. Nombre et poids des stagiaires aux FDD dans les organismes 29
3.1.5. Sensibilisation, apprentissage d'une norme ou transmission d'une compétence : les voies diverses d'enseignement des savoirs en DD 30
3.1.6. Niveau requis ou visé, inférieur, égal ou supérieur au bac des FDD 32
3.1.7. Certifications délivrées à l'issue des formations en DD 34
3.1.8. Public, niveau et certification aux FDD 35
3.1.9. Service associé à la formation 36
3.1.10. Ressources employées à la conception de la formation 38

3.2. Cinq ensembles économiques de formation au DD 39
3.2.1. La classe n° 1 des formations généralistes tournées vers les demandeurs d'emploi 40
3.2.2. La classe n° 5 des formations supérieures à forte spécialisation des savoirs (non commanditées) 42
3.2.3. La classe n° 2 des formations techniques courtes d'artisans et chefs d'entreprises agricoles ou du bâtiment 43
3.2.4. La classe n° 3 des formations courtes aux nouvelles normes et règlementations 45
3.2.5. La classe n° 4 des formations réglementaires dédiées de salariés 46
3.3. Retour aux domaines : des économies de formation largement partagées 48
3.3.1. Le domaine de la Prévention des risques industriels 49
3.3.2. Le domaine de la Gestion des déchets 50
3.3.3. Le domaine des Économies d'énergie à travers la spécialité « énergie et génie climatique » 50
3.3.4. Le domaine de la Préservation de l'environnement et de la biodiversité 51
Conclusion de la troisième partie 52
4. Aspects qualitatifs. Des « mondes de production » aux « mondes de formation » à l'écologie : Compromis et tensions au sein des organismes de formation continue dispensant des formations à visée écologique 53
4.1. Le modèle des « mondes de production » de R. Salais et M. Storper 53
4.2. Des « mondes de production » aux « mondes de formation » à l'écologie : compromis et tensions au sein des organismes pour les dispensations des formations à visée écologique 55
4.2.1. Deux associations généralistes dispensatrices de formations certifiantes de demandeurs d'emploi 57
4.2.2. Une économie de variété : les organismes experts pour le réseau des pairs 59
4.2.3. Satisfaire des commandes publiques de certifications publiques nationales à partir de la réhabilitation de sites par chantiers d'insertion : la tentation du marché 62
4.2.4. Des savoirs experts en complément des standards industriels pour les salariés de grandes entreprises industrielles, dispensés en intra-entreprise 63
Conclusion de la quatrième partie 64
Conclusion générale 65
Bibliographie 67
Annexe 69

Introduction

Depuis que l'État français affiche son intérêt pour la question de « l'emploi vert » (ou « verdissant ») et son extension à celle des formations (Plan national, création d'un Observatoire des métiers verts, l'ONEMEV[1], en 2010)[2], il ne peut guère compter que sur son périmètre d'action traditionnel, à savoir les grands réseaux ministériels de formation – relevant de l'Éducation et du Travail notamment –, lesquels ont entrepris ces dernières années une révision de la plupart des référentiels de leurs certifications dans le sens d'un « verdissement » (Labruyère, 2015).

Quid des quelques 60 000 unités économiques déclarées au ministère du Travail composant ce qu'il a été longtemps convenu d'appeler « l'appareil » de formation continue en France ? Son caractère extrêmement ouvert, et sa très forte disparité juridique et économique, ne facilitent pas la mise en œuvre de politiques volontaristes de transformation des activités par la formation.

Des remontées d'expériences de ces composantes de l'offre ont bien été tentées, notamment à travers un groupe de travail ouvert au sein de l'ONEMEV, afin de dégager les plus innovantes et remarquables d'entre elles. Pour quel résultat aujourd'hui ? Nul ne serait en mesure de l'établir tant la distance paraît grande entre le cadre d'action de l'État, sa séquence de réalisation, et le caractère instable et incertain de la plupart des innovations écologiques. Sur le plan de la prévisibilité, non seulement la plupart des industries se montrent en difficulté pour prévoir leurs besoins en emplois et « savoirs verts », mais les innovations sont elles-mêmes soumises à une incertitude et une instabilité fortes de leurs performances tant techniques qu'économiques. Les savoirs que mobiliseraient les organismes de formation continue ne sont guère définis en fonction d'une demande prévisible, et partant se prêtent mal à une standardisation et une lisibilité à travers des référentiels.

Dans ces conditions, on peut se demander à quoi pourrait ressembler une stratégie politique, nationale ou infranationale, de soutien aux formations continues à visée écologique.

C'est à cette question qu'a tenté de répondre l'enquête Former vert, réalisée auprès des organismes de formation continue. Elle a été menée en tenant compte de trois données : non seulement de la très forte disparité juridique, culturelle et économique des prestataires, de la diversité des domaines écologiques eux-mêmes (ramenés au nombre de quatre principaux pour les commodités de recueil des formations), ainsi que, en dernier lieu, de la diversité des économies mises en place par les législations successives sur la formation professionnelle continue (cf. encadré).

La difficulté et l'intérêt de l'entreprise tiennent à la forte intrication mutuelle entre ces trois dimensions, complexes, dont aucune ne résume ou caractérise exclusivement une autre.

Aussi la première partie s'attache-t-elle à préciser les contours de chacune des dimensions et en décrire les grandes composantes. La deuxième partie traite du rapport ambivalent des organismes de formation à l'investissement de la question durable, s'exprimant à l'occasion d'épreuves critiques, largement dépendant des priorités politiques elles-mêmes. La troisième partie constitue le cœur de l'étude : elle présente, sur la base d'une analyse factorielle, les cinq économies majeures de formation qui organisent et traversent la dispensation des savoirs écologiques, dont aucun domaine n'est exclusif. À teneur plus théorique, s'appuyant sur des prolongements qualitatifs, la quatrième partie propose une interprétation des cinq économies en « mondes de formation » à l'écologie, convoquant à la fois des principes moraux, intellectuels et économiques, dont elle révèlera les tensions internes en l'absence d'une économie de formation sanctuarisée autour de l'écologie.

[1] Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte.

[2] La question de l' « emploi vert » fait l'objet de divers rapports et conférences au cours des deux premières années de la mandature Hollande, parmi lesquels notamment Fou de KerdaniEL F. & Valerian F. (2013) et Le Deaut J.-Y. & Deneux M. (2014).

1. Organismes, formations, savoirs écologiques : trois « objets » fortement intriqués des formations continues écologiques

Les formations continues à visée écologique sont des combinatoires de trois composantes qui doivent tenir ensemble : des savoirs écologiques aux domaines mouvants, des organismes aux cultures et inscriptions sociales poursuivant des buts divers, et des économies de formation de plus en plus complexes.

Avant d'appréhender les formations telles que recueillies dans l'enquête Former vert, il nous faut considérer ces trois dimensions ou composantes de l'offre, dont les formations résultent :

- tout d'abord, elles transmettent des savoirs d'une grande diversité se rapportant à des domaines variés de l'écologie, dont certains sont aussi caractérisés par des économies spécifiques ; s'entendre sur une taxonomie de ces différents domaines est à cet égard un préalable méthodologique toujours sujet à débat et changement ;
- elles prennent forme dans des établissements aux cultures, histoires et régimes juridiques et économiques divers, balisant – au moins à la marge – leurs économies propres ;
- enfin, les économies des formations à visée écologique sont comme encastrées dans des logiques institutionnelles le plus souvent déjà constituées en termes de financeurs, publics, durée, niveaux visés ou requis, ou visée certifiante, etc.

Domaines de savoirs qu'elles transmettent, organismes qui les dispensent, économies qu'elles empruntent : nous détaillons et commentons successivement ces trois dimensions. Nous nous appuyons pour cela à la fois sur les données des bilans pédagogiques et financiers, ces documents que les organismes transmettent au ministère du Travail et qui retracent sous forme agrégée leur activité sur une année, ainsi que leurs réponses recueillies dans l'enquête du Céreq.

Aspects méthodologiques

L'enquête Former vert a été menée à partir de l'été 2013 – période de clôture de la plupart des exercices comptables et de renseignement du Bilan pédagogique et Financier (BPF) – auprès d'environ 2 000 organismes de formation continue déclarés au ministère du Travail dotés d'une adresse mail valable et ayant accueilli au moins un stagiaire sur des spécialités de la production (groupe 200 de la NSF) ainsi que des transports (311). Privilégiant le mode auto-administré sur internet, elle a recueilli les réponses de 240 organismes. Parmi eux, 130 organismes ont mis en œuvre environ 200 formations en développement durable (FDD dans la suite), contre 110 n'en ayant pas dispensées.
En 2015, sur la base d'un concours du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), l'enquête par internet a été complétée d'entretiens auprès d'une dizaine d'organismes ayant répondu former à au moins un domaine du développement durable, et s'étant prononcé favorablement pour une poursuite verbale, dans trois (anciennes) régions : Aquitaine, Rhône-Alpes et PACA. L'échantillon assure une bonne représentativité des différents domaines, types (ou classes) de formation, tranches de chiffre d'affaires, parts de la formation continue dans le CA, et nombre de stagiaires (cf. tableau en annexe).
Le présent document rend compte des résultats de ces deux investigations.

1.1. Les savoirs écologiques : domaines et spécialités concernées

1.1.1. Quelle taxonomie des savoirs écologiques ?

Les savoirs écologiques recouvrent une grande diversité de domaines, dont la partition n'est jamais aisée. Pour Former vert la partition utilisée est issue de l'examen et du recoupement de trois classements rencontrés avant l'enquête :

- une première d'ordre marchand[3] correspond aux divisions en grands pavillons adoptées par le salon « Pollutec » dévolu à la question écologique ; 7 grandes divisions avaient cours lors de ses éditions de 2012 et 2013 : « les risques » (notamment industriels), les « sites et sols », l'» air », l'» énergie », l'» eau et les eaux usées », les « déchets-recyclage-nettoyage », et l'» analyse-la mesure-le contrôle ».

Les deux autres classements sont issues de deux dispositifs d'enquêtes nationales :

- une enquête de l'INSEE sur l'investissement écologique des entreprises (Antipol), à périodicité annuelle,
- et une autre du service statistique du CGDD[4] sur l'insertion professionnelle des sortants de filières d'enseignement « vertes » – une extension à l'enquête Génération du Céreq.

Antipol recueille les dépenses des entreprises également autour de sept domaines (constants selon les éditions de 2010 et 2011), pour lesquels l'enquêté est guidé par les objectifs et l'objet de ses actions : les « eaux usées », les « déchets », l'» air et le climat », le « bruit et les vibrations », les « sols et eaux souterraines », les « sites, paysages et biodiversité », et une catégorie « autres domaines » (protection contre les rayonnements, R&D en rapport avec l'environnement).

Construite à partir des intitulés de certifications, la classification du CGDD recueille les formations dont sortent les étudiants interrogés autour de six domaines, pour lesquels l'enquêté est guidé par une courte liste des principales certifications connues, essentiellement puisées parmi celles de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et du Supérieur : « la prévention et la réduction des pollutions, nuisances et risques », « la protection de la nature, la gestion et l'étude des milieux et des équilibres écologiques », « la protection de l'homme, l'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement », « l'aménagement du territoire et du cadre de vie », « la maîtrise des énergies et les énergies renouvelables » et enfin « la gestion sociétale de l'environnement », circonscrit aux formations supérieures en sciences humaines comportant une mention environnement.

Sans entrer dans une analyse comparative approfondie des divisions de chacun de ces classements, tant la formulation elle-même des contenus des domaines est instable et hétérogène, on peut, toutefois, relever de fortes différences : contrairement aux deux autres, la classification de l'INSEE pour Antipol exclue les dépenses « visant uniquement à protéger le personnel » (cf. notice explicative), ce poste correspondant aux risques industriels de la première notamment, et ne dit mot à propos des dépenses d'économies d'énergies ou en énergies renouvelables, dont l'absence y est à tout le moins troublante !... Même implicitement comprises au domaine « air et climat », celui-ci n'en retient que les « installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air (particules, gaz et solvants) et les équipements de réduction des gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage, analyseurs de poussières, de gaz...) »

La plus générale et englobante des trois, outre que sa formulation contient la marque d'une démarche militante, la taxonomie adoptée par le service statistique du CGDD, plus récente que celle de l'INSEE, est aussi la moins stable ; elle apparaît sous des formes changeantes aux encarts

[3] Julien Brailly, Alexandre Coulondre, « Le travail de construction d'une place de marché : centres commerciaux et salons de professionnels », *Revue Française de Socio-Économie* 2016/1 (n° 16), p. 161-181.
[4] Commissariat général au développement durable.

méthodologiques de ses diverses publications sur le sujet[5]. La sécurité des personnes y est ainsi comprise au premier domaine selon une publication de 2009 (« Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance y compris hygiène et sécurité ») et se retrouve au deuxième (« protection de l'homme, l'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement ») dans une publication de 2012...

La distinction adoptée pour l'enquête Former vert auprès des organismes de formation continue se compose de quatre postes, à un niveau intermédiaire et suffisamment agrégé des trois classements évoqués (cf. tableau de correspondance) :

- la « prévention et la gestion des risques majeurs » recouvre les risques industriels (incendies, émanations d'agents toxiques, pollutions et nuisances accidentelles) ou naturels (sismiques, climatiques) ;
- la « gestion et le traitement des déchets » concerne leur recyclage y compris leur tri, réutilisation et valorisation énergétique ;
- les « économies d'énergies » recouvrent la maîtrise énergétique des procédés de production et productions d'énergie renouvelable lorsqu'elle n'est pas à base de déchets, y compris l'élaboration de produits et ouvrages à performance énergétique ;
- la « protection/préservation de la nature et des milieux écologiques » recouvre la préservation de la qualité, y compris de la biodiversité, le traitement, la gestion-régulation et dépollution des éléments, cours d'eaux souterrains et de surface, air, sites et sols, et la diminution des nuisances sonores (bruits et vibrations)[6] ;
- un cinquième domaine était laissé au libre renseignement du répondant s'il ne trouvait pas d'apparentement possible aux précédents ; dans la plupart des cas, il a pu être rattaché a posteriori aux domaines précédents.

[5] « Chiffres & statistiques » n° 37, mai 2009, « Le point sur » n° 45, mars 2010 & 98, septembre 2011, « Études & documents » n° 69, août 2012

[6] le domaine de l' « analyse-la mesure-le contrôle », faisant l'objet d'un pavillon spécifique du salon Pollutec mais également omis par les deux enquêtes nationales évoquées, n'a pas plus été retenu pour Former vert.

Le condensé adopté pour Former vert se justifiait par le mode technique de l'enquête (l'auto-administration par internet) qui exigeait un nombre réduit de domaines. En outre, n'obéissant pas à une classification rigoureuse, ces domaines ne poursuivaient pas un objectif heuristique en soi, mais devaient surtout faciliter le recueil des formations, à raison d'une par domaine ; les rattachements opérés par les organismes de leur(s) formation(s) dans le cadre de l'enquête internet se révélaient parfois plus en lien avec un autre domaine dans la phase qualitative ultérieure (cf. infra). L'exemple classique est le certificat « Certiphyto » rendu obligatoire pour l'usage de pesticides (ou « produits phytosanitaires ») et que l'on trouvera tantôt dans le domaine de la prévention des risques, tantôt dans celui de la préservation des milieux naturels[7].

Nous présentons ci-après les domaines de savoirs écologiques recueillis dans l'enquête Former vert ainsi que les spécialités de formation (selon la nomenclature de 1969 toujours en vigueur en France) auxquelles ils sont le plus souvent associés.

CGDD	ANTIPOL	POLLUTEC	FORMER VERT
La prévention et la réduction des pollutions, nuisances et risques hors Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance y. c. hygiène et sécurité (CGDD 2009)	Eaux usées Air et climat Bruit et vibrations Sols et eaux souterraines	EAU & EAUX USEES AIR SITES ET SOLS	Protection/préservation de la nature et des milieux écologiques : préservation de la qualité, traitement, gestion-régulation et dépollution de cours d'eaux souterrains et de surface, air, sites et sols, diminution des nuisances sonores (bruits et vibrations), y compris biodiversité
La protection de la nature, la gestion et l'étude des milieux et des équilibres écologiques	Sites, paysages et biodiversité		
L'aménagement du territoire et du cadre de vie			
La protection de l'homme, l'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement (CGDD 2012)	Déchets	DECHETS-RECYCLAGE-NETTOYAGE	Gestion et traitement des déchets (y compris leur tri, réutilisation, recyclage et valorisation énergétique)
		LES RISQUES	Prévention et gestion des risques majeurs, naturels (sismiques, climatiques) ou industriels (incendies, émanations d'agents toxiques, pollutions et nuisances accidentelles)
La maîtrise des énergies et les énergies renouvelables		ENERGIE	Économies d'énergies (maîtrise énergétique des procédés de production et productions d'énergies renouvelables, mais aussi élaborations de produits et ouvrages à performance énergétique)

[7] Cf. ANSALONI (2016)

1.1.2. Les domaines recueillis et leurs spécialités de la NSF dans l'enquête Former vert

Étant demandé aux organismes ayant déclaré au moins une formation au développement durable (FDD) de la (les) caractériser par son (leur) domaine du développement durable (DD) principal parmi les quatre proposés, à raison d'une formation par domaine, les deux tiers des organismes n'ont déclaré n'avoir dispensé qu'une formation (on les qualifiera de « mono-domaine »), un quart en a déclaré deux (« bi-domaine »), 8 % trois et 3 % quatre.

Ainsi, parmi les 200 FDD recueillies, près de la moitié sont dispensées isolément (exclusivement), c'est-à-dire par des organismes « mono-domaine », près d'un tiers par des organismes « bi-domaine », environ 15 % parmi trois domaines, et 8 % parmi quatre domaines différents.

Il est remarquable qu'aucun domaine ne polarise excessivement l'offre des FDD, celles-ci se distribuant relativement également, à raison d'un quart en moyenne, entre les quatre domaines de savoirs : la prévention et la gestion des risques majeurs représentent près de 20 % des formations ; la gestion des déchets représente aussi 20 % des formations ; les économies d'énergies concernent près de 30 % des formations ; et la protection/préservation de la nature et des milieux écologiques concerne un tiers des formations.

Il était également demandé aux organismes de caractériser la formation (ou le module) à visée écologique dans les termes de la nomenclature des spécialités de formation (NSF), dans la mesure de sa déclaration dans le bilan pédagogique et financier (BPF) ; les formations recueillies correspondaient le plus souvent dans chacun des domaines à :

- en **Prévention et gestion des risques,** les libellés en clair de ces formations les renvoient aux divers certificats exigés en prévention d'accidents professionnels ; leur traduction dans la NSF, dans la mesure de leur déclaration dans le BPF, privilégie les spécialités de « sécurité des biens et des personnes » (code 344), mais pas seulement : on y trouve une licence professionnelle en gestion des risques environnementaux, la spécialité « transport, manutention, magasinage » (code 311), etc.

- en **Gestion et traitement des déchets,** les déclarations de ces formations dans le BPF ne retiennent plus grand-chose de leur objectif initial, qui apparaît très clairement libellé autour de l'éco-comportement, du tri, de la valorisation ou la gestion des matériaux, finis comme premiers. N'apparaît plus dans l'intitulé déclaré, que le secteur pour lequel elles sont conçues : le « bâtiment : finitions » (code 233) pour « coordinateur en rénovation énergétique », l'agro-alimentaire (code 221), aménagement paysager (code 214), etc.

- en **Économies d'énergies,** les formations de ce domaine renvoient essentiellement à deux groupes de spécialités de la NSF, dans la mesure de leur déclaration dans le BPF : « énergie et génie climatique » (code 227) d'une part, et « bâtiment : construction et couverture » (code 232), d'autre part. Elles empruntent également, par ailleurs, aux spécialités de mécanique-électricité (255), où on trouve le bac pro électricité, voire de l'agronomie-agriculture (210), pour le brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole.

- enfin, en **Protection/préservation de la nature et des milieux écologiques,** deux groupes de spécialités de la NSF absorbent la majorité des formations rattachées à ce domaine essentiellement polarisé sur les formations agricoles : les « productions végétales et les cultures spécialisées » (code 211) d'une part, et les « forêts et espaces naturels » (code 213) d'autre part, où est notamment délivré le bac pro « gestion des milieux naturels et de la faune ».

- au cinquième domaine (laissé au libre renseignement du répondant), ont été laissées des formations en optimisation des circuits : « lean management », « SMED », etc., que les organismes dispensateurs, des cabinets de conseil le plus souvent, visant la restitution de marges de rentabilité par une réduction des coûts de leurs clients (changement de séries, etc.), ont considéré qu'elles

répondaient à une préoccupation écologique ! ; elles ne seront pas reprises dans l'analyse approfondie.

1.2. Les organismes de formation continue

L'offre de formation professionnelle continue, en France, a fait l'objet de maintes études de sa généalogie et son histoire, parmi lesquelles nous mentionnons spécialement pour son originalité, l'approche statistique développée par J.-L. Primon en 1990, décrivant le mouvement d'externalisation des services de formation des entreprises industrielles dans les années 80, favorisé par la loi de 1971 instaurant une obligation de financement des entreprises sous forme d'un impôt libératoire.

De fait, la France se caractérise par une grande liberté d'installation des organismes de formation, soumis à une seule obligation de déclaration au ministère du Travail.

Ce qui explique la grande diversité institutionnelle et de configurations de ce qui a longtemps été convenu d'appeler un « appareil de formation », ramenée autour de cinq grandes catégories principales à la suite d'une distinction établie par Géhin & Méhaut (1982) : un secteur privé à but lucratif (dont des organismes indépendants), un secteur associatif dont l'ampleur croît tout au long des années 90 avec le niveau de chômage et le développement concomitant des politiques publiques de formation, mais aussi composé d'organismes liés à des branches professionnelles dans le cadre des commandes d'OPCA, un secteur public comprenant notamment des organismes relevant de grands réseaux ministériels et les services FC d'universités, et un secteur parapublic ou consulaire constitué des organismes des chambres de métiers, d'agriculture, ou de commerce et industrie[8].

Mesurée par le ministère du Travail à partir des « Bilans pédagogiques et financiers » auxquels sont tenus chaque année les organismes déclarés, l'offre de formation continue se caractérisait en 2013 par[9] :

- une écrasante majorité des organismes de statut privé, de l'ordre de 97 %, parmi lesquels ceux à but lucratif (hors individuels) représentent plus de la moitié des organismes et des stagiaires formés ;
- un quart d'organismes individuels accueillant moins d'un stagiaire sur dix et ne réalisant que 6 % des heures-stagiaires, du fait de durées de formation les plus courtes dans cette catégorie ;
- un cinquième de l'offre est le fait des organismes à but non lucratif (associations d'éducation populaire, d'insertion, syndicats, coopératives, fondations…), qui accueillent un quart des stagiaires et dispensent la même proportion d'heures-stagiaires ;
- enfin, 3 % des organismes sont publics ou parapublics : accueillant 15 % des stagiaires et dispensant les formations les plus longues, ils représentent le quart des heures-stagiaires.

Évidemment, ces catégories se caractérisent par des démographies et des anciennetés d'organismes très différentes, le secteur privé lucratif connaissant les plus forts renouvellements d'unités, aux anciennetés en moyenne plus faibles que dans le secteur public et parapublic, caractérisé par une plus probable pérennité[10].

Or, l'ancienneté se conjugue avec le volume d'activité : si les organismes de plus de dix ans ne représentent plus qu'un peu plus d'un tiers de l'offre, ils réalisent plus de la moitié de l'activité, alors

[8] Un temps intégrées aux bordereaux déclaratifs des organismes, ces catégories ont finalement été abandonnées récemment, le statut juridique restant la donnée la plus sûrement connue des organismes.
[9] Annexe au projet de loi de finances pour 2017 Formation professionnelle.
[10] Meliva A., Chanut A. & Baudequin I. (2001), « Étude de la démographie des organismes de formation continue », Dares, Documents d'études, n° 45 ; et Meliva A. (2000), « La création des organismes de formation continue ou la difficile adaptation à un marché étroit », *Céreq Bref*, n° 169.

que ceux de moins de trois ans d'activité, comptant pour un tiers également, n'en réalisent qu'un dixième[11].

Cette diversité de l'offre n'est pas seulement d'ordre institutionnel. Puisqu'il suffit d'une heure, voire d'un seul euro déclaré, la diversité se caractérise aussi en termes d'activités principales des organismes et, de manière corrélée, de place et part de la formation continue dans leurs activités et revenu total.

La part des organismes ayant la FC comme activité principale, de l'ordre de 30 % en moyenne, formant plus de la moitié des stagiaires et dispensant plus de 60 % des heures-stagiaires, est variable selon les catégories d'organismes : plus importante parmi les organismes publics et parapublics, ceux à but non lucratif et les formateurs individuels, elle décline fortement dans le groupe des organismes privés à but lucratif, dont les revenus sont plus fréquemment procurés en majorité par une autre activité[12].

1.3. L'économie des formations continues

Une dernière dimension des formations continues est leur économie, résultant notamment des grandes règles et circuits de financement établis par les législations successives en France depuis 1971, et de manière accélérée tous les cinq ans après 2002.

Cette économie se décline en termes de volume de stagiaires accueillis, de financement et de situation des publics sur le marché du travail, de degré de dédicace de la formation à un acheteur privilégié, y compris la sous-traitance pour le compte d'un autre organisme, mais aussi de spécialité suivie, de niveau et de politique de certification, etc...

Il serait trop long ici de rappeler les grands traits de l'offre de FC dans toutes ces dimensions.
En termes de financement, les organismes ont trois catégories principales d'acheteurs, correspondant grosso modo à la situation des stagiaires sur le marché du travail : les entreprises et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qu'ont choisis leur branche professionnelle de rattachement dans le cadre de la mutualisation des fonds pour les salariés, Pôle emploi et les Conseils régionaux pour les demandeurs d'emploi (et les Conseils généraux pour les personnes sans ressources), et les stagiaires eux-mêmes en cas de financement individuel (dits » individuels payants »)[13].

En 2013, près des trois quarts des stagiaires sont des salariés, 10 % des demandeurs d'emploi, et 5 % des particuliers (10 % des « autres stagiaires » : jeunes non-inscrits comme demandeurs d'emploi, travailleurs non-salariés, bénévoles,…).

Plus de la moitié des recettes des organismes proviennent des achats de formation des entreprises, dont 38 % sont directement versés par les employeurs et 18 % transitent par les OPCA ; les recettes provenant des pouvoirs publics pour la formation de personnes en recherche d'emploi ou situation sociale difficile atteignaient 20 % en moyenne. Elles provenaient pour 49 % des régions, 18 % de l'État, 14 % de Pôle emploi, et 15 % d'autres financeurs publics (départements, communes ou autres collectivités publiques, Agefiph…). 4 % étaient perçues des instances européennes, notamment du Fonds social européen. Enfin, 7 % des ressources sont perçues directement auprès des stagiaires, 5 % de la sous-traitance pour le compte d'autres organismes et 7 % de diverses autres sources (redevances de brevets et certifications, vente d'outils pédagogiques, etc…).

[11] Ibid.
[12] MICHUN S., SIMON V., VALETTE A. : « La formation professionnelle continue comme activité secondaire : structuration du marché et nature de l'offre en questions », Net.doc n° 61, 2010, Marseille, Céreq
[13] Ces financeurs représentent toujours les grands pôles de cofinancement des formations après la loi de mars 2014 dans le cadre des CPF dont l'abondement est requis.

Ces structures de financement varient fortement selon la catégorie institutionnelle et juridique des organismes. Les fonds des employeurs, directs ou inter-médiés, pèsent plus dans les ressources des organismes à but lucratif (hors indépendants) qui en absorbent les deux tiers, ceux provenant des acheteurs publics pèsent plus dans les ressources des associations, des organismes publics des réseaux ministériels et autres organismes à but non lucratif qui en perçoivent près de 50 %. Les organismes indépendants se rémunèrent essentiellement auprès d'autres organismes dans le cadre de la sous-traitance. Alors que les fonds des OPCA financent relativement plus les organismes consulaires.

Ces structures polaires n'empêchent pas des « mixions ». Ainsi, près de 20 % de salariés sont formés dans le secteur à but non lucratif et près d'un tiers de demandeurs d'emploi par le secteur à but lucratif, dont la part augmente, et sur des durées nettement plus courtes que dans le secteur non lucratif (moitié moins), a fortiori, que dans le secteur public et parapublic (où elles sont 4 fois plus longues).

C'est dans ce contexte de financement relativement compartimenté que sont appréhendées les formations dispensées dans une perspective écologique recueillies dans Former vert. Celles-ci ne bénéficiant pas (encore) d'un financement spécifique, sanctuarisé, elles sont recueillies dans des cadres de financement et des régimes économiques variés, leur préexistant.

Enfin, les différentes familles et sous-populations d'organismes ne portent pas leur activité sur les mêmes formations. En anticipant sur la partie suivante, l'activité de formation continue s'est extraordinairement diversifiée :

- en termes de contenus d'enseignement, les « spécialités » et leurs domaines (appréhendés selon la même nomenclature que ceux de formation initiale, définie en 1969), parmi lesquels le domaine des services accueille les deux tiers des stagiaires, les disciplines générales environ 12 %, celles de la production 10 % et celles du développement personnel 13 % ;
- en termes de publics et de modes de financement : dans le contexte notamment de montée en puissance des Régions (décentralisation) et de l'UNEDIC (au sein de Pôle emploi) au financement des formations des demandeurs d'emploi d'une part, représentant 10 % des publics, et dans celui de l'inscription de la formation et sa prise en charge comme un des points de négociation annuelle des salariés avec leur employeur dans le cadre des entretiens annuels d'autre part, les salariés constituant près des trois quarts des publics ;
- mais aussi en termes d'ambition de certification : avec l'avènement des formations courtes comme celles obligatoires exigées par les assureurs et les CHSCT en prévention des accidents et maux du travail, mais aussi des attestations développées par les concepteurs de tests (en langues) et logiciels divers… A contrario, les formations conduisant à un titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles n'accueillent plus que 12 % des publics[14].

[14] Ibid.

1.4. Les répondants à former vert et leur activité en 2013

Pour Former vert, deux exigences principales ont limité la population enquêtée :

- une d'ordre technique, requise par la modalité auto-administrée par internet de l'enquête, a retenu les seuls organismes actifs (ayant déclaré au moins un euro de recette à leur BPF) dotés d'une adresse mail. La validité de cette adresse, opérationnelle pour les trois quarts des envois, constatée après le lancement de l'enquête, a été une autre limite importante... ;
- l'autre exigence doit au contexte institutionnel du moment de l'enquête, à l'heure où diverses initiatives tentaient de mesurer le potentiel de création d'emplois d'une transition écologique des activités industrielles, la problématique privilégiée était le « verdissement » des activités. Aussi ont été retenus parmi la première population (des organismes actifs dotés d'une adresse internet), les seuls organismes accueillant au moins un stagiaire sur une spécialité de production (groupe 200 de la NSF) ou des transports, du magasinage ou de la manutention (spécialité n° 311)[15].

3 372 organismes ont ainsi été identifiés à partir de leurs BPF de 2011 (dernière année alors disponible au ministère du Travail), dont seuls 2 600 peuvent être considérés comme récipiendaires de l'enquête compte tenu de la validité de leur adresse internet.
En 2013, un quart de cette population n'est plus active ou n'a pas transmis de formulaire d'activité au ministère du Travail. Ces « défections » sont plus fréquemment le fait d'organismes individuels, connus pour leur démographie très volatile[16].
A cette extraction du fichier du ministère du Travail, se sont en outre ajoutés 8 organismes présents à l'édition 2012 du salon « Pollutec ».
Par conséquent, ce sont quelques 2 000 organismes de formation continue qui ont été susceptibles de répondre à Former vert, soit, compte tenu des réponses effectives, un taux de réponse moyen d'environ 12 %.
Les objectifs en termes de taux de réponse étaient modestes, compte-tenu des moyens limités de l'enquête (peu de relance téléphonique…) et de l'absence d'un caractère officiel de celle-ci.
L'interprétation des résultats en tient compte.
Néanmoins, la population des organismes répondants à Former vert, active à 90 %, ne s'éloigne pas exagérément de la population contactée. En 2013, les OF répondants sont :

1) <u>En termes institutionnels,</u>

… privés pour un peu plus de 90 % et publics ou parapublics pour moins de 10 %.
Parmi les organismes privés, les deux tiers sont à but lucratif :

- les organismes indépendants, plus fréquemment répondants, et au taux d'activité égal à la moyenne, pèsent pour un quart de l'ensemble, mais seulement 7 % des stagiaires accueillis et 10 % des heures dispensées ;
- les SARL et SA, un peu sous-représentées, pèsent pour près de 40 %, un tiers des stagiaires accueillis et 14 % des heures dispensées, du fait des durées de formation spécialement courtes dans cette catégorie d'organisme ;
- les organismes à but non lucratif (associations loi 1901), légèrement sur-représentés, et quasiment tous actifs en 2013, pèsent pour près de 30 %, un peu plus d'un quart des stagiaires accueillis mais, alors que cette catégorie était longtemps associée à des durées de formation longues, seulement 20 % des heures dispensées.

[15] Cette restriction peut être discutée ; elle n'est plus vraiment tenable aujourd'hui, dans la mesure où les enseignements dans les spécialités tertiaires-administratives incorporent des éléments (de sensibilisation ou techniques) relatifs au développement durable, comme en gestion de production ou conception des schémas de transport, dont cependant la finalité écologique n'est pas toujours dissociable de l'attente économique (en termes de rationalisation des coûts). Cf. infra.
[16] Une partie (très mineure) de ces organismes inactifs a cependant répondu à Former vert !

Les organismes publics et parapublics, également surreprésentés, sont tous actifs en 2013 :

- les établissements publics d'enseignement comptent pour 7 %, dont 4 % de GRETA et d'universités et 3 % de CFPPA - seuls les centres de l'AFPA n'ont pas répondu -; ces catégories se caractérisent par des durées longues : les GRETA et universités ont formé le quart des stagiaires et dispensé près de la moitié des heures, les CFPPA 3 % des stagiaires et 9 % des heures ;

- les organismes consulaires, bons répondants pour ce qui est des chambres d'agriculture et celles de métiers principalement - aucune chambre de commerce et d'industrie n'ayant répondu-, pèsent pour 1 %, 4 % des stagiaires accueillis et 3 % des heures dispensées.

2) <u>En termes d'ancienneté des organismes</u>, la moitié des organismes répondants à Former vert ont été créés depuis moins de trois ans, un tiers entre 3 et 10 ans, et 15 % depuis plus de 10 ans.

   La technique d'enquête par internet a certainement influencé la relative jeunesse de la population répondante : d'une part au niveau de la population mère, la disponibilité des adresses mail était moins fréquente auprès des structures les plus anciennes, dont les interlocuteurs étaient d'autre part également plus difficilement joignables dans la phase d'enquête. Cependant, ces biais ont été d'une certaine manière atténués par la plus forte propension à répondre des établissements publics, caractérisés par des anciennetés plus longues.

Ensuite, la population des organismes répondants à Former vert est caractérisée d'un point de vue économique par :

3) <u>Une moindre concentration des chiffres d'affaires inférieurs à 75 000 euros</u> que parmi les non répondants, à raison respectivement de 63 % contre 70 %, et une plus forte fréquence que parmi les non répondants des organismes engrangeant au moins 75 000 euros, qui sont l'apanage des catégories publique et parapublique ;

4) <u>Des parts majoritaires du chiffre d'affaires tiré de la FC</u> de l'ordre de près de la moitié des répondants, soit en plus forte proportion que parmi les non répondants ; si les parts de CA tirées de la FC sont peu ou prou corrélées au volume du CA, elles ne le sont pas strictement. Outre les organismes publics, ces parts majoritaires d'activité FC sont fréquentes parmi les organismes individuels, caractérisés par des CA inférieurs à 150 000 euros, dont elles concernent plus de la moitié (cependant plus fréquemment au-delà de 75 000 euros); les parts minoritaires, de l'ordre de 40 %, et nulle, de 17 %, sont plus répandues parmi les organismes consulaires ;

5) <u>En termes de publics et de sources de financement :</u>
   En 2013, les formations dispensées par les organismes répondant à Former vert sont relativement moins orientées vers les publics salariés, qui constituent tout de même près des deux tiers du public, et davantage vers des individuels payants (8 %), et d' » autres publics » (16 %), notamment dans les organismes qui n'ont pas toujours connaissance de la situation des stagiaires comme dans le cas de la sous-traitance. Les demandeurs d'emploi ont le même poids parmi les répondants et les non répondants où ils pèsent pour 14 % des publics.
   En revanche, les parts moyennes de financement sont très similaires dans les deux populations répondantes ou non. Seuls les produits de sous-traitance pour le compte d'autres organismes pèsent légèrement plus, et les « autres produits » moins, parmi les répondants.

   Ces moyennes cachent des différences majeures à la fois entre et au sein des catégories juridiques, répondantes et non répondantes.

Si la part des stagiaires formés pour le compte d'un autre organisme est légèrement supérieure et atteint 20 % en moyenne des stagiaires parmi les répondants, elle grimpe parmi les seuls organismes individuels, représentant 40 % des publics, avec les financements associés, qui y représentent plus de la moitié des revenus.
Dans les organismes privés à but lucratif (hors indépendants), où les salariés représentent dans les deux populations 80 % du public, ils sont moins fréquemment pris en charge par un OPCA parmi les répondants, au profit d'un financement direct de l'employeur.
De même, parmi les répondants privés (à but lucratif comme associatifs) on observe un déficit des publics demandeurs d'emploi (DE) qui semble s'opérer au profit des individuels payants : dans chaque catégorie d'organisme, les DE, de respectivement 7 et 16 % des publics des non répondants, passent à 2 et 5 % chez les répondants, alors que les individuels payants passent de 2 et 3 à 9 et 10 % dans les deux catégories.
Cela s'accompagne d'une fonte des financements publics chez les organismes à but lucratif répondants, et dans les associations d'une plus grande proportion des fonds des OPCA.
Les organismes publics répondants connaissent eux aussi une structure du public profitant aux salariés au détriment des demandeurs d'emploi, avec des financements proportionnels plus importants provenant d'employeurs, moins de collectivités publiques.
En revanche, les CFFPPA s'affirment dans l'enquête comme les structures les plus portées vers le public demandeur d'emploi ; celui-ci y représente les deux tiers du public, comme les fonds associés, alors que les publics sous-traités et salariés (- 25 points) y sont très minoritaires.
Enfin, dernier effet de structure remarquable de la population répondante, avec les précautions qu'impose leur moindre nombre, les organismes consulaires répondants forment les trois quarts de leur public pour le compte d'autres organismes (soit près de +50 points), au détriment de toutes les autres catégories, notamment des salariés (- 25 points), et des individuels payants, absents des publics parmi les OF répondants (- 17 points).
Cela se traduit pour ces répondants par une absence de fonds provenant d'employeurs, une moindre part de ceux des OPCA, mais des fonds publics représentant plus de la moitié des ressources (+34 points).

Enfin, les organismes répondant à Former vert se caractérisent pédagogiquement en 2013 par :

6) <u>Une durée moyenne de formation</u> autour de 50 heures, soit légèrement supérieure à celle des non répondants (43 heures), et particulièrement élevée dans les CFPPA (150 heures contre 90), et basse parmi les organismes privés à but lucratif (20 heures contre 29) ;

7) <u>La moitié des stagiaires accueillis et des heures dispensées sur des spécialités de production ou des transports</u>, au détriment de celles de services, plus caractéristiques des non répondants : l'accueil d'au moins un stagiaire sur des spécialités industrielles (groupe 200 de la NSF) ou des transports (spécialité n° 311) était une exigence qui, avec la disponibilité d'une adresse mail, a présidé à la définition de la population enquêtée, guidée par la problématique de « verdissement » des activités ; les trois quarts des répondants y accueillent ainsi plus de la moitié de leurs stagiaires ; cette proportion est notamment dépassée parmi les organismes à but lucratif dont les répondants y accueillent les trois quarts de leurs stagiaires et dispensent plus de 80 % des heures - cependant sur des durées courtes, de l'ordre de 20 heures en moyenne -, ceux ayant moins de 3 ans d'ancienneté, ou aux CA inférieurs à 75 000 euros ou à la part nulle de CA tiré de la FC …

Conclusion de la première partie

Ainsi, les formations continues à visée écologique sont-elles dispensées dans des contextes leur préexistant largement.

Du point de vue des savoirs d'abord, ils sont l'objet de classements divers les organisant en divers domaines, aux finalités sociales diverses : certains ont pouvoir de marché comme en prévention des risques, d'autres constituent des champs de recherche féconds (économies d'énergies), d'autres enfin sont des terrains d'expérimentations sociales (gestion et recyclage de déchets).

Ensuite, les formations continues (ou les modules) à visée écologique sont dispensées par des organismes pour la plupart inscrits dans des systèmes sociaux et des régimes économiques « ex-ante », que ce soit en matière de formation (économies lucrative, associative, publique, parapublique, etc…), ou, plus souvent, au titre d'activités étrangères ou parallèles à la formation : production de procédé, conseil ou militantisme associatif, etc…

Enfin, ces formations écologiques intègrent des cadres et des circuits économiques éprouvés de la formation professionnelle continue du point de vue des catégories de publics adultes, des durées de formation, des modes de financement, des modalités d'organisation (entrées permanentes ou non, etc…), de certification (RNCP, Inventaire, simple attestation, etc…), voire d'emploi de formateurs...

Toutes ces « variables » sociales participent ainsi d'une inscription sociale forte des organismes, qui transparaît et s'exprime pleinement à travers leur rapport au développement durable, abordé dans la partie suivante.

2. Former et ne pas former dans une perspective écologique : le rapport des OF à la thématique du développement durable

Les organismes de formation qui ont répondu former dans une perspective écologique (c'est-à-dire dispenser au moins une formation ou un module se rapportant à au moins un domaine tel que défini supra) représentent un peu plus de la moitié des répondants à Former vert.

Cependant, la thématique du développement durable (DD) revêt à maints égards les caractéristiques d'un passage : un quart d'entre eux ont déclaré ne pas souhaiter proroger cet investissement dans les trois prochaines années. Et plus de la moitié des organismes qui ne dispensaient pas de formations à visée écologique en 2013 déclaraient envisager d'en mettre en place dans les trois ans à venir.

Après une courte analyse de cet investissement écologique différencié en fonction des caractéristiques des organismes, sont considérées les justifications données par les organismes absents, sur la base des représentations qu'ils se font des différents postes de dépenses, puis sont étudiés leurs projets de développement de formations à visée écologique[17].

2.1. Éléments descriptifs de la « propension à former vert » des organismes

Si l'on nomme « propension à former vert » l'investissement des organismes dans des formations à visée écologique, celle-ci semble plus prononcée, tout au moins au sein de l'échantillon enquêté, parmi les organismes privés à but non lucratif, les organismes consulaires, et, parmi les organismes publics, ceux relevant de l'Agriculture, les CFPPA.

Si l'on caractérise comme « intensité de cet investissement » le nombre de formations et de domaines investis, les associations investissent volontiers jusqu'à trois domaines, les CFPPA jusqu'à deux. Les autres catégories d'organismes, loin d'être absentes, se polarisent sur une formation (les organismes privés à but lucratif, individuels ou non), ou deux (Éducation nationale et universités).

Toujours selon les mêmes définitions, la propension à former vert est très légèrement plus prononcée parmi les plus jeunes des organismes enquêtés, créés depuis moins de trois ans, et moins parmi les plus anciens. Cependant, les organismes les plus jeunes n'investissent le plus souvent pas plus d'un domaine, alors que les plus anciens sont plus fréquemment présents sur deux à quatre domaines.

Si un lien devait s'établir entre volume du CA et formation au DD, sensible dès 75 000 euros, cette propension à former au DD décolle véritablement à partir de 150 000 euros de CA. Sous ce seuil, les organismes ne dispensent que tout au plus deux domaines, alors qu'ils en investissent au moins deux au-delà.

La part que représente la FC dans le CA des organismes n'est pas systématiquement corrélée à l'investissement en DD des organismes. Dans notre échantillon, cet investissement est plus fréquent parmi les organismes ayant la FC pour unique activité. Mais, approché en termes de nombre de domaines investis, il est relativement plus fort lorsque l'organisme consacre une partie de son activité à une autre activité que la FC, qu'elle représente le quart ou les trois quarts de son CA. Autrement dit, parmi ceux qui à côté de la FC perçoivent des revenus d'une autre activité,

[17] Toujours en ayant en mémoire la taille relativement réduite de l'échantillon étudié, et les biais probablement importants de non réponse.

l'investissement de deux domaines est plus fréquent dans les organismes où la FC est minoritaire, et d'un seul domaine lorsqu'elle est majoritaire, mais sans représenter plus des trois quarts de l'activité.

En revanche, la propension à investir le DD est légèrement moins fréquente parmi les organismes déclarant percevoir l'intégralité de leurs revenus d'une autre activité que la FC (ils comptent pour 17 % des enquêtés, et près d'un quart des organismes France entière) ; ceux-ci se partagent à parts égales entre formant vert ou pas.

L'examen des activités principales exercées (APE) par les seuls organismes percevant moins de 75 % de leurs revenus de la FC et consacrant au moins une formation au DD montre une primauté du conseil en gestion et des activités de design, ainsi que des activités associatives.

Les premières (conseil en gestion, design) ne développent en général pas plus d'une seule formation au DD, alors que les activités associatives en développent plus fréquemment au moins deux.

Mais c'est l'existence d'un lien privilégié des organismes de formation avec un acheteur, en termes de volume ou de régularité des commandes, qui augmente sensiblement la probabilité de dispenser des formations à visée écologique (+7 points). Ce lien de commande privilégiée n'est pas tant déterminant pour les FDD avec une entreprise ou une branche professionnelle (+2 points), ou avec un autre organisme de formation dans le cadre d'une sous-traitance (+7 points), mais plus avec une association ou un réseau associatif (+26 points), ou un acheteur public (+39 points). Surtout la nature de l'acheteur semble influencer le niveau d'investissement en FDD, mesuré en nombre de domaines dispensés : des liens privilégiés de commande à une entreprise ou une branche professionnelle ne laissent guère plus de perspective que l'investissement d'un domaine, laissant penser à une procédure de commande dédiée, dispensée « en intra », requérant une connaissance interpersonnelle préalable des protagonistes ; ceux développés avec une association ou un acheteur public ne favorisent guère plus de deux domaines investis, alors qu'une relation de sous-traitance pour le compte d'un autre organisme de formation donneur d'ordre peut amener l'organisme à dispenser trois domaines, laissant penser à une sous-traitance de capacité.

Enfin, retenue dans une problématique de « verdissement » des emplois, la part des stagiaires accueillis sur des spécialités industrielles s'avère « payante » dans la mesure où l'investissement des FDD est plus fréquent lorsque le public des organismes est accueilli en majorité sur les spécialités de la production ou des transports. Les organismes n'investissent le plus souvent qu'un domaine lorsqu'ils accueillent plus de la moitié des stagiaires sur ces spécialités, et jusqu'à trois lorsqu'ils y accueillent l'intégralité du public.

2.2. Les organismes absents du DD : éléments descriptifs et raisons invoquées au non investissement de la dimension verte des formations continues

Des statuts plus fréquemment à but lucratif, des CA inférieurs à 75 000 euros, intégralement générés par une autre activité que la FC, une absence de lien de commande régulière à un acheteur et une faible proportion de stagiaires sur des spécialités industrielles, si tant est qu'ils dessineraient à gros trait le portrait type de l'organisme de notre échantillon ne dispensant pas de formation ou de module à visée écologique, ne sauraient suffire pour comprendre les obstacles éventuels représentés par l'écologie en matière de formation continue.

Deux champs de réponses enrichissent ce « portrait-type » de l'organisme non verdissant : les raisons qu'il invoque à son absence de ces formations d'une part, et ses éventuels projets en la matière d'autre part.

2.2.1. Raisons invoquées par les organismes à leur absence des FDD

En tête des raisons invoquées par les organismes absents des formations à visée écologique, arrive le **contenu des spécialités** qu'ils dispensent : celles-ci leur semblent trop éloignées des préoccupations du développement durable pour faire l'objet d'adjonction de modules spécifiques verdissants ; invoqué à 80 %, dont plus de la moitié comme motif fort, notamment par les organismes privés à but lucratif.

L'autre motif presque aussi fréquemment évoqué tient au fait qu'**aucun acheteur n'a encore exprimé de demande en matière d'enseignements à visée écologique**, cette fois plus fréquemment par les organismes indépendants.

Enfin, pour près de 60 % des organismes absents, la transmission des savoirs écologiques exige **des ressources qu'ils ne possèdent pas** (savoirs experts, labels, formateurs…). Cette raison est invoquée là aussi par des organismes le plus souvent à but lucratif mais aussi par une partie non négligeable d'organismes publics.

En revanche, viennent moins expliquer l'absence des organismes de la transmission des savoirs écologiques des arguments d'ordre économique (ces savoirs renchériraient les prix des formations à tel point qu'ils les pénaliseraient sur le marché des formations, un argument cependant plus fréquemment avancé par les organismes à but lucratif), ou pédagogique (en termes d'insuffisante stabilisation des savoirs en DD, invoqué par 40 % des organismes, dans toutes les catégories).

Finalement, les organismes individuels se heurtent surtout à l'absence de demande, ceux à but lucratif (non indépendants) surtout à la structure de leur offre dont les spécialités leur semblent éloignées du DD ainsi qu'à une dimension prix par le renchérissement que le verdissement de leur offre entraînerait.

Les organismes associatifs ne font pas apparaître de motif particulièrement plus prononcé, où l'insuffisante stabilité des savoirs en DD le dispute à égalité des autres. Les organismes publics, eux, se heurtent surtout à un manque de ressources spécialisées en la matière, ainsi que dans une moindre mesure à la structure de leur offre.

2.2.2. Raisons d'absence et projets de développement

Rapportés aux intentions des organismes de développer des formations à visée écologique à l'avenir, ces motifs traduisent des obstacles aux niveaux de dépassement inégaux.

Ainsi, les motifs recueillant peu de suffrages (renchérissement du prix des formations, stabilité insuffisante des savoirs en DD) sont fréquemment dépassés et associés à des perspectives de développement de FDD à l'avenir.

De même, le premier argument, la nature et le contenu des spécialités dispensées, semble constituer un obstacle mineur au développement de ces savoirs à l'avenir, qui peut être dépassé par la majorité de ses tenants qui envisagent de développer des FDD dans les trois ans.

En revanche, l'argument de la demande, le fait qu'aucun acheteur n'a encore exprimé de demande en matière d'enseignements à visée écologique, semble constituer un obstacle plus important, n'offrant aucune perspective à court terme pour la moitié de ses tenants.

Finalement, pour les organismes absents jusqu'ici et qui envisagent d'investir le DD à l'avenir, le principal motif de la structure des spécialités inadaptée à la thématique DD est mineur et leur apparaît vite surmontable. À côté, le deuxième motif d'absence important, à savoir l'absence d'une demande exprimée en matière de formations au DD de la part des acheteurs est plus tenace et reste à des niveaux élevés même parmi ceux qui ont l'intention d'en dispenser.

Si l'on caractérise plus finement l'intensité de l'investissement envisagé à l'avenir par le nombre de domaines de savoirs écologiques que les organismes disent avoir l'intention de développer, le motif d'inadaptation de l'offre actuelle en termes de spécialités ne résiste pas et s'efface à partir de deux domaines, tandis que celui en termes d'absence de demande en matière de DD est toujours très présent parmi les organismes envisageant plus de deux domaines.

2.3. Perspectives et représentations des couts associés au développement de formations à visée écologique des organismes

2.3.1. Les perspectives à court terme de développement de formations au DD des organismes

Les trois quarts des organismes dispensant des formations au DD envisagent de prolonger ces formations à l'avenir, et plus de la moitié de ceux qui n'en dispensaient pas envisagent d'en mettre en place dans les trois ans à venir.

Ces ambitions sont nettement plus prononcées au sein des organismes publics et des organismes associatifs, dont 90 % envisagent de renouveler ces formations.

A l'inverse, les organismes qui abandonneraient les formations DD (un quart d'entre eux) sont majoritairement à but lucratif (non indépendants). Ceux des organismes qui n'en dispensaient pas et n'en dispenseront pas sont surtout des individuels, dont la structure de l'offre leur semble inadaptée à l'intégration de savoirs verdissants.

Rapporté au nombre de domaines du DD envisagés, pour la majorité des organismes ayant l'intention de dispenser des formations au DD, l'effort se porte sur un seul domaine pour près de la moitié de ceux qui n'en ont pas dispensé auparavant, et autour de trois pour les autres déjà coutumiers de ces formations.

Ces deux configurations d'expérience expliquent des intensités très clivées au sein d'un même groupe institutionnel.

Certes, on retrouve les clivages institutionnels observés pour les formations réalisées dans le passé, à savoir que les catégories individuel et privé lucratif sont légèrement plus présentes parmi les organismes n'envisageant qu'un domaine, les associations comme les établissements publics d'enseignement entre deux et quatre domaines, et les CFPPA à partir de trois.

Mais parmi les organismes individuels et les associations, les aspirants au verdissement enregistrent des ambitions somme toute mesurées, plus de la moitié n'envisageant pas plus d'un domaine ; alors que les organismes de ces catégories déjà expérimentés dans l'écologie affichent des intentions très ambitieuses : jusqu'à quatre domaines pour les individuels, trois pour les associations.

De leur côté, les organismes privés à but lucratif déjà expérimentés ne se risquent pas outre mesure à développer plus d'un domaine à l'avenir.

Au final, ce sont les organismes publics qui apparaissent comme les plus ambitieux en matière d'enseignement vert à venir, les trois quarts envisageant plus d'un domaine de savoirs en DD, et ce dès la première expérience.

2.3.2. Représentations des charges induites par le développement de formations à visée écologique

Qu'ils aient ou non le projet de développer des FDD à l'avenir, qu'ils en aient dispensées ou non, les représentations des organismes des charges induites par les formations à visée écologique ne se portent pas sur les mêmes postes.

Interrogés sur sept catégories de dépenses (cf. tableau), tous font certes de l'acquisition de la documentation pédagogique le principal poste de dépense. Mais la hiérarchie des postes d'investissement est ensuite nettement plus forte et accentuée parmi les organismes envisageant des formations à visée écologique, qu'ils soient expérimentés ou non, que parmi les absents ou les renonciateurs, peut-être pour des raisons de plus faible nombre de ces derniers.

En effet, les organismes qui n'envisagent pas ou plus de dispenser des FDD, interrogés sur leurs représentations de la nature et de l'ampleur des coûts induits par ces formations, donnent peu ou prou les mêmes suffrages aux différents postes : en dispenser impliquerait inéluctablement en premier lieu des investissements de nature pédagogique : achats de documentation pédagogique, formation de formateurs, et de communication. Certes, les organismes renonciateurs évoquent légèrement moins fréquemment que les absents la labellisation des formations et le recrutement de formateurs comme postes d'investissements induits s'ils continuaient à dispenser des FDD. Pour ces organismes qui ne se projettent pas ou plus dans des FDD, les dépenses d'acquisition d'équipements, de matériels ou de locaux, en location ou par achat, ne sont pas considérées.

Finalement, les organismes qui ont fait l'expérience des FDD et ne la renouvelleront pas, font primer les achats de documentation pédagogique et de communication, alors que les non expérimentés en matière de FDD donnent le même poids à chaque poste.

La hiérarchie des postes d'investissement diffère et est nettement plus accentuée pour les organismes qui envisagent de dispenser des FDD, débutants ou non. Si les achats de documentation pédagogique restent le premier poste de coût entrevu, qu'ils soient expérimentés ou non, les dépenses de communication (notamment pour les organismes déjà expérimentés) et la formation de formateurs (quasiment invariablement selon l'expérience) forment un groupe de postes secondaires ; tandis que l'acquisition d'équipements, outils et matériels pédagogiques, par location ou achat, est surtout un investissement des expérimentés.

Ces organismes considèrent finalement peu fréquemment le recrutement de formateurs et la labellisation des formations comme dépenses s'imposant à leur projet de développement ou de renouvellement de FDD, cependant que ces deux postes sont plus fréquemment entrevus par les organismes n'ayant pas encore dispensé de FDD (pour lesquels l'acquisition d'équipements et d'outils pédagogiques arrive bien après), et pas du tout l'acquisition de locaux.

Tableau 1 ● Des représentations des postes de coûts les plus impactés par le DD en fonction des propensions

	FDD00	FDD01	FDD10	FDD11
1. Communication	1	2	1	2
2. Labellisation des formations	1	2	2	3
3. Recrutement de formateurs	1	2	2	3
4. Formation de formateurs	1	2	1	2
5. Location ou achat de locaux				
6. Location ou achat d'outils ou équipements		3		2
7. Documentation pédagogique	1	1	1	1
8. Autre				
	44	66	32	98

Lecture : Les organismes absents et qui envisagent de dispenser des formations écologiques pour les trois prochaines années (FDD01) envisagent en dernier lieu l'acquisition d'outils ou d'équipements.

L'intensité de l'investissement, approchée par le nombre de domaines de savoirs écologiques projetés de dispenser, fait-elle bouger cette hiérarchie ?

Les dépenses de documentation pédagogique et de communication restent les premiers postes de coûts entrevus quel que soit le nombre de domaines de savoirs en DD projetés ; ensuite l'acquisition d'outils et d'équipements par location ou achat s'impose dès deux domaines, et c'est seulement à partir de trois domaines envisagés que sont considérés le recrutement et la formation de formateurs, comme (mais dans de moindres proportions) la labellisation des formations.

Ces différences sont certainement à rapprocher des régimes juridiques, de chiffre d'affaires ou d'ancienneté de ces organismes.

Au moins en termes institutionnels, les dépenses de documentation et de communication sont plus prononcées dans les organismes associatifs et publics que dans les autres catégories, où elles priment également mais dans une moindre proportion. Dans les organismes publics prévalent dans les mêmes proportions aussi les dépenses de formation de formateurs, de labellisation des formations, et d'acquisition de locaux, que les autres catégories n'associent pas avec la même ampleur.

Finalement, pour accompagner le développement de FDD, alors que les établissements publics envisagent quasiment tous les postes de dépenses nécessaires à la dispensation de plus de trois domaines de savoirs, les autres catégories, caractérisées par une ambition moindre (ou une plus forte sélectivité des domaines), considèrent les dépenses requises avec plus de sélection aussi : après les incontournables achats pédagogiques (documentation), les associations vont considérer plus fréquemment la formation de formateurs avant la communication, et la labellisation en dernier lieu. Par contraste, les organismes privés à but lucratif et individuels font passer le recrutement et la formation de formateurs en dernier lieu, après la communication, et la labellisation des formations.

Conclusion de la deuxième partie

L'inscription sociale des organismes dispensant des formations à visée écologique entraperçue à la partie précédente se voit confirmée et complétée par l'interrogation des dimensions contingentes renvoyant à la possibilité même de ces formations, où à travers différentes épreuves percent des expressions critiques.

Notamment l'investissement de la question écologique interroge des dimensions variables de l'activité de formation continue et révèle des expositions inégales aux différentes épreuves qu'il suppose pour les différentes « familles institutionnelles » d'organismes, et leur niveau d'expérience.

3. Former des adultes au vert : cinq économies et régimes de demande des formations au développement durable

Cette partie s'attache à proposer une analyse des grandes économies qu'empruntent les formations continues en développement durable (FDD). Il s'agit d'identifier les principales régulations à l'œuvre sous-tendant l'offre de FDD en France, où il est souvent admis un état embryonnaire en la matière (cf. CNEFOP 2013).

La diversité de l'offre de formations continues évoquée jusqu'ici, combinée à celle des savoirs écologiques, produit en effet un paysage de formations dispensées en développement durable complexe.

Indépendamment du domaine écologique qu'elles visent prioritairement, les FDD présentent en effet des configurations d'offre et d'économies contrastées.

Afin d'identifier des traits de force au sein de cette complexité, dont les indicateurs recueillis dans l'enquête ont tenté, tant bien que mal, de rendre compte, une analyse factorielle en correspondances multiples (ACM) a été réalisée, faisant émerger cinq ensembles d'offre économiquement distincts.

C'est l'objet de cette partie que d'analyser ces cinq ensembles d'offre de formations (FDD), et les rapporter aux domaines de l'action écologique.

Après une présentation des descripteurs des formations (3.1), nous décrivons les cinq économies issues des ACM (3.2). Dans une troisième sous-partie, nous nous interrogeons sur le partage relativement égal de ces économies par les différents domaines, le fait qu'aucune n'en caractérise un spécifiquement (3.3), et travaillons à l'hypothèse d'un chevillement plus fort des différentes spécialités auxquelles ils sont associés, en l'absence d'un soutien public spécialement dévolu aux savoirs écologiques.

3.1. La caractérisation des formations a visée écologique : présentation des descripteurs dans former vert

Les organismes pouvaient décrire les formations à l'aide des critères suivants :

- le domaine de savoir en DD de rattachement (cf. supra) ;
- l'intitulé de la formation ;
- la spécialité de rattachement et sa codification dans la NSF éventuellement renseignées dans le BPF (à cette occasion est recueillie la satisfaction de l'OF à l'égard de cette codification) ;
- le nombre de sessions dans l'année ;
- leur durée ;
- le nombre de stagiaires totaux admis dans l'année (en nominal et en proportion du total accueilli dans l'année par l'organisme) ;
- la part, parmi eux, de ceux envoyés par le commanditaire prépondérant éventuel ; cette variable a été articulée à celle caractérisant ce commanditaire pour la totalité de l'organisme ;
- leur situation sur le marché du travail (salariés, DE, chefs d'entreprise, individuels payants, autre) ; et parmi les DE ceux âgés de moins de 26 ans ;
- l'objectif général poursuivi par la formation (en termes de sensibilisation, transmission d'une compétence technique ou d'apprentissage de la réglementation) ;
- les niveaux d'entrée (prérequis) et de sortie (visé) éventuels ;

- l'éventuelle certification de la formation : diplôme de l'Éducation nationale, titre du ministère du Travail, Certificat de Qualification professionnelle, habilitation ou certification exigée par la réglementation, une distinction propre à l'organisme, autre certification ;
- l'association éventuelle d'un service amont (conseil ou participation au diagnostic des besoins) ou aval (accompagnement, suivi des apprentissages) de la formation ;
- les formations dispensées à des salariés sont caractérisées en outre par le processus intra ou interentreprises, le contexte de mise en œuvre dans les entreprises employeuses dans la mesure où l'organisme en a connaissance (montée en gamme de qualité, réorganisation de postes, etc…) ;
- les types de ressources utilisées à la conception de la formation (expertise des formateurs, documentation professionnelle ou réglementaire, référentiels de formation, etc..).

Les formations étaient aussi caractérisées par les ressources pédagogiques consommées et leur mode de mobilisation :

- en formateurs (mode d'emploi et de recrutement) : le nombre de formateurs occupés par la formation (nominal et en proportion du total intervenu dans l'année dans l'organisme), la part des éventuels formateurs extérieurs, les éventuelles certifications et formations requises des formateurs,
- ou matérielles (locaux, équipements, tutoriels, etc.) : leur niveau de partage avec d'autres formations et organismes de formation, et leur labellisation éventuellement requise (prévention des risques)[18].

Parmi ces descripteurs, deux ont plus particulièrement pesé pour la détermination des axes des ACM[19] : la nature des publics pour l'axe horizontal (près de 15 % d'inertie) et le degré de dédicace des formations à la demande pour l'axe vertical (9 %).

La catégorie de publics clive en effet les formations le long d'un axe défini par des dimensions d'ordre institutionnel, maintenant bien connues, liées à leurs conditions de financement, à savoir qu'elles :

- accueillent des demandeurs d'emploi, sont engagées sur des durées supérieures à cinq jours, requièrent et/ou visent un niveau, et délivrent une certification inscrite au RNCP ;
- ne comptent aucun demandeur d'emploi dans leur public, sont engagées sur moins de deux jours, ne requièrent et/ou ne visent de niveau, et ne délivrent aucune certification inscrite au RNCP.

Alors que l'autre axe clive les formations selon leur degré de dédicace à la demande et les oppose selon que :

- la majorité des stagiaires sont formés pour le compte d'un commanditaire prépondérant (caractéristique des économies artisanales et marchandes) ;
- qu'aucun ou moins de 10 % des stagiaires sont formés pour le compte d'un commanditaire principal, revêtant un caractère générique (caractéristique des économies industrielles et des productions intellectuelles).

Nous commentons les différentes caractéristiques des formations une à une en commençant par celles donnant leurs noms aux axes des ACM.

[18] Cependant, les modes de mobilisation et d'emploi de ces ressources, notamment humaines, qui renvoient plus à des conventions du travail, ne seront pas exploités dans une perspective analytique de leurs marchés (du travail des formateurs par exemple), mais simplement descriptive des formations.

[19] Cette partie a bénéficié de la collaboration de Christèle GAUTHIER, informaticienne au Céreq.

3.1.1. Demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprises, individuels payants : le public des FDD

Pour 60 % des formations en DD, le public n'est composé d'aucun demandeur d'emploi, pour 17 % ce public pèse pour moins de la moitié, alors qu'il est majoritaire ou exclusif de 20 % des formations.

Les demandeurs d'emploi

Les domaines les plus fréquemment dispensés à des demandeurs d'emploi sont celui des **Économies d'énergie et des énergies renouvelables** (pour un peu plus de la moitié des formations, notamment sur les spécialités du bâtiment partie « construction-couverture ») et celui du **Traitement et de la gestion des déchets** (pour un peu moins de la moitié des formations, notamment en bâtiment partie « finition »).

Aux 10 % de formations exclusivement dispensées à des demandeurs d'emploi, les publics sont majoritairement âgés de moins de 26 ans. C'est au domaine des **Économies d'énergie et des énergies renouvelables** que les publics de jeunes demandeurs d'emploi sont plus fréquemment accueillis, dont 80 % des formations leur sont dispensées, notamment aux spécialités de « bâtiment : construction-couverture » et d' « énergie et génie climatique ». Si le domaine de la **Préservation et du traitement des éléments naturels** leur est le moins fréquemment dispensé, ils sont particulièrement présents dans la spécialité des « espaces naturels ».

Les publics salariés et chefs d'entreprises

Les formations les moins fréquemment dispensées à des publics demandeurs d'emploi (DE) sont celles à la **Préservation et au traitement des éléments naturels**, et celles à la **Prévention des risques et accidents industriels.** Des premières, seules 20 % sont dispensées à des publics DE, essentiellement dans les spécialités des « espaces naturels » et « aménagement paysager », des formations relativement longues et diplômantes. Des formations en Prévention des risques, seules un tiers sont dispensées à des publics DE, essentiellement dans les spécialités sanitaires et sociales, des formations elles aussi plus longues et qualifiantes.

Les trois quarts et 90 % des formations de ces deux domaines, respectivement, sont donc dispensés à des salariés ou des chefs d'entreprises. A la **Préservation et au traitement des éléments naturels,** il s'agit des spécialités de tenue d'exploitations de productions végétales ou animales, ainsi que des spécialités de l'» agro-alimentaire, alimentation, cuisine ». A la **Prévention des risques et accidents industriels,** ce sont l'intégralité des formations en transport-manutention-magasinage et en sécurité.

Cependant, les domaines des **Économies d'énergies** et du **Traitement et de la gestion des déchets** sont aussi dispensés à des publics salariés et des chefs d'entreprises, pour respectivement 80 % et 75 % de leurs formations : au premier domaine, aux spécialités d' « énergie et génie climatique », au second domaine, à celles de l'» agro-alimentaire, alimentation, cuisine ».

Les individuels payants

Enfin, le public des individuels payants, accueilli par un tiers des formations, est plus fréquent aux formations en « sécurité » du domaine de la **Prévention des risques**, celles en » aménagement paysager » du domaine de la **Gestion et du traitement des déchets,** ou à la tenue d'exploitations de productions végétales ou animales pour la **Préservation et le traitement des éléments naturels.**

- Catégorie du public (axe horizontal)

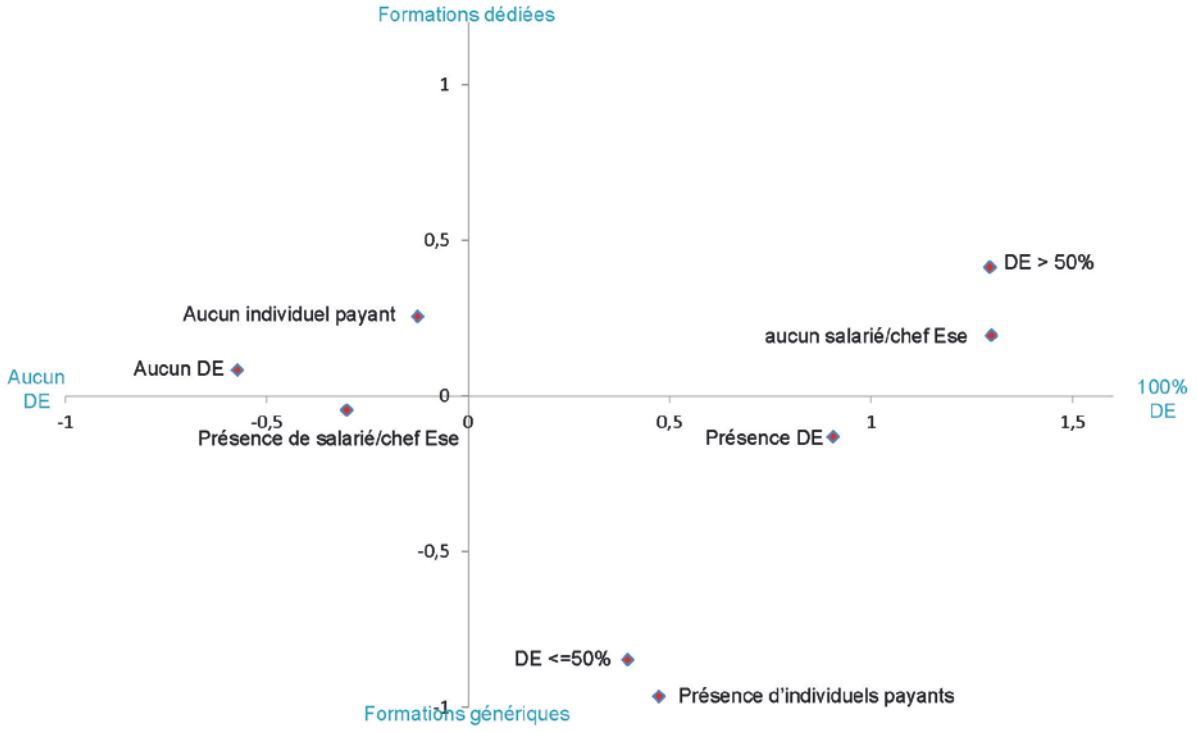

Salariés : les formations en inter ou intra entreprises

Un peu plus de la moitié des formations accueillant des salariés sont engagées sur le mode dit « inter entreprise », contre un peu moins sur le mode dit « intra ».

Alors que l'» inter » est généralement associé à une qualité générique et l'» intra-entreprise » porteur d'une qualité plus dédiée, les deux domaines les plus fréquemment dispensés aux salariés montrent des profils contrastés en termes d'offre : le mode intra traverse la quasi-totalité des formations du domaine de la **Prévention des risques,** notamment en « transport-manutention-magasinage » et « sécurité ». De l'autre domaine, la **Préservation et le traitement des éléments naturels,** seules les spécialités de cuisine font l'objet d'une offre majoritairement intra.

Salariés : contextes de formation des entreprises

Dans la mesure où l'organisme en avait connaissance, il lui était demandé le contexte et la finalité dans lesquels l'entreprise formait ses salariés.

Toujours en s'en tenant aux principaux domaines et spécialités où sont accueillis des salariés, les formations à la **Préservation de la nature** sur les spécialités agricoles de productions végétales et cultures spécialisées, répondent principalement à des enjeux de montée de gamme ou en qualité, ainsi que d'évolution technique du travail. Des enjeux absents des formations en sécurité du domaine de la **Prévention des risques,** lesquelles sont plus souvent engagées dans des contextes de réorganisation d'unités ou de postes de travail, ou de mise en conformité à une norme.

On retrouve les mêmes clivages aux domaines du DD où les salariés sont moins fréquemment accueillis : ils se forment aux **Économies d'énergies** dans des contextes et enjeux de montée de gamme ou de qualité, ou d'évolution technique du travail à la spécialité de « génie climatique », et de mise en conformité à une norme à la **Gestion des déchets** en spécialité « alimentation-cuisine ».

3.1.2. Commanditaire prépondérant

Un peu moins de la moitié des formations en DD sont engagées dans le cadre d'une relation de commande régulière ou prépondérante d'un acheteur, qu'il soit public (12 %), un organisme de formation donneur d'ordres (10 %), une ou plusieurs associations dans le cadre d'un réseau (8 %), ou une ou plusieurs entreprises adhérentes d'une même branche professionnelle (11,5 %).

Dans le domaine des formations à la **Protection de l'environnement** (gestion/traitement des éléments/dépollution), cette offre privilégiée a particulièrement cours avec un acheteur public, notamment aux spécialités d'« espaces naturels » (alors que les formations aux « productions végétales et cultures spécialisées » sont moins souvent engagées pour un acheteur prépondérant).
Autre domaine fréquemment dispensé dans le cadre d'une relation de commande régulière, les formations en **Prévention des risques industriels** s'adressent à une ou plusieurs entreprises adhérentes d'une même branche professionnelle (aux spécialités de transport), voire un ou plusieurs autres organismes de formation donneurs d'ordre (sécurité).

Moins sûrement dispensés pour un commanditaire privilégié, sont les domaines du **Traitement et recyclage des déchets** et celui des **Économies d'énergie.** Si le premier s'adresse plus fréquemment à une association ou un réseau associatif (aux spécialités de bâtiment partie finition), le second domaine est le moins fréquemment enserré dans une commande d'un acheteur prépondérant.

- Degré de dédicace (axe vertical)

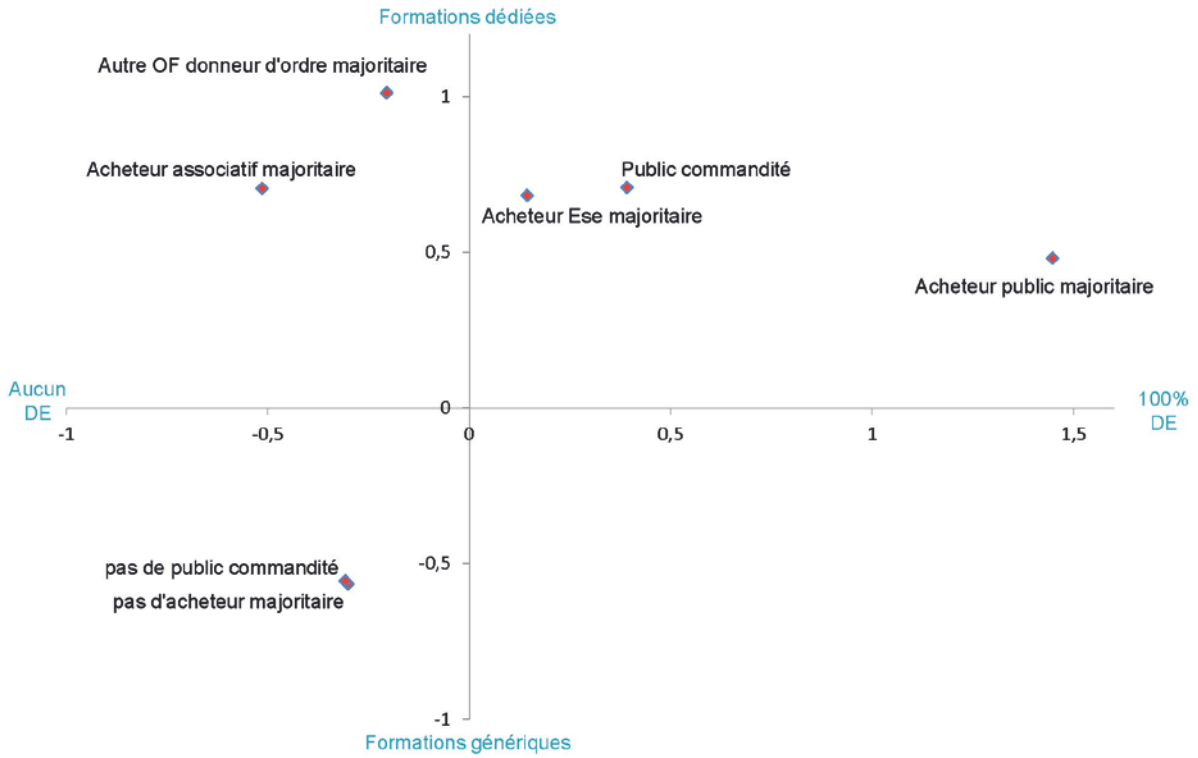

3.1.3. Sessions et durée des FDD

Si nombre de sessions dans l'année et durées des formations sont en général corrélées (des formations longues sont tout au plus engagées sur deux sessions alors que des formations courtes peuvent être démultipliées sur plus de 20 sessions dans l'année), ce lien est particulièrement distendu en matière de formations écologiques, caractérisées par des durées courtes de

dispensation. Certes la moitié des formations en développement durable (FDD) sont engagées sur au plus deux sessions, les autres se partageant pour moitié entre moins et plus de cinq sessions.

Pour autant, ce peu de sessions ne résulte pas de durées longues : seules un quart des FDD excèdent les 5 jours, dispensées en au plus deux sessions. Des trois autres quarts, un quart dure au plus une journée et la moitié entre 2 et cinq jours.

Ou, autrement dit, les formations courtes au DD ne sont pas pour autant l'objet de multiples sessions ; la moitié ne sont dispensées qu'une à deux fois par an.

- **Durée de session**

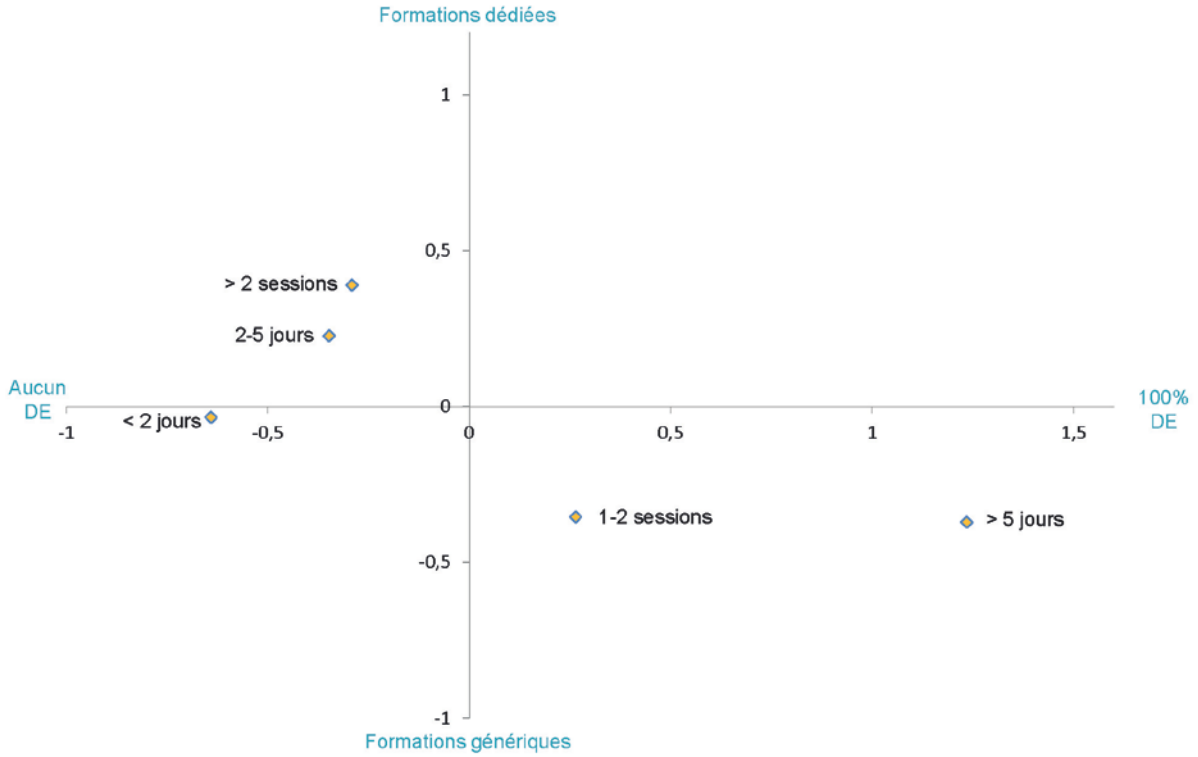

C'est au regard des domaines du DD que sessions et durées de formation prennent tout leur sens, avec de fortes amplitudes, ainsi qu'entre les spécialités d'un même domaine, dont elles révèlent l'hétérogénéité.

À cet égard, le domaine de la **Prévention des accidents et risques industriels** est un bon exemple. Les formations d'un jour ou moins et aux nombreuses sessions (plus de cinq) y sont particulièrement présentes**,** où elles comptent pour 15 %, correspondant aux formations courtes à caractère préventif visant l'apprentissage d'une norme : dépourvues de prérequis, elles sont essentiellement sanctionnées d'une habilitation et dispensées exclusivement à des salariés, en intra-entreprise, par des organismes à but lucratif. Cependant, d'autres formations du domaine sont en même proportion dispensées sur plus de six jours et en une à deux sessions : visant plus souvent que les précédentes la transmission d'une compétence, elles exigent au minimum un niveau bac et sont sanctionnées de Licences professionnelles essentiellement ; elles comptent le plus souvent des demandeurs d'emploi dans leur public par ailleurs formé de salariés et d'individuels payants, et sont pour la plupart dispensées par des associations et des organismes publics, parmi lesquels des services universitaires.

À l'inverse du précédent, le domaine des **Économies d'énergies et énergies renouvelables** polarise un nombre important de formations dispensées sur des durées longues, dépassant fréquemment 20 jours, sur un faible nombre de sessions, ne dépassant pas deux jours (30 %). Des formations en

moyenne plus longues qu'aux autres domaines, à côté desquelles d'autres (37 %) sont dispensées sur moins de cinq jours et plus de deux sessions.

Commençons par les premières : ces formations qui visent plus fréquemment la transmission d'une compétence ou la sensibilisation au problème abordé, sont plus fréquemment dispensées par des organismes associatifs ou publics (y compris d'enseignement supérieur), mais aussi par quelques organismes d'entreprises industrielles ; elles sont dispensées à des demandeurs d'emploi, mais aussi des salariés et des « individuels payant » ; un niveau (plus souvent égal au bac) est le plus souvent exigé à leur entrée et ces formations sont majoritairement sanctionnées d'une certification inscrite au RNCP (Licence, BTS, CQP), cependant qu'un nombre important ne sont sanctionnées d'aucune certification ou d'une seule habilitation.

S'agissant du deuxième groupe de formations évoquées du domaine des **Économies d'énergies**, comme au précédent domaine elles sont essentiellement le fait d'organismes à but lucratif qui les dispensent à des publics le plus souvent salariés, cependant ici plus souvent en « interentreprises » ou mêlés à des demandeurs d'emploi ; comme au précédent groupe, ces formations le disputent entre transmission d'une compétence et sensibilisation ; cependant, si aucun niveau n'est le plus souvent requis à leur entrée, les formations de ce groupe ne sont le plus souvent sanctionnées d'aucune certification.

Le nombre de sessions et les durées des formations au domaine du **Traitement et de la gestion des déchets** sont aussi variables, notamment du fait de l'hétérogénéité forte des métiers auxquels ces formations s'intègrent. Deux groupes de formations se détachent : des formations de plus de 20 jours organisées sur moins de deux sessions dans l'année (comme en « aménagement paysager » par exemple) et d'autres d'une à deux journées organisées sur plus de douze sessions, soit une fois par mois en moyenne, comme en « bâtiment : finition » ou électricité. Ensuite, nombre de formations sont organisées sur peu de sessions dans l'année (deux maximum) et une faible durée (moins de cinq jours), comme en « agroalimentaire » ou aux spécialités de transformation (plasturgie, papier-carton) par exemple.

Les formations en matière de **Protection de l'environnement**, dont on a vu la forte polarité sur les spécialités agricoles, se caractérisent par des durées plus fréquemment ramassées entre deux et cinq jours, caractérisant près des deux tiers des formations du domaine. Selon le nombre de sessions sur lesquelles elles sont engagées, trois types de formations se dégagent cependant :

- engagées sur plus de cinq sessions, ces formations enseignent surtout les traitements phytosanitaires et les certificats associés « Certiphyto », dispensés à des salariés et chefs d'exploitations agricoles par des organismes majoritairement privés à but lucratif ; procédant à la fois de transmission d'une norme, d'une compétence, et de sensibilisation, ces formations ne requièrent ni ne visent de niveau précis ;
- engagées sur moins de six sessions, d'autres formations du domaine de la **Protection de l'environnement** d'une durée également comprise entre 2 et 5 jours, s'écartent des standards précédents, notamment des objectifs de normalisation, pour viser des objectifs plus fréquemment tournés vers la sensibilisation ; s'adressant également à des salariés et chefs d'exploitations agricoles, dont aucun niveau n'est particulièrement requis, elles s'intègrent plus fréquemment à des formations professionnalisantes ou qualifiantes sanctionnées d'une certification propre à l'organisme, proposées par des organismes plus fréquemment associatifs et publics ;
- enfin, dispensées sur au plus deux sessions, les formations afférant au domaine de la **Protection de l'environnement**, également sur 2 à 5 jours, à des salariés et exploitants agricoles dont un niveau n'est pas spécialement requis, et par des organismes majoritairement associatifs, se distinguent des précédentes formations par une visée technique plus fréquente et une organisation en réseau auquel l'organisme est intégré : les

formations sont dispensées auprès des adhérents du réseau, en interentreprises en fonction des besoins ponctuels recueillis, et ne sont sanctionnées d'aucune certification.

3.1.4. Nombre et poids des stagiaires aux FDD dans les organismes

Le nombre de stagiaires par session est un descripteur précieux de l'économie d'une formation. Au-delà de 50 stagiaires, on peut lui prêter les attributs d'une qualité générique et probablement du régime économique industriel des conditions de consommation de masse assurant des économies d'échelle, caractéristique des formations des années 90 des demandeurs d'emploi notamment de longue durée ou « éloignés du marché du travail », ou des formations bureautiques des salariés par exemple, favorisées par le contexte réglementaire de l'obligation de financement.

- Volume de stagiaire

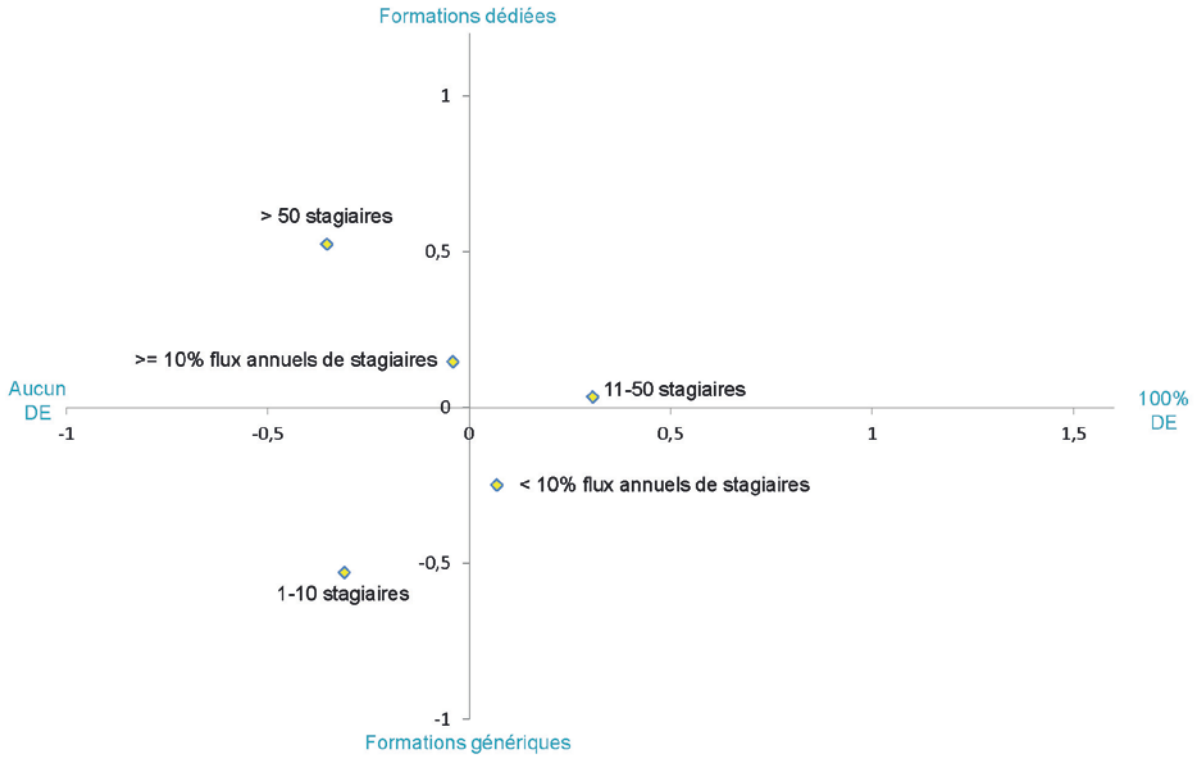

Les trois quarts des FDD n'ont pas accueilli plus de 50 stagiaires dans l'année. C'est le cas notamment des formations visant la **Préservation de l'environnement et le traitement des éléments**, caractérisées par des effectifs dépassant rarement les 10 stagiaires.

A l'inverse, les formations à la **Prévention des risques et accidents industriels,** qui accueillent fréquemment plus de cinquante voire cent stagiaires dans l'année, revêtent bien les traits d'un nouveau régime industriel de formation à l'aube de ce siècle.

Les effectifs des formations aux **Économies d'énergie et énergies renouvelables** se situent plus souvent entre 10 et 50 stagiaires.

Les flux de stagiaires aux formations au **Recyclage et à la gestion des déchets** sont grosso modo dans des structures communes à la moyenne.

Le poids des formations en DD, ou auxquelles des modules à visée écologique sont ajoutés dans l'activité de l'organisme, est apprécié par le rapport du nombre de stagiaires qui les suivent au nombre total accueilli dans l'année par l'organisme. S'il est lié au régime économique d'une formation, cet indicateur n'en épuise pas les conditions comme nous allons le voir.

Là encore les domaines se distinguent : aux formations **en Prévention des risques et accidents industriels**, où nous avons vu que les stagiaires sont nombreux en moyenne, ceux-ci pèsent moins de 10 % de l'ensemble des flux de stagiaires accueillis dans l'année par les organismes ; aussi, ces formations apparaissent comme une activité mineure des organismes, sans doute du fait de leur durée courte et du caractère fortement normé par les certifications qu'elles visent (« habilitations »).

A l'opposé, aux formations comprises dans le domaine du **Traitement des déchets**, dont on a souligné la polarité « métier », la place des enseignements strictement circonscrits aux préoccupations écologiques n'est pas aussi nette qu'aux précédentes formations : y assistent le plus souvent la totalité des stagiaires accueillis dans l'année par l'organisme.

Entre ces deux configurations, les formations des autres domaines oscillent autour de la moitié des stagiaires accueillis dans l'année. Les formations du domaine des **Économies d'énergies,** hétérogènes, représentent fréquemment une part minoritaire de l'activité, accueillant le plus souvent moins de 50 % des stagiaires, comme en « bâtiment : construction et couverture », mais alors que l' « énergie et génie climatique » en occupe plus souvent la totalité.

La **Préservation et le traitement des éléments naturels** accueille plus fréquemment une part légèrement majoritaire du public annuel des organismes, du fait d'une part importante des formations longues.

A cet égard, afin de distinguer les enseignements formalisés par une norme de ceux procédant de sensibilisation, l'organisme était interrogé sur la voie privilégiée par ses formations en DD.

3.1.5. Sensibilisation, apprentissage d'une norme ou transmission d'une compétence : les voies diverses d'enseignement des savoirs en DD

La transmission des savoirs en DD passe par divers canaux ou modalités : la plus formelle est l'apprentissage d'une norme ou d'une réglementation, la moins formelle procède de « sensibilisation ». Plusieurs objectifs étaient ainsi proposés aux organismes pour qualifier cette modalité de transmission de savoirs en développement durable, sans exclusive :

- sensibilisation à la problématique du domaine
- apprentissage de la réglementation
- apprentissage d'une norme (de qualité ou sécurité), référence ou certification
- transmission d'une compétence technique de production (usage de procédé ou technologie,..)
- transmission d'une compétence commerciale
- transmission d'une compétence en gestion – management

Deux modalités ressortent principalement : la sensibilisation d'une part et la transmission d'une compétence technique de production d'autre part, concernant toutes deux les deux tiers des formations, où elles sont le plus souvent associées.

- Objectifs des formations

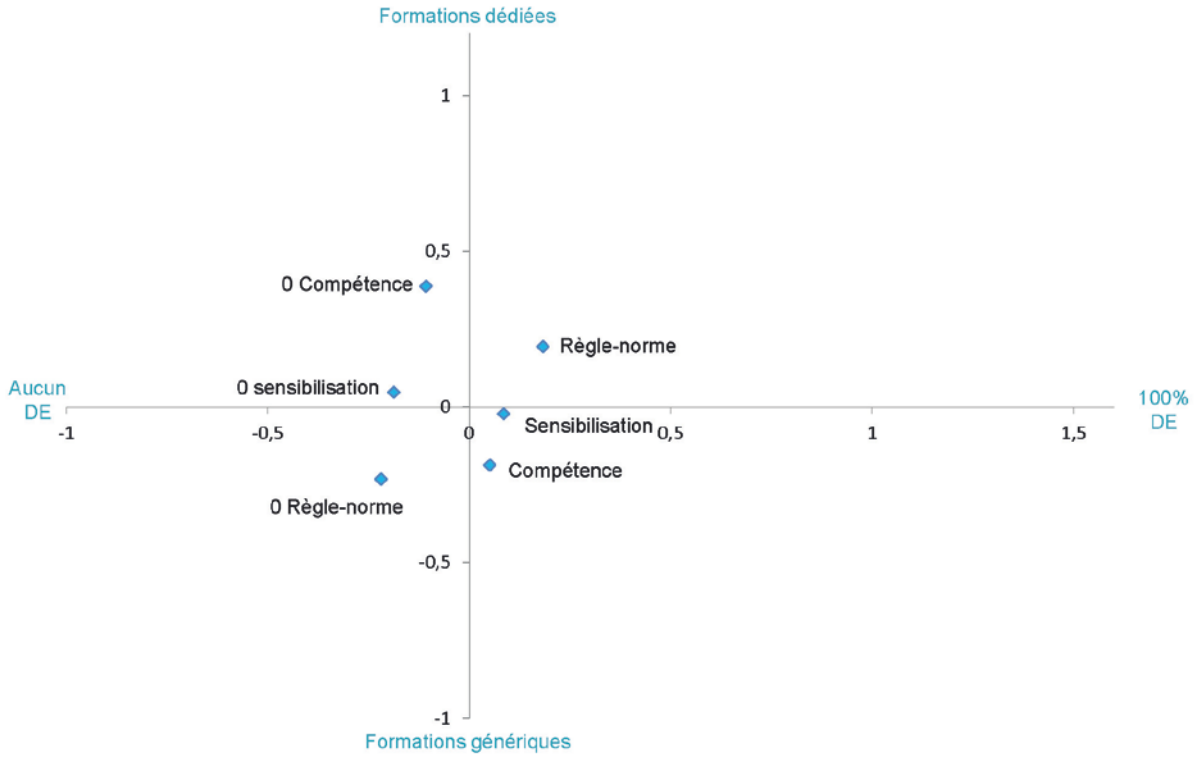

Prise seule, la transmission d'une compétence technique caractérise plus fréquemment les formations aux **économies d'énergie** et celles à la **protection de la nature**.

La sensibilisation, prise seule, n'a pas vraiment de polarité en termes de domaines du DD des formations.

Mais c'est associées que les deux modalités, transmission d'une compétence technique et sensibilisation, sont plus prononcées pour les formations aux **économies d'énergies** (+10 points).

L'apprentissage de la réglementation est la modalité d'environ 40 % des formations et concerne plus fréquemment celles à la **Prévention des risques et accidents industriels**, ainsi que la **Gestion et le traitement des déchets**.

Objectif d'un tiers des formations, l'apprentissage d'une norme, de qualité ou de sécurité, est lui aussi plus fréquemment associé à la **Prévention des risques et accidents industriels**.

Enfin était proposée comme objectif des formations, la transmission d'une compétence en gestion – management. Associé à environ 10 % des formations, cet objectif caractérise surtout les formations laissées dans le domaine résiduel en optimisation des circuits : « lean management », « SMED », etc… Dans très peu de cas, l'organisme a précisé un autre objectif que ceux proposés. Celui-ci était le plus souvent formulé par la visée écologique de la formation : « performance énergétique », « conduite rationnelle », « conception d'un habitat climatique », » la gestion sociale », etc…

Des domaines d'enseignement en DD aux voies diverses d'enseignement

Sans surprise, les deux tiers des formations en matière de **Prévention des accidents et risques industriels** procèdent d'apprentissage d'une norme ou d'une réglementation (sanctionnée le plus souvent par une certification-habilitation), une proportion inégalée par les formations des autres domaines.

La sensibilisation est le second mode (en fréquence) par lequel sont dispensés les savoirs en **Prévention des accidents et risques industriels,** concernant un peu plus de la moitié d'entre elles, essentiellement aux spécialités de « sécurité des biens et des personnes ».

Les formations en matière d'**Économies d'énergies et énergies renouvelables** procèdent pour plus des deux tiers de sensibilisation (comme en « Électricité-électronique »), ou de transmission d'une compétence technique, commerciale ou managériale, comme en « énergie et génie climatique ». La transmission des savoirs de ce domaine emprunte en effet le moins fréquemment la voie normative (exception faite toutefois des spécialités du bâtiment, pour sa partie « finition » notamment).

La sensibilisation et l'apprentissage d'une norme ou de la réglementation sont aussi les voies les plus fréquentes des formations en **Traitement et gestion des déchets,** concernant un peu moins des deux tiers**.** La sensibilisation est le mode particulièrement privilégié d'enseignement du traitement des déchets en « aménagement paysager » par exemple. En revanche, pour les spécialités de transformation, comme en cuisine, la dispensation des savoirs en matière de gestion des déchets passe plus fréquemment par l'apprentissage d'une norme ou d'une réglementation.

Du coup, avec la **Prévention des accidents et risques industriels,** les formations en **Traitement et gestion des déchets** procèdent le moins fréquemment d'une transmission de compétence, qu'elle soit technique, commerciale ou managériale, dont c'est le processus visé d'à peine la moitié.

La transmission d'une compétence est au contraire le mode privilégié par les trois quarts des formations en matière de **Préservation et traitement des éléments naturels,** où c'est l'apanage des spécialités agricoles des productions végétales voire animales**.** Cependant, il semble que la sensibilisation reste encore privilégiée par les formations longues diplômantes de ce domaine du DD, comme au bac pro « gestion des milieux naturels et de la faune ».

Ces résultats vont être corroborés par les caractéristiques des formations en termes de prérequis, niveau visé et certification.

3.1.6. Niveau requis ou visé, inférieur, égal ou supérieur au bac des FDD

Les deux tiers des formations de DD dispensées ne requièrent pas de niveau préalable des stagiaires, de même que près des trois quarts ne visent pas un niveau particulier.

Si l'absence de prérequis caractérise logiquement les formations ne délivrant aucune certification, une part non négligeable de formations en DD débouchant sur un Titre Professionnel (ministère du Travail) ou un CQP ne requièrent pas non plus de niveau d'entrée.

- Niveau des formations

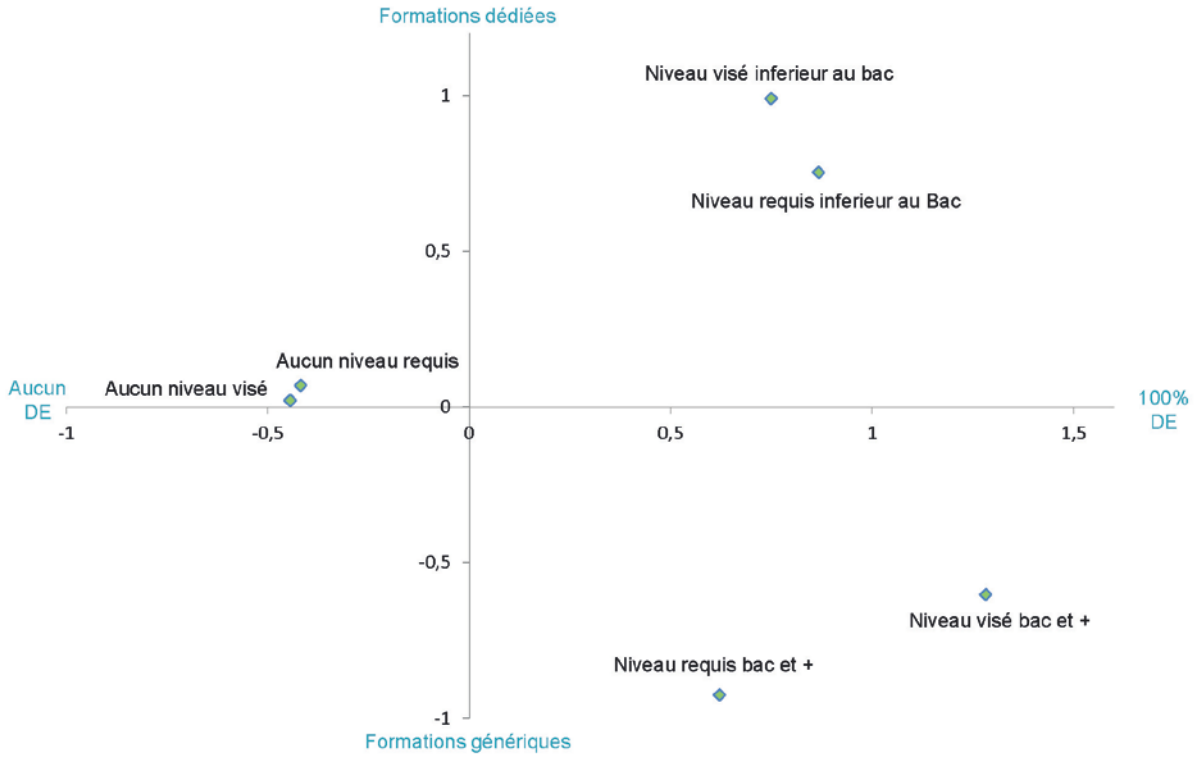

L'absence de niveau requis comme visé est emblématique des formations en **Prévention des risques et accidents industriels**, à 80 % concernées, dont la totalité des formations en « sécurité » et en « transport-manutention-magasinage ».

L'absence de prérequis et de niveau visé se rencontre également fréquemment aux formations à la **Préservation de l'environnement**, pour les trois quarts d'entre elles, dont seules les spécialités « espaces naturels » requièrent et visent un niveau (égal au bac).

Le domaine des **Économies d'énergies**, notamment lorsqu'il est en lien avec les spécialités « énergie et génie climatique » et la partie construction du bâtiment, requiert plus fréquemment un niveau d'entrée, respectivement égal et inférieur au bac, sans pour autant en viser un précisément...

Enfin, en matière de **Gestion des déchets**, seules les spécialités d' » aménagement paysager » et la partie finition du bâtiment requièrent et visent un niveau, généralement inférieur au bac, alors que les spécialités d' « agroalimentaire-cuisine » n'en visent ni n'en requièrent un précisément.

3.1.7. Certifications délivrées à l'issue des formations en DD

La moitié des formations en DD est sanctionnée par une certification prise au sens large, se partageant entre 18 % sanctionnées par une certification inscrite au RNCP (essentiellement diplôme du ministère de l'Éducation, Titre professionnel du ministère du Travail ou Certificat de Qualification Professionnelle des branches professionnelles), 14 % par une certification de type habilitation, et 18 % par une certification propre à l'organisme, prenant le plus souvent la forme d'une attestation de formation.

- Certification des formations

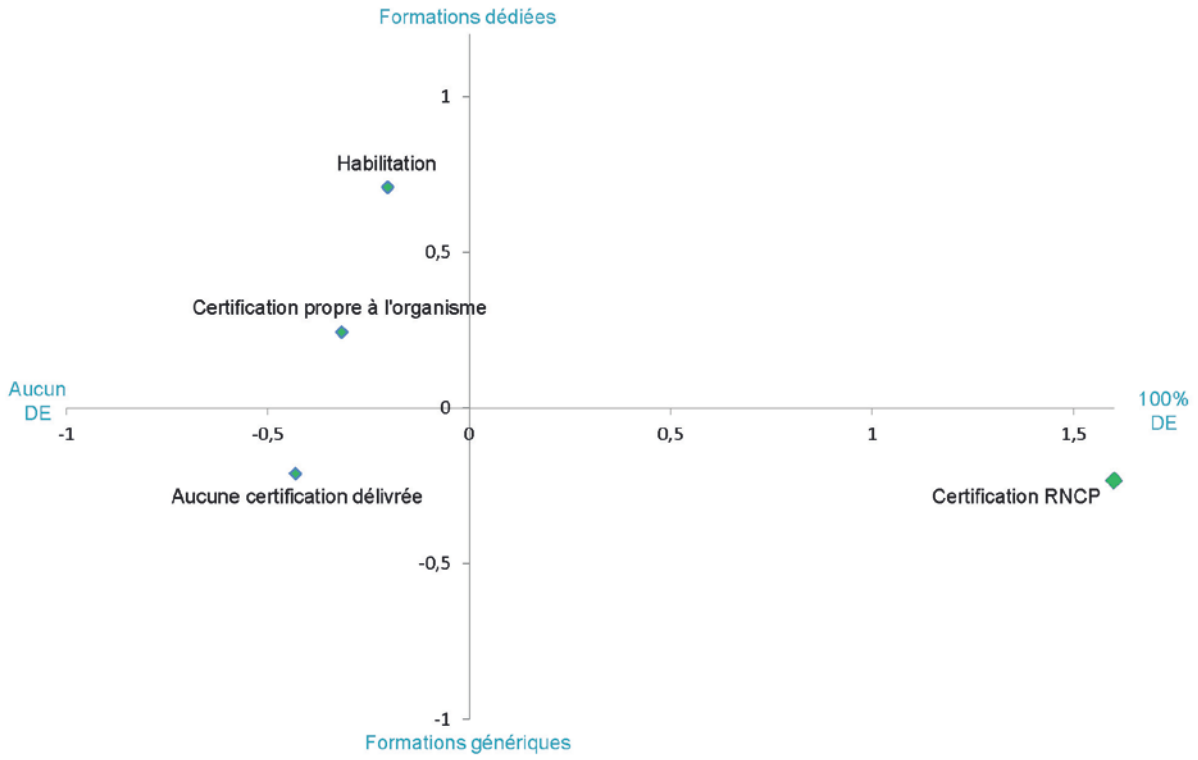

Le plus grand pourvoyeur de certifications de type habilitations est sans surprise le domaine de la **Prévention des risques et accidents industriels.** Le tiers des formations de ce domaine est sanctionné par ce type de certification, le quart par une certification de l'organisme, et 13 % par une certification inscrite au RNCP (seules 25 % des formations de ce domaine n'ont pas été caractérisées par une certification). Les habilitations sont ainsi la certification reine dans les spécialités de « sécurité ».

Les certifications inscrites au RNCP sont les plus fréquemment délivrées à l'issue des formations rattachées au domaine de la **Gestion des déchets,** notamment dans les spécialités des « espaces naturels » , « aménagement paysager » et de bâtiment (partie finition) ; alors que celles de l'agro-alimentaire-alimentation-cuisine de ce domaine ne sont sanctionnées d'aucune certification.

A côté, les formations du domaine des **Économies d'énergies** font pâle figure : seules un tiers de ces formations sont caractérisées par une certification délivrée à leur issue. En d'autres mots, aucune formation des spécialités phares du domaine évoquées (que ce soit « énergie et génie climatique » ou la partie construction du bâtiment) ne sont sanctionnées d'une certification.

Enfin, le domaine de la **Préservation de l'environnement,** certifiant à 50 % des formations, privilégie les certificats d'organismes comme les attestations de stages, mais pas où on l'attendrait, c'est-à-dire aux spécialités de production végétale ou animale ou celles des « espaces naturels », rarement sanctionnées d'une certification, mais à diverses autres spécialités.

3.1.8. Public, niveau et certification aux FDD

Le poids des différents publics dans les formations, notamment des demandeurs d'emploi (DE), montre des différences.

Les demandeurs d'emploi

Le public des DE assiste plus fréquemment à des formations requérant un niveau d'entrée en visant un, ou sanctionnées par une certification. Le niveau (requis ou visé) des formations des DE est essentiellement inférieur ou égal au bac. En revanche, les publics demandeurs d'emploi ne sont plus majoritaires aux formations requérant ou visant des niveaux supérieurs.

Si l'on prend les formations en matière d'**Économies d'énergie/énergies renouvelables** comme accueillant la plus forte proportion de demandeurs d'emploi, la plupart requièrent un niveau inférieur au bac.

A côté des Titres professionnels, les demandeurs d'emploi se voient surtout offrir des habilitations ou des certificats de formation de l'organisme (attestation, etc..), dont sont spécialement pourvoyeuses les formations en **Traitement des déchets** ainsi qu'en matière de **Préservation de l'environnement**.

Les diplômes de l'Éducation nationale, eux, ne sont pas l'apanage des certifications des formations des demandeurs d'emploi et sont indifféremment visés par les différents publics.

Ces observations valent pour **les publics de moins de 26 ans** également, pour qui les comportements de certification diffèrent peu des autres : si leurs formations requièrent un niveau égal ou inférieur au bac, seul un quart des formations qui leur sont dispensées sont sanctionnées par un titre inscrit au RNCP ; plus du tiers ne sont sanctionnées d'aucune certification, et plus d'un tiers par un certificat ou une simple attestation de l'organisme.

Les formations des salariés

Les formations s'adressant aux salariés, dont 85 % ne visent de niveau, et moins de la moitié délivrent une certification, sont le plus souvent sanctionnées par une habilitation, un CQP ou une certification propre à l'organisme (attestation de stage).

Si le mode d'engagement inter/intra n'a pas d'incidence en termes de prérequis des formations, les formations dispensées sur le mode inter-entreprises, elles, visent plus souvent un niveau de sortie égal ou supérieur au bac et une certification inscrite au RNCP (Éducation nationale notamment).

Au contraire, dispensées en intra, les formations en DD pour les salariés visent rarement un niveau, et sont plus fréquemment sanctionnées par une certification propre à l'organisme ou une habilitation.

En poussant l'analyse aux contextes de mise en œuvre et finalités attendues des formations dans les entreprises, on se rend compte que les diverses certifications des salariés ne sont pas utilisées aux mêmes fins et contextes.

Ainsi, ne requérant ni ne visant de niveau, l'habilitation ou la certification de l'organisme sont surtout utilisées dans un contexte de réorganisation de l'entreprise ou de mise en conformité à une norme (de qualité ou de production).

Au contraire, l'adaptation à l'évolution technique du travail ou une montée en gamme ou en qualité requièrent et visent plus souvent un niveau (le plus souvent inférieur au bac). Cependant, ces deux contextes, bien que plus souvent articulés à des niveaux de formation, ne donnent pas les mêmes

comportements de certification. Alors que l'adaptation à l'évolution technique du travail est éventuellement recherchée par un CQP ou un diplôme de l'Éducation nationale, la montée en gamme, elle, est plus sûrement recherchée par une certification de l'organisme ou une habilitation.

- Niveau et Certification des formations

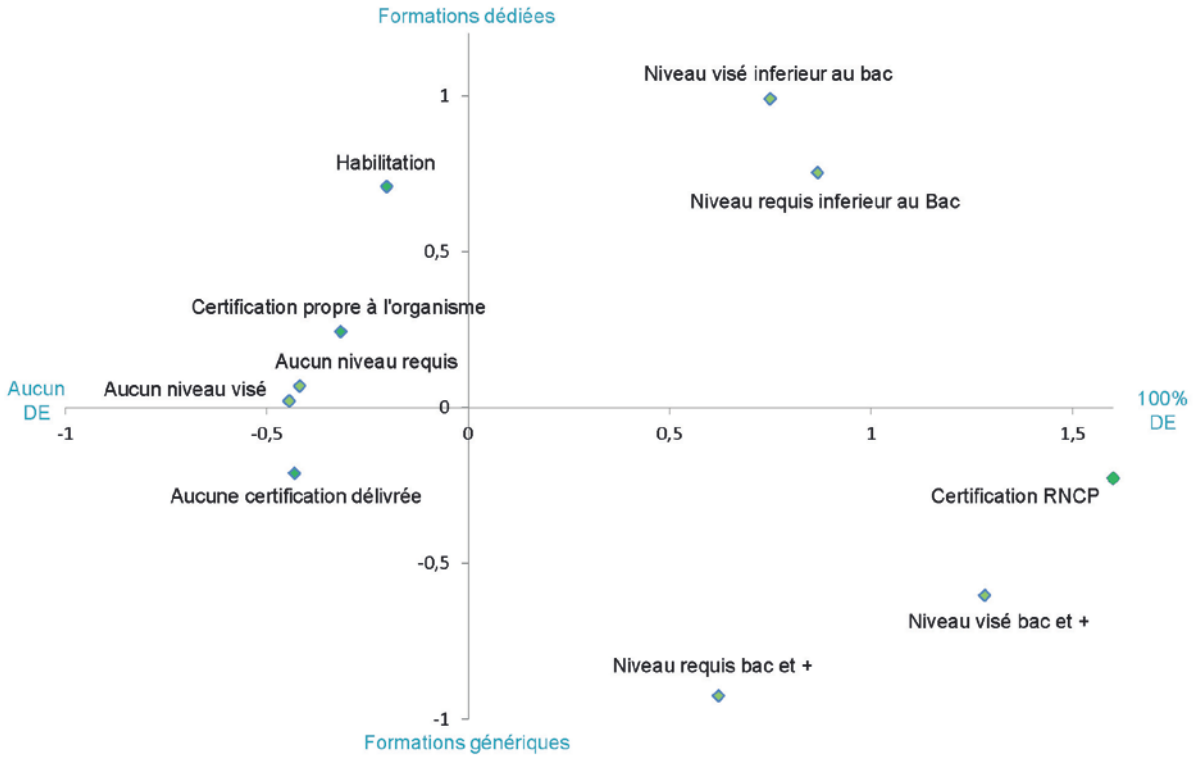

3.1.9. Service associé à la formation

Au-delà de l'inscription de la formation dans un processus de commande prépondérante d'un acheteur (régulières ou représentant plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'organisme), évoquée supra, la modalité commerciale des formations est caractérisée par l'assortiment de services amont (comme la participation à l'identification des besoins de la formation de l'acheteur) et/ou aval (notamment en termes d'accompagnement à la mise en œuvre des enseignements et de suivi), traités ici.

Quel que soit le positionnement commercial de l'organisme à ses commanditaires, la quasi-totalité des formations en DD ont été dispensées dans le cadre d'une relation de service, qu'elle soit développée en amont de la formation (diagnostic des besoins) ou en aval (accompagnement à la mise en œuvre des apprentissages).

- Services associés

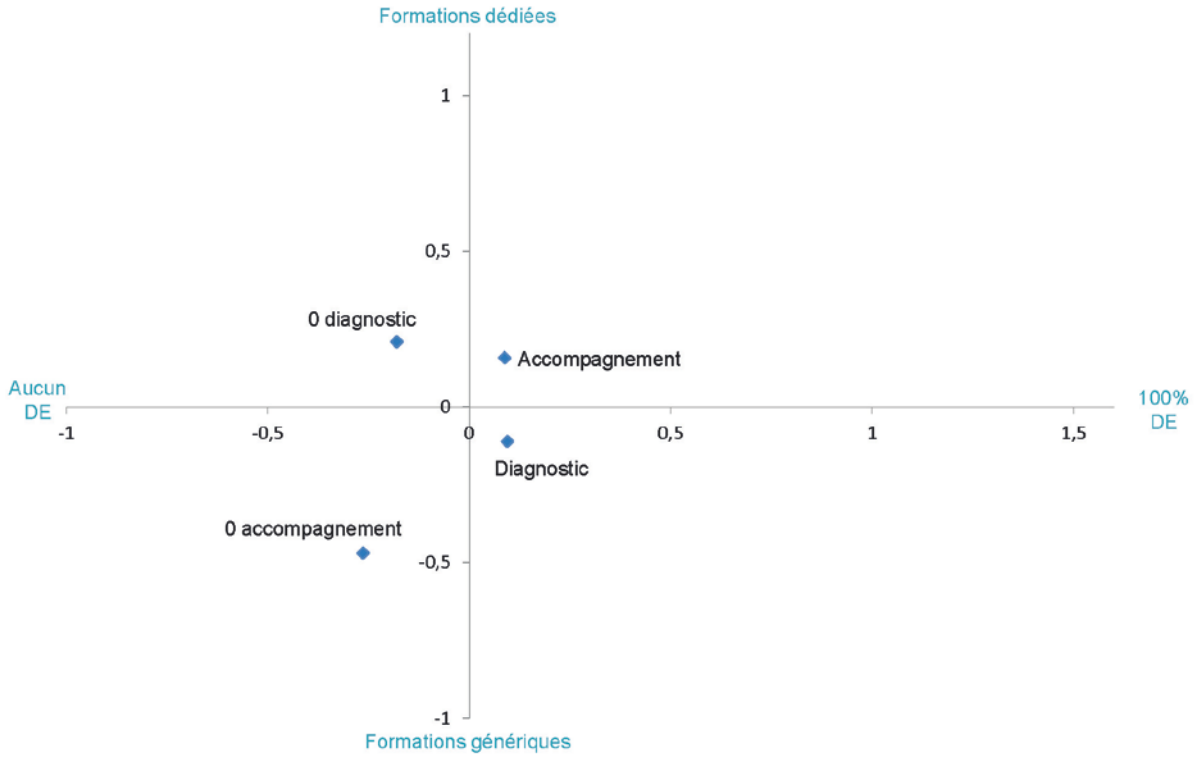

La prévalence d'un service associé varie cependant d'un domaine à l'autre. Elle est plus fréquente aux domaines du **Traitement des déchets** et celui des **Économies d'énergie** : les trois quarts des formations y ont été précédées d'un diagnostic des besoins et/ou ont procédé d'un accompagnement à la mise en œuvre des apprentissages (la moitié des formations y sont ainsi proposées en combinaison de services amont et aval) ; c'est le cas notamment des spécialités alimentaires qui font systématiquement l'objet d'une étude de besoins en amont de la formation au tri des déchets, ou des spécialités d' « énergie et génie climatique » ou de bâtiment dans sa partie « construction et couverture » en matière d'économies d'énergie.

Au contraire, les formations des domaines de la **Prévention des risques industriels** ou de la **Protection/gestion de la nature** sont les moins enserrées dans une démarche de services, amont comme aval, qui y sont du reste peu combinés. Seule exception, les spécialités de production végétale et de cultures spécialisées sont fréquemment précédées ou suivies de services amont ou aval.

Deux configurations d'organisme sont associées à une faible offre de service amont ou aval : le statut d'indépendant d'une part, et le niveau d'inscription dans une commande privilégiée d'autre part.

En effet, un clivage s'opère sur les démarches de service selon le régime juridique des organismes : alors que les associations se caractérisent plus fréquemment par une intervention en aval de la formation (suivi, accompagnement), les organismes à but lucratif interviennent plus fréquemment au stade de diagnostic des besoins. Les organismes consulaires combinent plus fréquemment les deux démarches.

De même, l'inscription de l'organisme dans une commande privilégiée a aussi son effet : un cadre associatif renforce l'assortiment de la formation d'une démarche aval (d'accompagnement) ET amont (de diagnostic), tandis qu'une commande publique privilégiée va surtout solliciter une démarche aval, l'organisme étant peu associé au diagnostic des besoins de la formation. Au

contraire, la position de sous-traitance « chronique » d'un organisme pour un autre favorise une intervention en amont de la formation, en matière de diagnostic des besoins, faisant appel à son expertise, et moins fréquemment en aval, en matière d'accompagnement à la mise en œuvre des savoirs.

3.1.10. Ressources employées à la conception de la formation

Dernier mode de caractérisation des FDD recueillies, le type de ressources sur lequel s'est appuyée leur conception : expertise des formateurs, référentiel de formation et /ou documentation professionnelle ou réglementaire[20].

La conception des FDD sollicite l'expertise des formateurs pour la quasi-totalité d'entre elles (91 %), moins de la moitié (43 %) sont bâties à partir de documentation professionnelle ou réglementaire, et un peu plus d'un tiers à partir de référentiels de formation ou de certification (38 %).

Si l'expertise des formateurs intervient en premier lieu invariablement à toutes les formations des différents domaines de savoirs, les autres sources sont plus inégalement utilisées d'un domaine à l'autre : seconde source, la documentation réglementaire et professionnelle imprègne sans surprise les trois quarts des formations en Prévention des risques, alors qu'elle n'est utilisée que par près de la moitié de celles à la Gestion des déchets et à la Préservation de l'environnement, et le tiers des formations aux Économies d'énergie.

Troisième source, les référentiels de formation sont utilisés par la moitié des formations en Prévention des risques et en Gestion des déchets, et un tiers des autres.

- Ressources

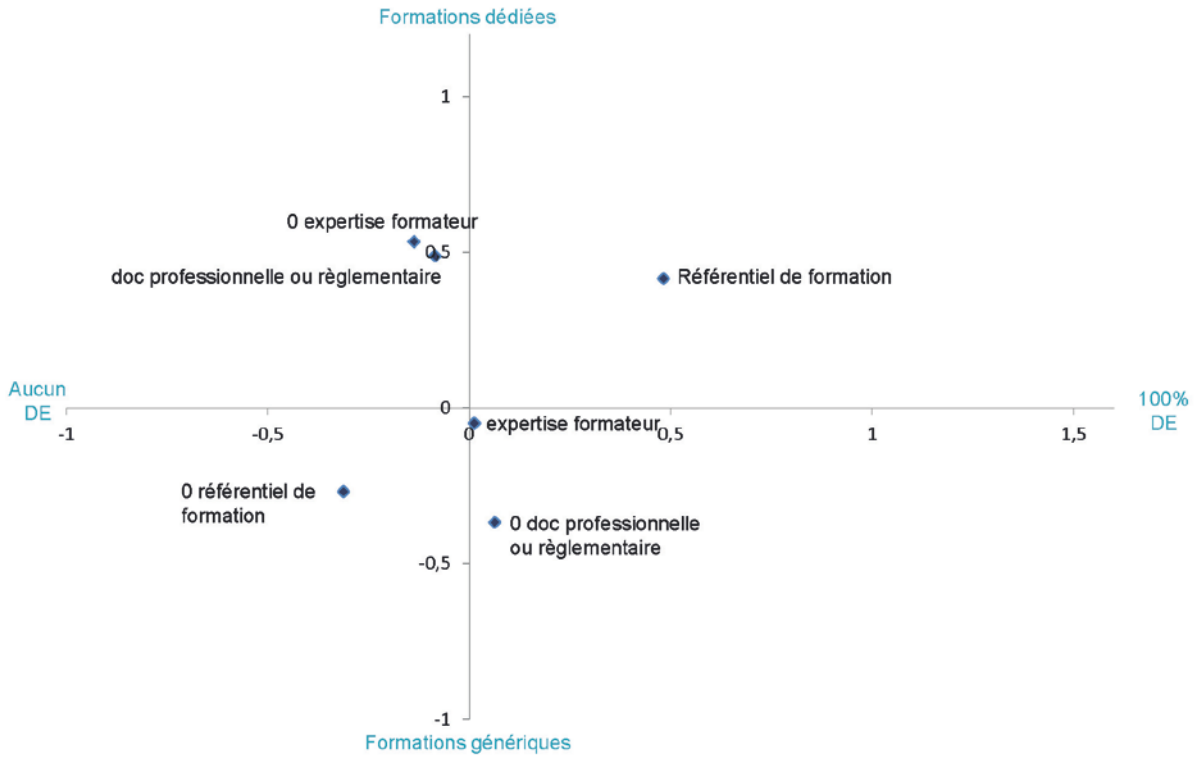

[20] Rappel : ne sont pas considérées les conditions d'emploi de ces ressources (type de contrat, certification, etc..)

Ainsi, au terme de cette analyse de chaque descripteur pris un à un disposons-nous d'une première impression de très forte diversité des conditions de dispensation des formations (ou modules de formations) continues aux visées écologiques des différents domaines.

La partie qui suit s'appuie sur une classification ascendante hiérarchique (CAH) réalisée à la suite de l'ACM, pour dégager cinq grandes configurations économiques de dispensation des formations à visée écologique.

3.2. Cinq ensembles économiques de formation au DD

Cinq ensembles de formations ont été dégagés à partir de la CAH :

- les formations accueillant des **demandeurs d'emploi** pour le compte **d'un acheteur récurrent ou prépondérant** dans le CA de l'organisme, le plus souvent **public :** plus souvent longues, correspondant à des niveaux, requis comme visés, et sanctionnées d'une certification inscrite au RNCP, elles s'appuient sur son référentiel et sont suivies d'un accompagnement post-formation (**classe 1**) ;
- celles dispensées sur des **niveaux supérieurs au bac**, requis comme visés, à des publics variés dont des individuels payants, pour des **acheteurs variés**, dans une perspective essentiellement de **sensibilisation**, et s'appuyant sur l'**expertise** des formateurs (**classe 5**) ;
- des **formations de salariés et chefs d'entreprises**, représentant **moins de 10 % des flux annuels des organismes**, dispensées sur de très courtes durées (un jour ou moins) et pas plus « commanditées » par un acheteur particulier : visant essentiellement la transmission d'une **compétence technique,** leur mise en œuvre s'appuie fortement sur l'**expertise** des formateurs (**classe 2**) ;
- des formations également de **salariés ou chefs d'entreprises** en grande majorité, dispensées sur des durées aussi très courtes, mais organisées sur de plus nombreuses sessions dans l'année, et accueillant aussi un public plus nombreux qu'aux autres formations, représentant une **part conséquente de l'activité annuelle des organismes** ; visant l'apprentissage de normes et règles, elles sont sanctionnées d'une **certification de l'organisme ou d'une certification réglementaire (habilitation)** et s'appuient moins souvent sur l'expertise des formateurs que sur la **documentation professionnelle ou réglementaire** (**classe 3**) ;
- le dernier groupe est constitué de formations de **salariés et chefs d'entreprises** dédiées à un **acheteur prépondérant ou récurrent de statut privé** : ne requérant ni ne visant de niveau et n'étant sanctionnées d'aucune certification inscrite au RNCP, et relativement courtes, elles ne sont plus majoritaires dans l'activité annuelle des organismes ; plus fréquemment que les autres formations **précédées et/ou suivies de services associés,** elles visent la transmission d'une compétence et s'appuient massivement sur l'expertise des formateurs (**classe n° 4**).

Nous restituons les principaux traits de ces ensembles économiques enrichis des savoirs en DD enseignés et des caractéristiques des organismes dispensateurs.

- Classes

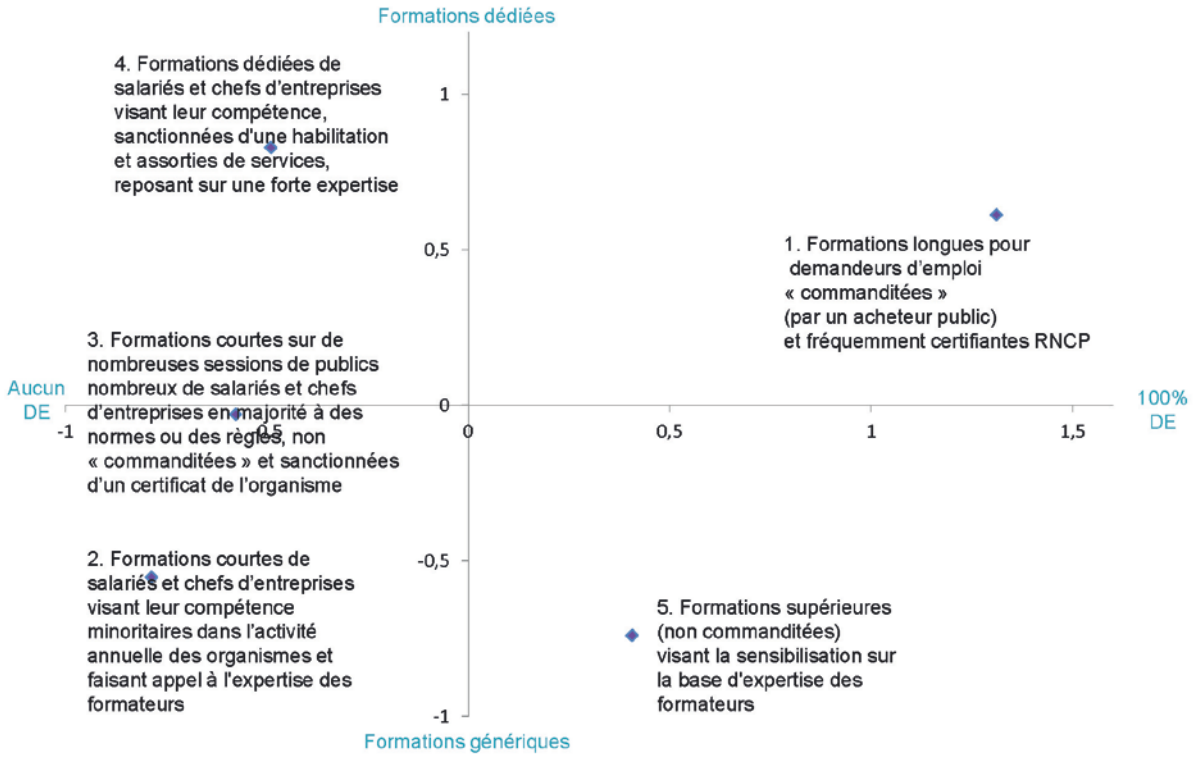

3.2.1. La classe n° 1 des formations généralistes tournées vers les demandeurs d'emploi

Elles sont les plus longues, associées à des niveaux, requis comme visés, inférieurs au bac, sanctionnés d'une certification inscrite au RNCP, dont la conception s'est appuyée sur le référentiel, « commanditées » par un acheteur public et suivies d'un accompagnement post-formation.

Les formations de cette classe se définissent centralement par deux caractéristiques :

- elles accueillent toutes des **publics demandeurs d'emploi** (DE), qui constituent la majorité du public des trois quarts d'entre elles ; pour 85 % des formations de la classe, ces DE ont moins de 26 ans, qui sont majoritaires pour 30 % d'entre elles ; en outre, 40 % des formations de la classe accueillent aussi des salariés ou des chefs d'entreprise et 10 % des individuels payants ;
- toutes les formations de la classe sont engagées pour le compte d'un acheteur particulier, prépondérant ou régulier dans le CA des organismes ; cet **acheteur est de statut public** pour plus de la moitié d'entre elles, un autre OF (donneur d'ordres) pour un quart et une entreprise pour 20 %.

La plupart des formations de cette classe sont engagées sur au plus deux sessions et accueillent un volume de stagiaires annuel compris entre une dizaine et une cinquantaine, représentant **une part importante des flux totaux annuels** de l'organisme.

Plus de la moitié des formations de la classe requièrent ou visent un niveau spécifique. Il s'agit de la classe la plus positionnée sur des **niveaux inférieurs au bac**, où ses effectifs doublent la moyenne : un tiers en requièrent un, et 20 % en visent un. Les niveaux bac et + sont visés par plus du tiers des formations de la classe, doublant également la moyenne des formations. C'est que 70 % de ces formations sont **sanctionnées d'une certification**, inscrites au RNCP pour plus de la moitié (ministérielle essentiellement), habilitation ou certification propre à l'organisme pour 15 %.

Conformes à la moyenne, les deux tiers des formations de la classe ont été précédés d'un diagnostic des besoins ; en revanche, les formations de la classe sont **plus souvent assorties que toute autre d'un accompagnement,** une fois la formation terminée (suivi, veille à la mise en œuvre des enseignements).

Trait saillant du caractère standard des formations de la classe, leur ingénierie s'appuie pour près des deux tiers d'entre elles sur leur **référentiel de certification**, à côté de l'expertise des formateurs, qui reste la ressource principale sur laquelle s'appuient 90 % d'entre elles, et la documentation professionnelle et réglementaire, celle de 40 % des formations de la classe.

Les savoirs en DD dispensés par les formations de la classe 1

Si la classe 1 ne fait pas apparaître de franche polarisation sur un domaine spécifique de savoir en DD, les formations portent préférentiellement sur deux domaines, à raison d'un tiers chacun : celui de la **Gestion des déchets** (+13 points) et celui des **Économies d'énergie** (+3 points), des domaines stratégiques notamment au niveau local lors des concertations présidant à l'établissement des plans régionaux de développement de formations professionnelles (PRDFP), auxquels les organismes sont parfois associés. Alors que les deux autres domaines sont relativement délaissés par les formations de cette classe : la **Préservation de l'environnement** concerne un quart des formations (- 9 points), soit la plus faible proportion, et la **Prévention des risques** 10 % (- 8 points).

En termes de spécialités, les plus fréquemment dispensées par les formations de cette classe sont :

- celle du « bâtiment-partie finition » pour les enseignements en **Gestion des déchets**;
- celles de « génie climatique» et « bâtiment-partie construction » et « couverture » pour les enseignements aux **Économies d'énergie**.

Les formations de cette classe ne poursuivent **pas d'objectif spécifique**. Conformes à la moyenne, la sensibilisation et la transmission d'une compétence (de production, commerciale ou de gestion) sont les objectifs des deux tiers d'entre elles, et l'apprentissage d'une règle ou d'une norme celui de plus de la moitié.

Les organismes dispensateurs de la classe (données BPF)

Les formations de cette classe sont proposées par deux catégories d'organismes essentiellement : les organismes associatifs, qui en dispensent plus de la moitié, et les organismes publics, notamment les CFPPA. A côté de ces catégories, des organismes à but lucratif émargent pour environ 20 % de l'offre.

Ces organismes sont en moyenne plus âgés qu'aux autres classes (plus de 10 ans : +6 points).

Si on tient compte que les trois quarts des formations de la classe sont dispensés parmi d'autres dans les organismes (seul un quart sont des « singletons »), il s'agit donc de structures importantes, au volume d'activité important, porteuses ou héritières d'un modèle que l'on a apparenté à un modèle industriel de formation des demandeurs d'emploi dans les années 90[21].

De fait, ils se caractérisent par des chiffres d'affaires relativement élevés, puisque les trois quarts engrangent plus de 75 000 euros annuels (contre moins de la moitié des organismes en moyenne), dont 60 % plus de 150 000 euros, que la moitié tirent majoritairement de la formation continue (contre 40 % des organismes étudiés en moyenne).

Organismes généralistes, les spécialités de production ou de transports y sont rarement exclusives ni majoritaires ; la plupart y accueillent moins de la moitié des stagiaires de l'année.

[21] MELIVA A. : Qualité des formations et emploi des formateurs. Le cas des stages proposés aux demandeurs d'emploi, Marseille, Céreq, collection Relief, n° 19, février 2007

3.2.2. La classe n° 5 des formations supérieures à forte spécialisation des savoirs (non commanditées)

Les savoirs écologiques transmis selon une logique générique et dans une perspective essentiellement de sensibilisation, s'appuient fortement sur l'expertise des formateurs.

Les formations de la classe n° 5 héritent de nombreuses caractéristiques de la précédente : près de la moitié d'entre elles sont engagées sur **des durées longues**, et/ou bénéficient encore à des demandeurs d'emploi bien qu'ils y soient minoritaires (présents dans 70 % des formations de la classe).

Les grandes spécificités des formations de cette classe sont au nombre de trois essentiellement :

- leur positionnement sur des **niveaux supérieurs au bac** (requis par un tiers d'entre elles et visés par près de la moitié) ;
- plus de la moitié de leur public est constitué **d'individuels payants** ; cependant que les trois quarts accueillent aussi des salariés et des chefs d'entreprises (conformément à la moyenne) ;
- il s'agit de formations **très rarement caractérisées par un commanditaire particulier ou prépondérant**.

Ces traits combinés feraient correspondre ces formations à la qualité générique de la production de type universitaire.
Pour autant, les formations de la classe ne sont pas plus fréquemment sanctionnées par une certification, laquelle est cependant le plus souvent inscrite au RNCP (pour un quart des formations de la classe).

Deux autres traits confirment l'inscription des formations de la classe dans des logiques de production universitaires :

- sur leur dimension générique elles sont **moins qu'ailleurs suivies d'un accompagnement post-formation** ;
- sur leur dimension de savoirs spécifiques, la conception et la mise en œuvre des formations de cette classe font plus qu'à toute autre, appel à **l'expertise des formateurs**, la ressource de la quasi-totalité d'entre elles, alors que les référentiels de formation sont la ressource de près de la moitié, au détriment de la documentation professionnelle ou réglementaire (37 %) ; dispensées par des enseignants et des chercheurs au sein de laboratoires rattachés aux organismes, procédant essentiellement de sensibilisation des publics, elles correspondraient à la fonction de relais des savoirs scientifiques soulignée par Bargues et Landivar (2016).

Les savoirs en DD dispensés par les formations de la classe 5

Les formations de la classe n° 5 portent notamment sur :

- les **Économies d'énergie**, qui y représentent le tiers (+6 points), notamment dans les spécialités de **génie climatique** et d'**électricité-électronique** ;
- la **Préservation de l'environnement**, pour près de 30 % des formations (- 6 points) ;
- la **Prévention des risques** pour près d'un quart des formations (+4 points).

À côté de la transmission d'une compétence (de production, commerciale ou de gestion), ou d'apprentissage d'une norme ou d'une règle, en proportions conformes à la moyenne des formations, les formations de la classe n° 5 sont aux trois quarts tournées vers un objectif de **sensibilisation**, souvent le seul mode dans le cadre d'enseignements aux programmes déjà constitués.

Les organismes dispensateurs de la classe (données BPF)

Les formations de la classe n° 5 sont essentiellement dispensées par les établissements publics d'enseignement, dont font partie ceux de l'enseignement supérieur, et les organismes à but lucratif, qui représentent le tiers de l'offre. Les organismes associatifs en dispensent 30 % et les indépendants environ 10 %.
Bien que de création rarement récente, ces organismes sont légèrement moins âgés que ceux de la classe précédente.
Les offreurs de ces formations sont encore relativement riches, plus de la moitié engrangeant plus de 75 000 euros annuels, que plus de la moitié tirent majoritairement de la formation continue.

Les organismes dispensateurs de la classe montrent deux comportements à l'égard des spécialités de production ou de transports :

- une faible spécialisation pour un quart d'entre eux, des établissements d'enseignement supérieur généralistes, qui y accueillent moins du quart de leurs stagiaires annuels ;
- une exclusivité pour plus de la moitié qui y accueille la totalité de leurs stagiaires de l'année (dans les organismes privés à but lucratif).

Corrélativement, les formations de la classe y sont dispensées :

- aux côtés d'autres formations à visée écologique pour près d'un quart d'entre elles (dans les établissements d'enseignement supérieur notamment) ;
- en singleton pour moins de la moitié d'entre elles (conformément à la moyenne), notamment dans les organismes privés à but lucratif.

3.2.3. La classe n° 2 des formations techniques courtes d'artisans et chefs d'entreprises agricoles ou du bâtiment

Ces formations visent leur sensibilisation et la transmission d'une compétence afin de résoudre des problèmes techniques qu'ils rencontrent ponctuellement. Non « commanditées » elles sont minoritaires dans l'activité annuelle des organismes.

Les formations de cette classe inaugurent des caractéristiques qui traverseront les deux suivantes :

- elles se distinguent des deux précédentes classes de formations par leur **très courte durée**, la moitié d'entre elles n'excédant pas une journée,
- la quasi-totalité de ces formations **ne requièrent ou ne visent de niveau précis** et ne sont sanctionnées **d'aucune certification inscrite au RNCP**,
- la quasi-totalité des formations ne comptent aucun demandeur d'emploi parmi leur public, constitué quasi-exclusivement de **salariés ou chefs d'entreprises**.

Comme à la classe n° 5, cette fois c'est la totalité des formations de cette classe qui ne font pas l'objet d'une commande particulière régulière ou majoritaire. Et comme à la classe n° 1, les deux tiers des formations de la classe n° 2 sont organisées sur **au maximum deux sessions dans l'année ;** mais cette fois, la raison n'est pas la durée des formations qui excèdent rarement deux jours. Car une caractéristique propre aux formations de la classe n° 2, est qu'elles sont en majorité **dispensées à tout au plus une dizaine de stagiaires** dans l'année ; elles représentent par conséquent le plus souvent une **infime part de l'activité annuelle** de l'organisme, de l'ordre de moins de 10 % des flux annuels. Ces caractéristiques renvoient éminemment ces formations à leur appartenance à une **économie de variété**, où les rendements d'échelle sont souvent absents et l'imprévisibilité la règle. Les formations sont engagées à partir d'un nombre de besoins, spécifiques et ponctuels, exprimés par les stagiaires à un moment donné, la plupart du temps des pairs (cf. infra 4.1).

Ici la dimension interpersonnelle des rapports de travail est omniprésente et organise le recrutement : comme à la classe précédente, des formateurs réputés pour leur expertise du domaine écologique enseigné, sur laquelle repose la quasi-totalité des formations de la classe.

La place dévolue à cette expertise et cette connaissance interpersonnelle va de pair avec une faible certification des formations de la classe, qui s'appuient très peu sur des ressources standardisées comme les référentiels, ou consomment dans la moyenne des formations de la documentation réglementaire ou professionnelle. Polarisées sur la transmission d'une technique en situation, ces formations correspondent à cette « famille » critique et rétive de professionnels à l'égard des tentatives de normalisation comme les formations aux économies d'énergie dans le bâtiment (FEEBAT), étudiées par Frances et Tricoire (2016).
Enfin, en termes de services associés, les formations de la classe se situent dans la moyenne des formations : 60 % sont précédées d'un diagnostic des besoins de l'acheteur, et les trois quarts procèdent d'un accompagnement des stagiaires post-formation.

Les savoirs en DD dispensés par les formations de la classe 2

Les formations de la classe portent :

- pour près de la moitié sur le domaine de la **Préservation de l'environnement** (+7 points), qu'elles partagent avec la classe suivante. Sont notamment concernées les spécialités des **cultures végétales** et des **cultures spécialisées**, ainsi que le **travail du bois**, ou **l'hôtellerie-tourisme** ;
- pour près d'un tiers des formations de la classe sur les **Économies d'énergie** (+4 points)**,**
- et pour 20 % sur la **Gestion des déchets** (conformément à la moyenne).

En termes d'objectifs suivis, les formations de la classe n° 2 visent essentiellement la **transmission d'une compétence technique**, objets de près des trois quarts d'entre elles, à côté de la sensibilisation, pour laquelle elles se situent dans la moyenne des formations. Seul l'apprentissage d'une norme ou d'une règle est légèrement délaissé par ces formations, objet de moins de la moitié d'entre elles.

Les organismes dispensateurs de la classe (données BPF)

L'offre des formations de la classe n° 2 est assez ouverte. Si les organismes privés à but lucratif en dispensent près de la moitié, y prennent part également des organismes consulaires (8 %), des individuels (20 %) et des associations (20 %).

Ces organismes ne sont pas moins âgés que les précédents, 60 % ayant été créés depuis 3 ans et plus, dont 20 % depuis plus de 10 ans.

Pourtant les formations de cette classe sont dispensées par des organismes engrangeant moins de 75 000 euros annuels à 80 % !, faisant de cet ensemble les dispensateurs les plus « pauvres », des revenus qui représentent moins de la moitié de leurs revenus totaux et viennent en appoint d'autres sources.

De fait, les APE de formation continue sont très minoritaires parmi les organismes dispensant la classe, qui font plus fréquemment valoir une activité associative (division 94), de conseil de gestion (division 70), ou de fabrication de machines agricoles et forestières (division 28).

Les spécialités de production, notamment agricole, semblent centrales dans les organismes dispensateurs de la classe dont les trois quarts y accueillent exclusivement leurs stagiaires.

Des organismes très spécialisés par conséquent, où 80 % des formations sont dispensées parmi au plus deux formations écologiques de l'organisme.

3.2.4. La classe n° 3 des formations courtes aux nouvelles normes et règlementations

Dispensées sur de nombreuses sessions, à des publics nombreux, la plupart du temps salariés en inter-entreprises, elles sont sanctionnées d'une habilitation ou d'un certificat de l'organisme attestant la maîtrise de normes ou de règles.

Elle est la moins nombreuse des classes de formations.

Les formations de la classe partagent avec celles des deux précédentes classes le fait de :

- ne pas être dispensées pour le compte d'un acheteur particulier, prépondérant ou récurrent,
- et avec la classe précédente (et la suivante), celui d'accueillir des **salariés ou chefs d'entreprises**, cependant ici à côté pour 30 % d'individuels payants et 20 % des demandeurs d'emploi,
- sur des **durées** toujours **très courtes** : d'un jour ou moins pour un tiers, cependant que 16 % sont dispensées sur plus de six jours,
- et de ne requérir ni viser de niveau.

Elles se distinguent des autres formations, en ce **qu'organisées sur de plus nombreuses sessions dans l'année** qu'à toutes autres, les formations comprises à la classe n° 3 accueillent aussi **un public plus nombreux qu'aux autres formations**, représentant une **part conséquente de l'activité annuelle des organismes**.

Privilégiant le mode interentreprises, ces formations concentrent toutes les caractéristiques d'une offre standard, aux rendements d'échelle, de type industriel ; elles constituent en quelque sorte pour les salariés le pendant de la classe 1.

Du fait de leur qualité relativement standard, et dispensées en dehors de tout lien privilégié à un acheteur, les formations de la classe :

- sont **les moins fréquemment précédées d'un diagnostic des besoins** (60 %), ni **ne sont suivies d'un accompagnement** (70 %) ;
- s'appuient aussi d'un point de vue pédagogique **le moins souvent sur l'expertise des formateurs** (85 %), auxquels elles préfèrent plus fréquemment la **documentation professionnelle ou réglementaire** (48 %).

Enfin les stagiaires se voient délivrer en fin de formation une certification de l'organisme (pour les trois quarts des formations) ou une habilitation ou certification réglementaire (un quart).

Les savoirs en DD dispensés par les formations de la classe 3

Les formations de la classe portent :

- pour la moitié d'entre elles sur la **Préservation de l'environnement** (+14 points), principalement dans les **spécialités plurivalentes de génie civil** et **construction**, comprenant les certificats Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) ;
- pour 20 % sur la **Prévention des risques industriels**, sur les spécialités de **transport-manutention-magasinage** et de **sécurité des personnes,** à travers la certification phare du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

Des formations qui aux trois quarts visent **l'apprentissage de normes et règles.**

Les organismes dispensateurs de la classe (données BPF)

L'offre des formations de la classe 3 se partage entre les organismes indépendants qui en dispensent près de la moitié, des organismes consulaires (8 %), ainsi que des organismes associatifs pour 30 % de l'offre. Les organismes à but lucratif ne dispensent que 16 % des formations de la classe.

La forte proportion d'organismes dispensateurs de la classe de statut indépendant traduit un phénomène massif de sous-traitance de capacité pour le compte d'organismes plus importants. Celui-ci s'accompagne d'un net rajeunissement des offreurs : plus de la moitié des formations sont dispensées par des organismes existant depuis moins de trois ans, alors que près de 30 % accumulent plus de 10 années d'existence, dont notamment les consulaires et certaines associations.

Cette classe présente toujours des tranches de revenu annuel faibles, près des trois quarts des dispensateurs en retirant moins de 75 000 euros ; des revenus qui sont minoritaires voire inexistants dans le CA des organismes dispensateurs pour 85 % des formations, pour lesquelles la majorité provient d'autres activités. Seuls les organismes consulaires excédent les 750 000 euros, exclusivement en formation continue.
De fait, les APE de formation continue sont aussi minoritaires parmi les organismes dispensateurs de cette classe, qui font plus fréquemment valoir une activité scientifique ou technique (division 74), ou associative (94).

Les spécialités de production semblent aussi centrales dans les organismes dispensateurs de la classe dont 80 % y accueillent exclusivement leurs stagiaires.

Les formations sont dispensées en deux contextes :
- soit elles sont uniques pour moins de la moitié d'entre elles (conformément à la moyenne), comme dans les organismes individuels ;
- soit elles sont dispensées aux côtés de deux autres formations écologiques de l'organisme pour près d'un tiers (+16 points), le plus probablement dans les associations.

3.2.5. La classe n° 4 des formations réglementaires dédiées de salariés

Si comme à la précédente classe ces formations ne requièrent ni ne visent un niveau, ne sont pas sanctionnées par une certification inscrite au RNCP et sont aussi relativement courtes, elles privilégient un service dédié, en intra-entreprise, pour lequel elles sont assorties de services associés en amont ou en aval.

La classe n° 4 achève cet ensemble de formations accueillant quasi-exclusivement des **salariés ou chefs d'entreprise**. Aux **durées relativement courtes** -mais plus longues qu'à la classe précédente les deux tiers des formations se situant dans des **durées comprises entre deux et cinq jours** -, elles ne **ne requièrent ni ne visent de niveau**, et ne sont sanctionnées **d'aucune certification inscrite au RNCP**. Plus précisément, si **plus de la moitié ne visent pas une certification**, l'autre moitié se partage à part égale entre une **habilitation** et une **certification de l'organisme.**

Si ces formations sont encore engagées sur un **nombre de sessions élevé dans l'année** où elles accueillent un public encore relativement nombreux, **elles ne représentent plus la majorité des flux annuels de l'organisme** comme à la classe précédente.

La caractéristique spécifique de cette classe est la dimension dédiée des formations, dont, contrairement aux deux précédentes classes, la quasi-totalité sont mises en œuvre **pour le compte d'un acheteur prépondérant ou récurrent**. Autrement dit dans un rapport d'adaptation aux besoins d'un acheteur auquel elles doivent l'intégralité de leur public. A cet égard, les formations de la classe sont plus fréquemment que les autres dispensées en **intra-entreprises**, et **précédées et/ou suivies de services associés** : en amont (**diagnostic de besoins**, pour plus des deux tiers), ou en aval (**accompagnement**, suivi à la mise en œuvre des apprentissages) pour plus des trois quarts (cependant moins fréquemment qu'à la classe 1). De statut privé pour la quasi-totalité des formations, cet acheteur prépondérant se partage à parts égales des formations (environ 30 %) entre une entreprise, un autre organisme de formation (donneur d'ordres) et une association (fédération).

Ces caractéristiques d'adaptation des formations à la demande, associées à des flux réduits de publics, les inscrivent dans une dimension économique soumise aux aléas, et une organisation marchande ou « de la production flexible » dans les termes de Salais et Storper (cf. infra).

Les organismes s'appuient massivement sur **l'expertise des formateurs** pour concevoir et dispenser ces formations, sur la base d'un **recours ponctuel à des formateurs externes**. Le recours aux autres types de ressources est conforme à la moyenne : moins de la moitié mobilisent des référentiels ou de la documentation professionnelle ou réglementaire.

Les savoirs en DD dispensés par les formations de la classe 4

En termes de savoirs écologiques transmis, les formations de la classe visent plus franchement qu'aux précédentes :

- la **Prévention des risques industriels**, qui en mobilise environ 30 % (+9 points), plus en **sécurité des personnes** qu'en transport-manutention-magasinage ;
- près d'un tiers portent en outre sur la **Préservation de l'environnement** (-3 points), notamment à partir des spécialités agricoles de **production végétale** et **cultures spécialisées,** où domine notamment le certificat « Certiphyto », pierre angulaire du plan Ecophyto 2018 mis en œuvre avec le concours des professionnels (ANSALONI 2016).

En termes de nature d'objectifs, la **transmission d'une compétence** reste l'objectif majeur, poursuivi par les deux tiers des formations, la sensibilisation au domaine arrive en second avec plus de la moitié, l'apprentissage d'une norme ou d'une règle n'étant plus l'objectif que de moins de la moitié.

Les organismes dispensateurs de la classe (données BPF)

L'offre de la classe 4 se partage essentiellement, à raison d'environ un tiers chacun, entre les organismes individuels, les organismes privés à but lucratif, et les associations. Si comme à la précédente cette classe se caractérise par une forte présence d'organismes indépendants, il est plus probable que sous-traitance dont cela procède soit de spécialité compte tenu des caractéristiques déjà soulignées des formations, proposées dans une démarche de spécification et faisant plus fréquemment qu'à la classe précédente intervenir l'expertise des formateurs à leur conception.

Les dispensateurs des formations de cette classe sont aussi les plus jeunes, la quasi-totalité existant depuis moins de 10 ans, dont 60 % depuis moins de trois ans, ce qui correspond bien à la montée en charge des formations évoquées dans le cadre du plan Ecophyto.

Comme à la classe précédente les revenus annuels de ces organismes atteignent péniblement les 75 000 euros, les deux tiers des dispensateurs se situant en-deçà ; cependant, à la différence de la classe précédente, ils sont majoritairement issus de la formation continue pour la moitié des organismes.

Si la formation continue est l'APE de plus de 40 % des organismes dispensateurs des formations de cette classe, d'autres s'inscrivent plus dans le conseil de gestion (division 70), la recherche-développement scientifique (division 72), ou la gestion de musées, jardins et réserves naturelles (91).

Comme à la classe précédente, la structure d'offre montre une forte spécialisation de ces organismes, la quasi-totalité des dispensateurs de la classe accueillant plus de la moitié de leurs stagiaires sur les spécialités de production.

Témoignage de la forte incertitude et de l'aléa économique élevés qu'ils affrontent, les deux tiers des formations sont uniques (dispensées en « singletons », au côté d'aucune autre) dans les organismes (+24 points).

Ainsi avons-nous identifié, au terme d'une analyse par correspondances multiples et d'une classification ascendante hiérarchique[22] d'une vingtaine de descripteurs, cinq grandes économies par lesquelles sont engagées les formations continues à visée écologique en France, qu'il s'agisse des formations longues pour les demandeurs d'emploi dispensées pour le compte d'un acheteur public par des organismes associatifs et sanctionnées par un titre inscrit au RNCP de niveau inférieur au bac, des formations supérieures requérant des ressources pédagogiques spécialisées pour une variété de publics et d'acheteurs, des formations courtes et ponctuelles d'artisans et chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises du bâtiment, elles aussi fondées sur l'emploi ponctuel d'un savoir réputé d'un pair, des formations réglementaires plus systématiques et standard pour des groupes indifférenciés de salariés principalement des transports et du magasinage, ou des formations à la sécurité agricole pour les mêmes publics mais dédiées, en intra-entreprise, et assorties de services d'accompagnement amont et aval.

Sommes-nous pour autant en mesure de caractériser par une de ces économies de formation, un domaine de l'action écologique tel que couramment admis, qu'il porte sur la gestion et le recyclage des déchets, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, les économies d'énergies ou la prévention des risques ?
Autrement dit, quelle distribution des cinq économies issues de l'ACM est-elle à l'œuvre entre les quatre domaines admis de l'action écologique ? Dans quelle mesure les domaines sont-ils caractérisés ou le reflet d'une économie particulière ?

3.3. Retour aux domaines : des économies de formation largement partagées

La projection des domaines montre leur forte concentration à l'intersection des deux axes de l'ACM, les quatre domaines avoisinant peu ou prou leur croisement. Cette concentration laisse à penser que les économies issues de l'ACM suivie de la CAH ne polarisent pas excessivement les domaines de savoirs écologiques, aucune n'en caractérisant un exclusivement, ni qu'aucun des domaines de savoir ne semble privilégier d'économie particulière.

À quoi tient cette relative « stabilité » économique des différents domaines de l'action écologique, le fait qu'aucun ne soit polarisé sur une économie particulière en dépit d' » épanchements » ou de « préférences » de certains domaines pour certaines économies ? La réponse requiert l'étude de leur composition en spécialités auxquelles ils sont adossés et auxquelles les économies se révèleront plus sûrement chevillées. Nous faisons l'hypothèse qu'empruntant à des économies diverses, voire opposées, les diverses spécialités auxquels les domaines écologiques sont associés empêchent l'émergence d'une économie particulièrement caractéristique.

Central, le domaine des **déchets** ne tend pas particulièrement vers un ensemble économique particulier, sauf le premier.

Les formations aux **Économies d'énergie** semblent emprunter préférentiellement des flux de commandes non privilégiées caractéristiques des classes 5 et 2.

Celles en **Protection/préservation des milieux écologiques** emprunteraient de préférence les modalités des classes 2 et 3, caractérisées par des durées très courtes pour un public salarié ou chef d'exploitation exclusivement, dont aucun niveau n'est requis ni à qui aucune certification n'est délivrée.

Enfin, les formations en **Prévention des risques industriels** emprunteraient préférentiellement les économies industrielle caractéristique de la classes 3 (transport-magasinage) et marchande de la 4 (sécurité des personnes) : sessions nombreuses, pour un public nombreux, de salariés ou chefs

[22] Dont nous rappelons le concours expert et précieux de C. Gauthier, informaticienne au Céreq

d'entreprises en grande majorité représentant une part importante des flux annuels des organismes, sanctionnées d'une certification réglementaire (habilitation).

3.3.1. Le domaine de la Prévention des risques industriels

Ce domaine de savoir recouvre deux « réalités » pédagogiques et économiques principales, autour de deux classes légèrement clivées :

- l'enseignement des spécialités de **transport-manutention-magasinage** (à des normes ou des règles), sur des durées courtes, en de nombreuses sessions dans l'année, pour un public nombreux de salariés et chefs d'entreprises représentant une part majeure de l'activité annuelle des organismes, non « commanditées » c'est-à-dire non dédiées à un acheteur particulier, et sanctionnées d'une habilitation ou d'un certificat de l'organisme d'une part (**classe n° 3**) ; les offreurs, des indépendants pour la plupart, ne sont pas des professionnels de la formation continue au sens de l'APE pour la plupart, et s'appuient majoritairement sur la documentation professionnelle et réglementaire existante pour concevoir ces formations ;
- l'enseignement des spécialités de **sécurité des personnes** dispensé comme précédemment sur des durées courtes et en de nombreuses sessions dans l'année, pour un public nombreux de salariés et chefs d'entreprises représentant une part majeure de l'activité annuelle des organismes, et aussi sanctionné d'une habilitation ou d'un certificat de l'organisme, est, à la différence des formations précédentes, dispensé ici dans le cadre d'une commande régulière d'un acheteur récurrent ou prépondérant dans le chiffre d'affaires de l'organisme, autrement dit dans un rapport de quasi-dédicace des formations à un acheteur particulier, qu'il soit une entreprise, une association ou un autre organisme de formation donneur d'ordre (**classe n° 4**) ; cela se traduit notamment par des services fréquents en amont (de diagnostic) ou en aval (accompagnement et suivi) des formations. Les profils des dispensateurs de ces formations divergent aussi sensiblement des précédentes : ici, les offreurs sont plus fréquemment des professionnels de la formation continue, dont c'est l'activité principale, et la conception des formations fait plus appel à l'expertise des formateurs et moins à la documentation professionnelle et réglementaire.

Cependant, le domaine de la Prévention des risques industriels est aussi enseigné dans les formations des classes 1 et 5, où il revêt d'autres réalités économiques et pédagogiques :

- dans la **classe 1** notamment dans les spécialités de tourisme ou de sécurité des personnes ; par exemple, en Aquitaine, **une SARL** professionnelle de l'enseignement de l'électricité, au CA de 50 000 euros provenant entièrement de FC, enseigne la prévention des risques électriques (dans la spécialité de sécurité des personnes) sur de nombreuses sessions dans l'année, un nombre élevé de stagiaires représentant l'essentiel de ses flux, composés à majorité de salariés (intra-entreprise) et à moins de la moitié de demandeurs d'emploi, dont un niveau inférieur au bac est requis et à qui une habilitation électrique est délivrée en fin de formation, ce dans le cadre d'une relation de commande de sous-traitance pour le compte d'un autre organisme de formation ; pour assurer cette formation, l'organisme s'appuie sur la documentation professionnelle ou réglementaire ainsi que le référentiel de la formation ;
- à la **classe 5** dans les spécialités tertiaires de transport, sanitaires et sociales, ou d'enseignement – formation ; par exemple, en Nord-Pas-de-Calais, le service de formation continue de **l'Université de Lille** a introduit un enseignement de prévention des risques industriels au sein d'une Licence professionnelle en Protection de l'environnement (« Géossol »), dispensée en au plus deux sessions dans l'année sur des durées longues, à des publics salariés, demandeurs d'emploi (pour moins de la moitié), ou étudiants, des stagiaires pesant toutefois peu dans l'activité totale annuelle de l'organisme. À côté de la transmission d'une compétence (de production, commerciale ou de gestion), la formation vise surtout la sensibilisation au développement durable ; précédée d'un diagnostic des besoins de l'acheteur, elle n'est pas suivie d'un service post-formation, de type accompagnement. La formation s'appuie essentiellement sur l'expertise des formateurs.

3.3.2. Le domaine de la Gestion des déchets

Si ce domaine de savoir essaime dans quasiment toutes les classes, il est légèrement plus représenté à la **classe 1**, où, intégré à des certifications inscrites au RNCP, il imprègne essentiellement les spécialités d' » aménagement paysager » et du « bâtiment : finitions » ; typiques de la classe, des modules « éco-citoyen » et « gestion des déchets » sont ainsi intégrés à un CAPA en Aménagement paysager, à un Titre professionnel de « Coordonnateur en rénovation énergétique et sanitaire de bâtiment » de niveau supérieur, ainsi qu'à une formation en finition de bâtiment sanctionnée par un Titre de niveau inférieur au bac ; ces trois diplômes, dispensés respectivement à Apt (84) en PACA, Anglet (64) en Aquitaine et à Marseille (13) en PACA, sont délivrés par des associations tirant 100 % de leurs revenus (supérieurs à 150 000 euros) de la FC, notamment d'une commande publique régulière ou prépondérante ; les demandeurs d'emploi sont majoritaires à ces formations ; ils comprennent des publics âgés de moins de 26 ans et représentent une part majeure de l'activité annuelle des offreurs ; les modules en question visent essentiellement l'apprentissage d'une norme, ainsi que la sensibilisation des publics, moins souvent la transmission d'une compétence technique; toutes dédiées à un acheteur, le plus souvent public, ces formations sont assorties de suivi et d'accompagnement des stagiaires après la formation (moins souvent d'un diagnostic des besoins) ; la conception de la formation s'appuie sur l'expertise des formateurs dans tous les cas, ainsi que la documentation professionnelle et réglementaire, voire parfois sur le référentiel de formation.

Cependant, le domaine de la gestion des déchets revêt d'autres réalités économiques (et pédagogiques) de dispensation dans ses autres classes ; comme à la **classe 2**, où le domaine apparaît à travers trois formations en alimentation-cuisine, hôtellerie-restauration, et agronomie : dispensées par des organismes la plupart à but lucratif, à l'ancienneté moyenne (années 90 à 2000) et dont le CA, de moins de 100 000 euros, n'est pas exclusivement, voire peu tiré de la FC - un cabinet vétérinaire dispense la formation au management de la qualité et à la réduction des déchets de l'agro-alimentaire-alimentation-cuisine à Charolles en Bourgogne; dans le département du Nord, à Anzin, une SA dispense la formation à l'écolabel AFNOR des campings, et en PACA, à Manne (04), une association forme à la fertilité des sols et composts dans le cadre de spécialités d'agronomie. Ces formations s'accordent sur les caractéristiques communes suivantes : elles sont organisées sur au plus deux sessions, d'une durée ne dépassant pas une journée (un peu plus pour la première), elles s'adressent exclusivement à des salariés (en intra-entreprise le plus souvent) ; d'au plus une dizaine, les stagiaires représentent une part très minoritaire de l'activité annuelle de leurs offreurs respectifs (moins de 10 % des flux), ce en dehors de toute commande récurrente ou prépondérante pour l'organisme ; les formations en question visent essentiellement l'apprentissage d'une norme et ne requièrent ni ne visent de niveau ou de certification ; ponctuelles, la conception de ces deux formations s'appuie essentiellement sur l'expertise des formateurs et la documentation réglementaire des organismes normalisateurs, ainsi que le référentiel de formation pour la première ; elles sont assorties de services de diagnostic des besoins de l'acheteur et d'accompagnement des stagiaires.

3.3.3. Le domaine des Économies d'énergie à travers la spécialité « énergie et génie climatique »

Domaine également partagé par de nombreuses classes de formations, les formations aux **Économies d'énergies et énergies renouvelables** se rencontrent plus fréquemment aux classes 1, 5, et 2.

Emblématique du domaine, la spécialité « énergie et génie climatique » (ainsi que dans une moindre mesure celle de « bâtiment : partie construction et couverture ») se trouve ainsi dispensée sous différents régimes économiques et pédagogiques.

Dans la **classe 1**, elle recouvre au moins trois configurations de formation très proches, en ce que les trois formations s'adressent à des demandeurs d'emploi (le plus souvent majoritaires), parmi lesquels on compte des publics de moins de 26 ans même si minoritaires, parfois à côté d'autres

publics, salariés en interentreprises ou individuels payants, et qu'elles ne requièrent ni ne visent de niveau ou de certification. Les trois formations de la classe partagent les objectifs de sensibilisation et de transmission d'une compétence technique, ainsi que dans une moindre mesure d'apprentissage d'une norme ; surtout, les trois formations s'appuient sur l'expertise des formateurs, le plus souvent exclusivement de toute autre ressource ou référence. Ces formations sont diversement assorties de services d'accompagnement ou d'un diagnostic des besoins de l'acheteur.

Toutes autres sont les configurations d'offre du domaine des Économies d'énergie associé à la spécialité « énergie et génie climatique » à la **classe 5**, également appréhendables à travers trois formations dispensées par des organismes à but lucratif, de création récente, n'ayant pas la formation ni pour APE ni comme source de revenu majeur, du reste peu élevé, ni ne comptant de commanditaire régulier, et s'adressant toutes à des **salariés**, la plupart du temps **en intra-entreprise**, autour d'une dizaine, représentant cependant l'intégralité de l'activité annuelle des offreurs. Si toutes requièrent un niveau bac et plus, aucune n'en vise ni ne délivre de certification. L'objectif commun partagé par les trois formations est exclusivement la transmission d'une compétence technique. Les trois formations prévoient un accompagnement des stagiaires après la formation, et celles dispensées en intra intègrent également un diagnostic des besoins de l'acheteur. Les trois formations s'appuient sur l'expertise des formateurs et la documentation professionnelle.

Est-il besoin d'aller voir du côté de la **classe 2** les conditions d'offre du domaine des Économies d'énergie à travers la spécialité « énergie et génie climatique » ? La scène se passe en Poitou-Charentes, à Mignaloux-Beauvoir exactement (86), où la Chambre d'Agriculture de la Vienne, dont seulement 4 % du CA provient de la FC et 50 % des stagiaires sont positionnés sur des spécialités de production, dispense une formation à la méthanisation sur au plus deux sessions dans l'année et d'une durée inférieure à six jours, pour moins de 50 stagiaires dans l'année, tous salariés ou chefs d'exploitation agricoles, représentant une part très minoritaire de ses flux annuels. Ne requérant ni visant un niveau ou une certification particulière, la formation vise à la fois leur sensibilisation, l'apprentissage d'une norme et la transmission d'une compétence technique. Bien que non commandée par un acheteur régulier, la formation est l'objet de diagnostic des besoins et d'accompagnement pour la mise en œuvre des apprentissages. Sa conception s'appuie sur l'expertise des formateurs et la documentation professionnelle.

3.3.4. Le domaine de la Préservation de l'environnement et de la biodiversité

Comme les autres, le domaine **de la Préservation de l'environnement et de la biodiversité** est partagé par différentes classes, essentiellement les n° 3, 2 et 4 ; des classes cependant moins clivées qu'aux autres domaines puisqu'elles se rejoignent la plupart du temps en termes de durée relativement courte, d'absence de niveau requis ou visé ou de certification des formations inscrite au RNCP, et de demandeurs d'emploi minoritaires parmi leur public, constitué quasi-exclusivement de salariés ou chefs d'entreprises, le plus souvent en dehors de tout cadre de commande régulière ou récurrente.

Ici aussi, une spécialité peut nous aider à une analyse comparative des conditions de dispensation du domaine dans des contextes d'économie et de pédagogie différents, à savoir celle des « productions végétales et des cultures spécialisées », récurrente dans les trois classes.

A la **classe 2**, trois formations sont ainsi dispensées par des structures très diverses ne se réclamant pas de l'APE de la FC (une chambre d'agriculture, un cabinet de conseil en gestion et une association) et dont le CA tiré de la FC est de fait très minoritaire, aucune n'ayant de commanditaire prépondérant. Quel que soit leur intitulé (« Aménagement de plateforme de lavage et remplissage phyto », « Formation des observateurs de la surveillance biologique des territoires », ou « lutte biologique en maraîchage »), elles sont dispensées sur au plus deux sessions dans l'année, d'au plus une journée le plus souvent, à environ une dizaine de stagiaires représentant une part le plus souvent minoritaire des flux annuels de l'organisme, tous salariés et chefs d'entreprise. Ne requérant

ni visant de niveau précis ou de certification, leur objectif est essentiellement la sensibilisation des publics et la transmission d'une compétence technique. En dépit de l'absence d'un acheteur prépondérant, les trois formations sont précédées d'un diagnostic des besoins et suivies d'un accompagnement des stagiaires. Leur conception s'appuie sur l'expertise des formateurs et la documentation professionnelle exclusivement.

A la **classe 3**, la même spécialité des « productions végétales et des cultures spécialisées » est par exemple dispensée par une association dignoise de création récente au CA d'environ 5 000 euros, contribuant pour seulement 4 % de ses revenus totaux, dépourvue de commanditaire principal. Sa formation aux « Fondamentaux du jardinage biologique » s'est adressée à une dizaine de stagiaires représentant la quasi-totalité de son activité annuelle, sur moins de deux sessions d'une durée comprise entre deux et cinq jours ; des publics divers, salariés et chefs d'entreprises agricoles (en interentreprises), individuels payants, y compris des demandeurs d'emploi (minoritaires), dont n'était requis ni ne visant de niveau précis, récipiendaires d'une simple attestation de stage. Conçue à partir de l'expertise des formateurs et de la documentation professionnelle, la formation visait leur sensibilisation et la transmission d'une compétence technique. Elle n'était précédée ni suivie d'aucun service de diagnostic ou d'accompagnement.

Il en va autrement de la dispensation du domaine à la **classe 4**, où notamment deux organismes de création récente, une association guadeloupéenne dont la FC constitue 90 % du revenu, et un cabinet de conseil en gestion horticole dont le CA de FC contribue pour une part minoritaire des revenus, interviennent pour le compte d'acheteurs réguliers : le premier organisme dispense pour le compte d'une association gestionnaire d'une réserve naturelle une formation au « Contrôle des organismes nuisibles en plein champ et sous terre », et le second une formation « Chef de culture » pour le compte d'un réseau d'entreprises horticoles : toutes deux s'adressent à une cinquantaine de stagiaires, tous salariés ou chefs d'exploitations, en intra-entreprise, sur un rythme soutenu de sessions, d'une durée inférieure à cinq jours, représentant la totalité de leur activité annuelle de FC. Si les formations ne requièrent pas de niveau, celle de l'association vise un niveau inférieur au bac, sanctionnée par une simple attestation de fin de formation. À chaque fois les formations sont précédées d'un diagnostic des besoins et suivies d'un accompagnement. Elles convoquent un large spectre de ressources à l'appui de leur conception : expertise des formateurs, documentation professionnelle et/ou réglementaire, référentiel de formation…

Conclusion de la troisième partie

Cinq économies structurent et organisent la dispensation des formations continues à visée écologique en France telles qu'appréhendées à travers une vingtaine de descripteurs. Pour autant, aucun des grands domaines de l'action écologique tels qu'ils sont couramment admis et distingués ne peut se prévaloir d'une de ces économies. Ces économies peuvent même être opposées, comme au domaine de la Gestion des déchets, partagé entre des formations longues du premier ensemble pour les demandeurs d'emploi suivant un référentiel de certification, organisées pour le compte d'un acheteur public, et les formations courtes de salariés ou chefs d'exploitations agricoles ou d'entreprises du bâtiment du troisième ensemble, organisées ponctuellement par le réseau d'artisans avec le concours d'un pair reconnu. Deux économies de formation diamétralement opposées qui traduisent les controverses et débats internes plus profonds (Frances et Tricoire, 2016 ; Bargues et Landivar, 2016).

Cette faible congruence entre type d'économie des organismes de formation et domaine d'action écologique peut-elle être interprétée comme le signe de l'absence de soutien public au développement de ces formations ? Quelle qualité de formation celui-ci devrait-il privilégier ?

Aussi tentons-nous, dans une quatrième et dernière partie, à teneur plus théorique et qualitative, sur la base d'entretiens avec des responsables des formations, de dépasser l'apparente cohérence des

différentes économies mises au jour et de révéler les compromis et tensions auxquels l'absence d'une économie sanctuarisée pour la transmission des savoirs écologique expose les organismes.

4. Aspects qualitatifs. Des « mondes de production » aux « mondes de formation » à l'écologie : Compromis et tensions au sein des organismes de formation continue dispensant des formations à visée écologique

Les formations empruntent des économies diverses ; les savoirs écologiques sont eux-mêmes traversés de controverses[23]. Dans quelle mesure cette diversité recoupe-t-elle les controverses et représentations divergentes associées au développement durable ? Des FDD aux régimes économiques différents dispensent-elles les mêmes savoirs ? Peuvent-elles être abritées par les mêmes organismes ? Autant de questions auxquelles une approche relevant de la pensée économique standard serait bien dans l'inconfort de répondre.

Comme évoqué en introduction, l'observation de quelques initiatives, colloques et réunions de travail suscitées par des instances plus ou moins proches de l'État (commande d'étude du CGDD, ONEMEV, OREF, saisine du CNEFOP…) ont montré le caractère relativement normatif du regard et de l'attente de l'État en matière de formations à visée écologique en direction de l'appareil de formation continue. Il importait aussi au Céreq de restituer ce regard et ces attentes dans la réalité et la diversité de l'appareil et l'économie de la formation continue.

En nous appuyant sur un ensemble d'entretiens avec des responsables de FDD favorables à une poursuite de l'enquête par des entretiens approfondis, avec le soutien du Commissariat général au développement durable, nous déduisons des « mondes » distincts de coordination et d'échange que nous assimilons à des « mondes de formation », en référence aux travaux pionniers de Storper et Salais (1993), et dont nous mettons en évidence les cohérences mais aussi les tensions suscitées par l'écologie.

Après une rapide présentation du modèle des « Mondes de production » promu par R. Salais et M. Storper en 1993, et la transposition des économies de formation mises au jour précédemment, nous tentons de saisir à la fois les cohérences, les « invariants » observés dans certaines économies d'engagement des formations à visée écologique, mais aussi les tensions et compromis qui se font jour au sein des organismes en l'absence d'une économie sanctuarisée dévolue aux enseignements écologiques.

4.1. Le modèle des « mondes de production » de R. Salais et M. Storper

Dans le sillage intellectuel ouvert en France par « l'économie des conventions » et les « économies de la grandeur », R. Salais et M. Storper mettent en évidence à la fin des années 80, au terme d'une large enquête sur l'usage du FNE (fonds national pour l'emploi), diverses conventions du travail et leurs contextes économiques, qui les amènent à conclure de l'existence simultanée de conventions multiples de production régulant les activités économiques en France.

Les deux auteurs proposent une grille qualitative des activités productives sous-tendues par des conceptions idéelles divergentes des produits et de leur diffusion. Celles-ci sont mobilisées au

[23] Cf. notamment BARGUES E. & LANDIVAR D. : « Les organismes de formation comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique. Une approche par la cartographie des controverses » ainsi que la plupart des autres articles in « L'économie verte : rupture ou adaptation de la formation et de l'emploi ? », Formation-emploi, Marseille, Céreq, 2016, n° 135, juillet-septembre

croisement de deux grands rapports, en termes de positionnement face à l'incertitude d'une part (définie par le niveau de probabilisation des risques), largement résolu par le mode d'appréhension de la demande (individualisée-dédiée *vs* consolidée-générique), et de degré de spécialisation des savoirs requis d'autre part, lié aux économies d'échelle attendues. Dès lors est possible l'existence (et la coexistence) de compromis économiques pluriels, jusqu'au sein de mêmes unités productives, dont la généralisation de la convention de production flexible à la fin des années 80 au sein des organisations fordistes fournit l'exemple le plus patent.

Le modèle dit des « Mondes de production » aboutit dans sa formule initiale à quatre formes polaires de coordination. Cependant, nous retiendrons l'affinement proposé par François Horn - dans le domaine de la production des logiciels (2004)-, lequel distingue au sein des conventions de production marchandes (ou « de la production flexible ») deux modalités distinctes de traitement de la demande afin de préserver les rendements d'échelle : à côté des procédures d'adaptation des standards industriels, caractéristiques de ces conventions, HORN introduit également les pratiques d'adjonction de services périphériques à l'offre du standard.

La grille d'analyse des « Mondes de production » s'est avérée pertinente pour l'étude de divers champs sociaux.

Nous l'avons utilisée pour étudier les mutations qu'ont connues les formations continues à l'aube du siècle, notamment sur le segment de celles dispensées aux demandeurs d'emploi, passées en à peine dix années d'une réponse à des besoins consolidés sous l'égide des services déconcentrés du ministère du Travail, à des réponses **adaptées**, d'une part aux bénéficiaires « profilés » en fonction de leur distance au marché du travail, et d'autre part compte tenu des besoins des employeurs des **bassins d'emploi des agences locales** du prescripteur. Ces mutations s'opèrent dans un contexte d'adhésion généralisée des pays d'Europe aux principes **d'activation des dépenses sociales**, dont l'UNEDIC sera en France le bras armé tout trouvé.

Elles sont accompagnées de force déploiement d'instruments sensés réunir les conditions de rendements d'échelle requises par les protagonistes à ces régulations relevant de la convention marchande : logiciels de **profilage**, **enquêtes** dites « Besoins de main d'œuvre » auprès des entreprises affiliées au régime d'assurance-chômage géré par l'UNEDIC afin d'identifier des « **métiers en tension** » dont sont attendus des retours sur investissement, à savoir de cotisants au régime (MELIVA 2009)[24].

Accompagnant ce mouvement, l'offre de formations s'est trouvée profondément impactée, suscitant d'une part la création d'organismes à but lucratif s'insérant dans les appels d'offre publics, et d'autre part l'avènement au sein des organismes publics de nouvelles fonctions commerciales et d'ingénierie locale déclinée des référentiels nationaux, quand ce n'est pas leur réorganisation entière, comme en témoignent les mutations des centres de l'Afpa, association publique de formation d'adultes, progressivement passés de la « commande publique » de Titres du ministère du Travail préparés sur des durées longues, aux « formations conventionnées » des ASSEDIC puis aux « lots de marché » des délégations régionales de Pôle emploi pour des formations courtes non certifiantes (MELIVA 2012), avant leur mise en concurrence sur les marchés publics des Régions.

Il est proposé ici de se saisir à nouveaux frais des « Mondes de production » pour comprendre les formations continues à visée écologique, tant l'écologie, ses savoirs et conditions de transmission, sont eux-mêmes traversés de controverses !

[24] Si ces régulations connaissent leur expression paroxystique à travers la courte responsabilité des ASSEDIC en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2002-2008), dont les biais de sélection dont elles procédaient ont été dénoncés, elles constituent toujours le paradigme dominant de référence au sein de Pôle emploi. Intégrés peu à peu aux instruments de pilotage de l'action publique, les métiers en tension représentent aujourd'hui un investissement important de l'Etat dont ils guident toujours l'action (tenue de listes par les préfets, priorité à la mobilisation du CPF), et rallient progressivement les politiques régionales.

4.2. Des « mondes de production » aux « mondes de formation » à l'écologie : compromis et tensions au sein des organismes pour les dispensations des formations à visée écologique

En nous affranchissant de la dimension institutionnelle qui clive les formations essentiellement selon la situation du public sur le marché du travail, du fait des régulations en place, quatre économies polaires de formations à visée écologique aux principes et conventions de coordinations distincts se dégagent d'une compréhension en termes de « Mondes de production » –dans sa version améliorée par HORN (2004) –, constituant des « mondes de formation » à l'écologie (cf. schéma).

A quels compromis, entre chacune de ces conventions polaires, oblige la dispensation de savoirs à visée écologique en l'absence d'une économie sanctuarisée ?

C'est à cette question que répondait le prolongement qualitatif engagé en 2015 avec le soutien du Commissariat du Développement durable.

Pour révéler les cohérences mais aussi les tensions à l'œuvre suscitées par l'écologie au sein des FDD, nous nous appuyons sur une dizaine d'entretiens réalisés auprès de responsables de FDD favorables à une poursuite de l'enquête par des entretiens approfondis, à raison d'en moyenne deux par classe issue de la CAH (cf. tableau en annexe), que nous avons regroupés autour de quatre grandes configurations.

Si les deux premières configurations exhibent des coordinations relativement fidèles et conformes à leurs principes et économie, les deux dernières configurations font plus sûrement voir les tensions et compromis auxquels les organismes sont exposés en l'absence d'une économie sanctuarisée dévolue à la question écologique.

,

	Ressources et savoirs spécialisés	*Ressources et savoirs standard*
FORMATIONS DEDIEES, réservées à des publics particuliers, **CHAMP DE VALIDITE RESTREINT** En compréhension des besoins locaux	**Qualité interpersonnelle (idiosyncrasie des situations de travail)** **Formations confiées aux employeurs et bénéficiant à des stagiaires pour leurs qualités en phase avec les besoins des employeurs** **Classes** : **2** (salariés/chefs d'Ese) Domaines : - Préservation environnt /biodiversité (spécialités agricoles)	**Qualité marchande, de la production flexible (gouvernance, activation)** **Formations adaptées des standards par :** - **Traitement individualisé des besoins (adaptation par ingénierie des durées)** - **ajout de services additifs : atelier, suivi, accompagnement** **Classes** : **4** (salariés en intra-entreprise, services amont et aval) Domaines : - Prévention des risques (sécurité) - Préservation environnt /biodiversité
	Qualité scientifique	**Qualité industrielle (régulation fordienne)**
TITRES ET FORMATIONS GENERIQUES **CHAMP DE VALIDITE LARGE**	**Formations et titres directement issus de la recherche ou de l'innovation** **Classes** : **5** (individuels payants) Domaines : Energies renouvelables (génie climatique, électricité-électronique)	**Formations qualifiantes, certifications RNCP, formations courtes réglementaires** **Classes :** **1** (DE), **3** (salariés/chefs d'Ese) Domaines : - Gestion des déchets (bâtiment-finitions), Economies d'énergie (construction) - Préservation de l'environnt (génie civil-construction), Prévention des risques industriels (transport-manutention)

Economie de variété → ***Economie d'échelle***

Prévisibilité

Mondes de formation à l'écologie, d'après les « Mondes de production » de R.Salais et M.Storper 1993, amélioré par F.Horn 2004

4.2.1. Deux associations généralistes dispensatrices de formations certifiantes de demandeurs d'emploi

Illustratives de conventions « industrielles » (cadran bas à droite), deux associations généralistes, « IF » et « IE » [25], créées récemment soit à la suite du départ de leurs initiatrices d'organismes de taille plus importante : *« on travaillait tous dans une autre structure qui a fermé ses portes, suite à un problème de financement ; c'était une grosse structure où il y avait 70 professionnels qui étaient sur toute la région Paca. J'ai tout récupéré au niveau des financeurs et des actions, et développé. » (IF),* soit au terme d'un parcours personnel universitaire ou dans la formation : « *Moi, j'ai fait des études de psychologie, je suis rentrée dans la formation continue. J'ai un parcours assez long dans la formation continue. J'ai d'abord créé un organisme de conseil en ressources humaines et accompagnement de demandeurs d'emploi, puis je travaillais pas mal avec des cadres, et c'est comme ça, en cherchant des débouchés pour ces personnes-là, de création d'entreprises, que je me suis décidée » (IE),* ont les traits communs suivants :

- de statut associatif, déclarant le plus souvent une APE « associative », leur flux de stagiaires moyen annuel avoisine les deux mille et leur chiffre d'affaires, exclusivement tiré de la FPC et garanti par un acheteur public régulier, se situe autour de 150 000 euros, soit des tranches relativement importantes par rapport à l'ensemble enquêté ;

- le public des formations y est plus fréquemment ou exclusivement composé de demandeurs d'emploi, la plupart éloignés de l'emploi y compris des jeunes, pour qui la spécialité à visée écologique enseignée s'inscrit dans des formations longues sanctionnées par une certification à validité nationale (ministérielle ou professionnelle, en tout cas inscrite au RNCP), qui leur confère une « qualité » industrielle : *« cela fait 15 ans qu'on a ce CAP travaux paysagers puisque je l'avais déjà mis en place sur Apt étant responsable d'Apt [la précédente structure]. Et on a des bacs pro aussi depuis l'année dernière, aménagement paysager, puisqu'on forme des futurs chefs d'équipe quand même » (IF); « Je voulais que la formation soit accessible aux demandeurs d'emploi » (IE) ;* pour autant, ces organismes ne dispensent pas les diverses formations aux certificats réglementaires en prévention des risques ; non que cela corresponde à une posture critique de leur part de ce type de formation, ils n'en sont souvent pas considérés comme les dispensateurs pertinents par le commanditaire : *« Nous ne faisons pas de certificat ici … c'est pas passé » (IF) ;*

- ainsi, les responsables de ces organismes s'inscrivent plus sûrement dans le monde professionnel de la formation continue, notamment des demandeurs d'emploi, avec une culture de ses rouages et circuits de financement, qu'elles ne revendiquent une spécialité professionnelle ; elles se défendent de toute expertise ou détention de savoir technique au profit d'un rôle et d'une compétence de gestion et d'assemblement d'un volant d'intervenants ponctuels, parfois nombreux, sous statut indépendant, sur qui repose l'expertise de la formation, et dont l'aire géographique de provenance peut être le territoire national : » *au début, ça n'existait pas les formations longues dans ce domaine. Il n'y avait rien sur la rénovation, sur l'écologie. En fait, il existait en France des experts qui faisaient déjà des petits modules de formation, des conférences ou des interventions. Je me suis formée seule, je suis allée voir ces personnes, et avec un organisme de formation, pour vérifier, et après, on a fait notre travail d'organisme de formation, comprendre s'il y a des débouchés, comprendre comment on peut assembler, comment on peut faire un métier, une connaissance… il y avait des gens de Paris, de Nice, de partout, de Bretagne. Je leur ai donné un cahier des charges, parce que ce n'est pas pareil de travailler sur une formation longue et intervenir pour une petite formation courte. Donc je faisais le lien, la coordination entre chaque module et chaque formateur ; chaque formateur avait tel module, je leur expliquais comment on intégrait ce module dans la formation, comment il fallait le dispenser auprès des stagiaires, quels stagiaires, etc… c'est mon métier… » (IE)* ; *« À ce jour, on est trois permanentes, après, j'ai deux formatrices techniques qui interviennent. C'est lissé sur l'année en fait, par rapport au planning du bac pro et du CAP, parce qu'elles ont une entreprise de paysage à côté,*

[25] Les raisons sociales des organismes ont été anonymisées.

toutes les deux. L'une nous a donné les règles professionnelles du paysage, des petits livrets de l'Union nationale des entreprises du paysage sur tout ce qui se passe dans le paysage, au fur et à mesure, chaque année : les règles professionnelles et techniques des mises en œuvre d'entretien des plantes, la conception d'un système d'arrosage par exemple. C'est vraiment très large, puis les formatrices techniques sont sur le terrain, donc elles réactualisent aussi les choses » (IF) ;

- si l'innovation et la conviction d'un autre mode possible de formation, en rupture des standards industriels, sont les moteurs de ces organismes, leurs initiatrices n'en gardent pas moins une proximité à une norme industrielle d'intervention de masse soutenue par les décideurs régionaux et leurs principes d'intervention orientés vers l'emploi. Ainsi, ces organismes participent souvent aux instances compétentes en matière de définition et régulation des besoins, comme les Comités Territoriaux Education Formation (COTEF), ou d'orientation professionnelle, dans une logique d'intégration des fonctions formation et orientation ; en leur permettant de contrôler et de sélectionner les flux de futurs formés, cette inscription institutionnelle leur procure aussi un horizon économique prévisible : *« on organise le forum de l'emploi avec le Comité de bassin d'emploi, avec Pôle Emploi, la mission locale. On fait partie de ça. On est vraiment très impliqué sur le territoire ; on est aussi service d'orientation professionnelle du Conseil régional » (IF)*.

Caractéristique de ce « tutoiement » d'une norme industrielle, notamment dans son attachement à la prévisibilité des besoins, certains responsables ont fait précéder la création de leur organisme d'une étude prospective des besoins où prévaut une approche quantitative au niveau national : *« J'ai fait une très longue étude prospective pendant un an, en 2000, pour voir quels allaient être les domaines où il y aurait de l'emploi, parce que j'étais vraiment dans le domaine de l'emploi. J'ai donc vu quels étaient les domaines, et j'ai décidé de mieux comprendre ce qu'il allait se passer dans l'environnement, et quels allaient être les emplois. Jusqu'en 2003, j'ai travaillé là-dessus. Ensuite, j'ai fait une étude sur toute la France, en 2004, pour comprendre où allaient se situer les évolutions, les besoins, quels allaient être nos besoins en tant que société, et nos besoins économiques, donc emplois. »(IE)*

Cet ancrage dans le monde de la formation des demandeurs d'emploi leur apporte en outre une relative protection et la bonne distance des éventuels conflits qui pourraient surgir avec les mondes professionnels des spécialités enseignées. L'un d'entre eux a ainsi reçu le soutien d'une Région dans son combat pour l'obtention de l'enregistrement au RNCP de la certification délivrée, contre des fédérations représentatives des intérêts des artisans (comme la CAPEB ou la Fédération du Bâtiment) : *« j'ai proposé cette formation à l'expérimentation au Conseil Régional qui a été d'accord de suite, mais il y avait tout le temps des blocages, parce que la CAPEB et la Fédération du bâtiment ne voulaient pas que ce soit mon organisme ; la pression a été telle que le Conseil régional devait trouver d'autres moyens de faire cette formation, or, je l'avais créée et j'avais créé un diplôme, jusqu'à ce que le Conseil Régional décide de m'octroyer des budgets en entier [deux ans plus tard] »(IE).* Pour un autre organisme ayant intégré un label de qualité régional, incluant les modules écologiques dans le cahier des charges, le label du Conseil Régional coupe court à toute controverse : *« C'est plus la certification Région qui nous dit que l'on fait de la qualité »* (IF); un autre a bénéficié d'une convention de production non marchande, excluant leurs services de la concurrence (SIEG).

Cet ancrage fort dans les arcanes de la formation continue explique aussi un positionnement des enseignements écologiques moins en rupture de l'économie standard que dans le cas des économies étudiées plus loin, notamment à la classe n° 2, où la critique des dispositifs institutionnels de financement de la FPC se fait plus audible. C'est le cas, notamment, de la régulation des formations des demandeurs d'emploi par les « métiers en tension », qui sera fortement critiquée par les interlocuteurs des autres groupes (lorsqu'ils se sont exprimés sur ce point), en ce qu'elle véhicule des standards de court terme contraires à la philosophie de formation au développement durable, plus exigeante en temps : *« si je relie les métiers en tension plutôt à la commande de Pôle Emploi, puisque ça a été plutôt soufflé en direction de Pôle Emploi, que ce soit PRF ou Pôle Emploi, ça n'a pas véritablement de conséquences sur notre marge de manœuvre en termes d'ingénierie de ces*

formations et d'approfondissement des savoirs écologiques »(IE) ; « Je crois que les Conseils Régionaux, c'est eux, je trouve qu'ils tiennent la route quand même. On ne peut pas leur demander du jour au lendemain d'être révolutionnaires. Mais c'est à nous de les pousser justement en proposant de nouvelles offres de formation. Ils sont quand même très ouverts à ça »(IE).

4.2.2. Une économie de variété : les organismes experts pour le réseau des pairs

A l'opposé de la précédente, une autre configuration rencontrée correspond à des organismes émanant de centres de ressources d'associations d'entrepreneurs écologiques, adhérents d'une fédération de producteurs écologiques, en tant qu'artisans du bâtiment ou chefs d'exploitations agricoles, désireux de perfectionner leurs pratiques et modes de production, à distance sinon en rupture des pratiques en vigueur dans les économies industrielles. Sont ici repris les propos de deux associations principalement, l'une formant aux cultures agricoles appelée « AB » et l'autre au bâtiment, « EB »: *« C'est rare qu'on ait des producteurs conventionnels qui viennent à nos formations. On n'a que des producteurs bio. Nous on est un point de producteurs bio donc forcément ceux qui viennent sont pour la plupart, à 99 %, déjà tous bio » (AB). « Étant donné qu'un des objectifs de l'association c'est la généralisation des bâtiments et des aménagements durables en Paca, la formation est un des moyens pour y arriver. Fin 2011, dans les activités, on a aussi monté une activité de formation avec un numéro d'organisme de formation, à deux titres. À la fois pour aider à la montée en compétence des personnes du réseau, mais aussi globalement de tous les professionnels de la région Paca parce qu'on est une association qui se veut interpro, à destination de tous les professionnels de l'acte de bâtir et d'aménager, que ce soit la maîtrise d'ouvrage, les collectivités, les promoteurs, etc. : la maîtrise d'œuvre, l'architecte, le bureau d'études, les entreprises, et à terme, pourquoi pas les usagers, sachant qu'entreprises et usagers, on visera plutôt les têtes de réseau, c'est-à-dire soit les organisations professionnelles, soit les associations de consommateurs » (EB).*

L'activité de formation est minoritaire au sein de ces associations : *« pour nous l'activité de formation n'est pas du tout une activité principale pour l'association. Je crois qu'elle représente moins de 10 % de notre chiffre d'affaires. C'est vraiment quelque chose qu'on fait pour les producteurs. On en organise de 10 à 15 par an, c'est vraiment une activité annexe » (AB). « Notre chiffre d'affaires en formation continue est très faible, tout simplement parce que par rapport aux autres activités… On est une structure de 15 maintenant, on a la démarche d'évaluation qui est un gros budget. On a tout ce qui est retour d'expérience. On ne fait pas que ça. Moi, je ne m'occupe que de ça, mais sur l'année, ça n'est pas notre activité principale » (EB).*

Illustratives des conventions « artisanales » d'engagement de la production (cadran haut à gauche), les formations sont organisées sur la base de l'expression des besoins des adhérents, l'acheteur récurrent, sur des sessions courtes et ponctuelles, durant rarement plus d'un jour, donnant lieu à de véritables « économies de variété » :

- d'une part du point de vue du processus de production des formations : *« On ne fait pas de vraies études de besoins, en appelant nos adhérents « Vous avez besoin de quoi sur la formation ? ». C'est plus dans le cadre des activités et sujets qui sortent en problématique sur la région. Ce n'est pas spécifique formation. Ce n'est pas une consolidation à base d'une enquête… Ça fait partie des sujets qui sortent dans les discussions qu'il y a au sein de l'association. Il y a certains sujets qui sortent plus que d'autres donc on se dit c'est ça qui est intéressant à développer… »(EB).* » *Ce sont des formations qu'on n'organise qu'une seule fois en fonction de la date, de la météo du jour, de tout un tas de paramètres… sur lesquelles il va être difficile de tirer des conclusions par rapport aux participants… » (AB). « On a des modules qui s'actualisent régulièrement en fonction de la problématique du moment. On n'a pas de modules qui sont censés rester…» (EB ;*
- d'autre part du point de vue des attentes des formations : l'objectif des formations relève rarement de l'apprentissage de la réglementation. Oscillant entre sensibilisation, transmission d'une compétence technique et conseil stratégique, l'attente des stagiaires porte surtout sur la qualité, la montée en gamme ou la différenciation de leurs productions :

> *« quand ils viennent aux formations, c'est soit pour se perfectionner dans quelque chose qu'ils font déjà, ou se diversifier vers d'autres productions » (AB). « On estime que c'est une montée en qualité parce que les thématiques de la formation sont censées amener une différenciation dans ce qu'ils peuvent proposer, dans ce qu'ils savent faire en termes de qualité environnementale. On n'est pas trop sur du réglementaire, puisqu'on est plutôt sur comment aller plus loin que le réglementaire. Tout ce qui est normes, ça existe déjà, tout ce qui est réglementaire, on ne fait pas, parce qu'il y en a d'autres qui savent très bien le faire ». (EB)*

Les formations peuvent aussi être déclinées en objectifs différenciés, où le degré de connaissance interpersonnelle des publics guide les ingénieries : *« Sur les stagiaires il y a vraiment de tout. Il y a ceux qui se forment effectivement tout le temps parce qu'ils veulent rester formés sur des sujets, il y a ceux qui viennent parce que c'est le sujet qui les intéresse ponctuellement à ce moment-là, il y en a c'est pour se remettre à niveau parce qu'ils viennent de changer de poste… On essaie d'avoir deux niveaux dans nos formations, un catalogue de base qui peut parler à n'importe qui, que ce soient nos adhérents, nos non adhérents, et de publics non avertis, où l'on reprend toutes les bases, toute la sensibilisation, et où on aide les gens à faire le pas. Et on essaie d'avoir de temps en temps des modules plus ponctuels, plus experts, pour ceux qui adhèrent chez nous et qui ont un intérêt à être toujours en pointe sur ces sujets » (EB).*

L'achat peut aussi transiter par l'intermédiation d'une structure fédérative (un OPCA ou un office mis en place par une collectivité) et prendre place au sein d'une commande plus vaste et plus standard. L'OPCA confie à l'organisme la dispensation d'un module à visée écologique complémentaire, pour lequel il réserve pour son public les places parmi les stagiaires prévus de l'organisme : *« on ne veut pas faire des sessions spécifiques pour quelqu'un étant donné qu'on a tous du mal à remplir les sessions et que nous notre intérêt c'est de mixer les publics. Pour nous ce n'est pas envisageable. Donc on a proposé à Uniformation, l'OPCA des activités sociales, pour leurs gestionnaires de bâtiment, des modules qui sont déjà programmés en leur réservant un certain nombre de places. » (EB).*

Loin du langage normé de la commande publique en termes de prérequis et certification des formations, ces organismes motivent l'absence ou la très faible proportion de publics demandeurs d'emploi et leur faible émargement aux financements publics au regard de leur inexpérience des circuits propres à ces publics et de la lourdeur des tâches administratives qu'ils impliquent : » *Etant donné qu'on est un petit organisme de formation, et qu'on n'a pas de structure administrative, on ne sait pas gérer les demandeurs d'emploi avec tout ce qu'ils demandent derrière. On l'a fait une fois, c'est trop galère, on ne pousse pas là-dedans, parce qu'en termes administratifs, on ne suit pas. En termes de financement et de coûts de financement, aujourd'hui, c'est trop dur. Nous, on n'a que des modules courts, un jour, deux jours, mais qui ont quand même été réfléchis. Vous pouvez prendre plusieurs modules, ça fait un parcours. Aujourd'hui, le contractualiser avec Pôle Emploi est trop compliqué, parce que j'ai des sessions que je ne tiens pas toujours, en fonction du nombre d'inscrits, mais si eux ont fait un module long, je ne sais pas le justifier. C'est donc vraiment très compliqué pour le gain qu'on a » (EB)*.

En définitive, cette catégorie de formations est toute entière produite et coordonnée sur la base d'une forte connaissance interpersonnelle des différentes parties prenantes, publics comme ressources : *« les gens qui viennent chez nous ils viennent par la notoriété de l'action… On n'a pas encore de gens qui ne nous connaissent pas, qui viennent parce qu'ils auraient reçu une lettre d'info, comme « Le moniteur » ou le CSTB [Centre scientifique et Technique du Bâtiment]… » (EB).*

L'important aléa caractérisant l'activité de formation de ces organismes se traduit par une équipe de permanents réduite à au plus deux personnels affectés principalement à l'association, et détachés au besoin sur les formations. La connaissance interpersonnelle qui prévalait à la mise en place de la formation se retrouve à la mobilisation des personnels pédagogiques dont le recrutement s'appuie sur les rapports de confiance et les réputations : tous externes aux organismes, ils sont recrutés

ponctuellement soit parmi les professionnels en exercice adhérents du réseau de l'association soit, lorsque ceux-ci font défaut, sur la base de la réputation d'un nombre réduit de spécialistes auxquels sont précisées les attentes de l'organisme et les caractéristiques du public (dont notamment l'ancrage local fort) : *« tous les formateurs sont externes. Dans l'équipe, il n'y a personne qui est formateur, j'ai un ou deux formateurs internes de l'équipe mais c'est sur des sujets qui me concernent directement, comme par exemple la démarche d'évaluation qu'on propose ou les retours d'expérience des bâtiments qu'on a passés nous dans notre moulinette. Donc là, effectivement, j'ai des formateurs en interne mais qui ne sont pas formateurs, ils sont professionnels de l'association et je les engage en tant que formateurs de temps en temps. Et le reste des formateurs effectivement c'est des professionnels du réseau qu'on contacte en fonction de leur spécialité » (EB). « Tous les formateurs sont extérieurs. On peut prendre des intervenants qu'on trouve via notre réseau, puisque les autres organismes du réseau organisent aussi des formations. Soit on regarde sur le site de l'OPCA quand on n'arrive pas à trouver, ou sur Internet. » (AB). « On a une connaissance des personnes de nos réseaux. Donc on sait qui est compétent sur quels sujets. Après, quand c'est des sujets un peu plus bateau, etc. on a lancé des appels d'offres au sein de notre réseau en disant, proposez-nous un programme en fonction de ces objectifs-là et on choisit comme ça. » (EB).* Dans le cas d'un recrutement hors du réseau de l'association, *« Ils savent déjà que ce sont des formations qui sont pour plusieurs professionnels où il faut qu'il y ait un regard contextuel méditerranéen. C'est ce qu'on vend nous. On ne fait pas venir des formateurs nationaux pour ça. À partir de là… » (EB).*

L'enseignement de ces intervenants ponctuels experts de leur champ d'intervention privilégie leur expérience et est fortement empreint de leur personnalité et leur propre « tour de main » : *« nos formateurs ne sont pas des formateurs professionnels. C'est-à-dire que tous nos formateurs sont issus de notre réseau. Ce sont donc des professionnels en exercice, qui sont face à leurs confrères, leurs commanditaires des fois.... Ils ont donc la pédagogie pour enseigner ce qu'ils ont fait sur le chantier, pour enseigner les techniques, etc., mais je pense qu'enseigner les normes, ça ne les intéresse pas. Vous prenez le papier, vous lisez, et de toute façon, vous en avez besoin. C'est donc plus comment on fait avec ça, plus que la norme en elle-même » (EB).* « *Après ils n'ont pas de label… nous nous basons sur les compétences des intervenants. Ce sont des formations qui sont tellement spécifiques qu'il y a peut-être 34 intervenants en France. On vérifie ceux qui sont déjà intervenus dans le réseau. C'est tellement des formations qui sont particulières à des thématiques précises, qu'en général on n'a pas le choix entre 50 intervenants. Il y en a qui reviennent plusieurs fois. On ne fait jamais deux fois la même formation donc forcément, si on diversifie sur les formations, on diversifie aussi les intervenants. Il y a quelques thématiques où c'est le même qui revient mais généralement on prend toujours des intervenants différents » (AB).*

En l'absence de norme signalétique de la capacité pédagogique des intervenants, l'organisme se doit de veiller à un équilibre entre l'expertise procurée par l'expérience du formateur et sa capacité pédagogique : *« ça peut être un très bon expert et quand on sait que pédagogiquement ça ne sera pas bon on prendra un expert un peu moins bon mais qui pédagogiquement sera meilleur. On essaie de faire la balance » (EB).*

Le régime d'incertitude maximale n'affecte pas seulement les ressources humaines des formations de ces organismes, mais aussi leurs ressources immobilières et matérielles, réduites sinon inexistantes (les locaux pédagogiques sont le plus souvent loués ponctuellement) : *« comme on a une vocation Paca, on essaie d'exporter les formations sur tout le territoire, et là on a des partenariats avec nos adhérents sur place. Ça nous est arrivé de proposer des formations dans le 04, 05, avec l'aide du CAUE 05 [Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement]. Là avec le CROA, qui est le Conseil Régional de l'ordre des architectes, ils nous ont trouvé des salles sur le 06 et le 83 » (EB).*

Du coup, l'expertise de leur réseau d'intervenants est bien souvent la seule ressource dont ces organismes disposent dans le domaine écologique et qui fonde la reconnaissance de leur expertise et de leur savoir-faire. Celle-ci se limite le plus souvent au territoire régional d'implantation : *« on est très régionaux, on a une démarche de certification régionale, on se dit que pour l'instant ça*

fonctionne bien comme ça et dès qu'on travaille avec le niveau national tout est beaucoup plus dur » (EB)

Deux autres configurations nous semblent ensuite illustrer les tensions pouvant surgir entre deux formes polaires d'organisations de formations à visée écologique : une première est donnée à travers l'expérience de deux organismes dispensateurs de certifications ministérielles à partir de chantiers d'insertion, à la recherche de compromis entre conventions industrielles et artisanales de formations à l'écologie. La seconde, à travers le modèle marchand flexible choisi par des organismes experts dispensateurs de formations supérieures dans le domaine des Économies d'énergie et des énergies alternatives.

4.2.3. Satisfaire des commandes publiques de certifications publiques nationales à partir de la réhabilitation de sites par chantiers d'insertion : la tentation du marché

Les certifications publiques ministérielles auxquelles préparent deux organismes rencontrés, « BF » et « CT », de statut associatif, sous la forme de chantiers d'insertion mettent les organismes qui les dispensent sous une tension des ressources et les positionnent de manière intermédiaire entre la dimension industrielle caractéristique du premier groupe et la forme artisanale des formations des précédents organismes décrits. Confrontés à la même épreuve de généralisation que les premiers, ils s'en distinguent toutefois par leur fort ancrage local dû à leurs conditions de création et peut-être de viabilité. En particulier, ils sont tous deux arrimés à un chantier de réhabilitation d'un site, que ce soit par délégation ou au terme d'une procédure d'appel d'offres de la commune ou de l'intercommunalité : *« Ce projet a permis de rassembler Conseil Régional, Mairie, Conseil Départemental, et un bailleur social, qui est l'acteur principal du projet. On a pu travailler avec Eiffage aussi sur un bâtiment justement qui appartient au bailleur social». (CT)*

L'enseignement à caractère écologique s'intègre dans la restauration d'un site, dans le respect des matières initiales ou de techniques non fossiles (déchets, énergie notamment) : *« Il y a un projet global ici, c'est essayer de réinvestir la Garonne, les bords de Garonne et la navigation avec un pluri partenariat qui se concentre sur la construction du coureau de Garonne, un bateau traditionnel de Garonne, que les collègues charpentiers de marine sont en train de réaliser avec l'aide, quand c'est possible, des stagiaires de la formation. Et on a pour le chantier formation qui est une partie du projet la réhabilitation du site pour que ce soit un terrain de travail pour les stagiaires en charpente bâtiment » (CT).*

Cependant, le socle de l'activité pédagogique conserve un caractère relativement standard, orienté vers la qualification, et balisé par la certification visée, le titre professionnel dans une spécialité du bâtiment du ministère du Travail, lui-même tiré par le caractère standard du « métier en tension » auquel il correspond, et pour lequel a été prévue une modalité d'obtention « sur chantier » pour un public exclusivement composé de demandeurs d'emploi, comprenant des jeunes de moins de 26 ans et des bénéficiaires du RSA.

À partir de ce socle, l'activité de formation peut se diversifier dans une variété de besoins, de coopérations et d'acheteurs, aux exigences de qualité et sous des formats divers, sur des durées plus courtes que le titre professionnel, pour des professionnels aux besoins de compétences complémentaires ou des demandeurs d'emploi de « Pôle emploi » accueillis en AFPR (Action de formation préalable au recrutement). Cette formule de formation, moins exigeante en lisibilité, peut dégager un chiffre d'affaires important dépendant des volumes vendus.

Ce cadre confère un horizon économique permettant l'emploi de personnels pédagogiques en CDI, à côté d'un volant de vacataires ponctuels pour les modules dédiés.

Aussi les associations rencontrées correspondant à cette configuration avaient récemment recruté un personnel supplémentaire affecté au montage des formations, au suivi et à la communication,

voire à l'accompagnement des publics. Il en était attendu une montée en professionnalité de l'association dans la gestion des formations et la diversification des acheteurs (Région, Pôle emploi, Mission locale, OPCA, etc.) : *« En 2013, on a pris un tournant avec la création du poste de Jeff. Jusqu'alors, on faisait essentiellement de la formation pour les publics en insertion. Aujourd'hui, on a un volet qui s'est agrandi, grâce au poste de Jeff, sur tout ce qui concerne les demandeurs d'emploi d'autres structures, mais également des professionnels dans le bâtiment, voire des particuliers. On a redéfini notre offre de formation [vers] des clients, comme un autre organisme classique, qui viennent soit de l'entreprise, soit de Pôle Emploi, des demandes classiques sur des offres de formation »(BF).*
« Aujourd'hui, si on met en place des formations, c'est soit pour accéder à l'emploi, soit pour que les entreprises aient des nouveaux marchés. La communication est donc orientée au niveau des demandeurs d'emploi pour l'accès à l'emploi, et pour les entreprises pour développer leur marché de compétences et les activités » (CT).

Toutefois, l'activité de ces associations est bien souvent exclusivement consommée par la délivrance des Titres, chronophage aux dires de certaines ; elles disent disposer de trop peu de temps et de moyens pour en consacrer à la recherche de nouvelles ingénieries et coopérations extérieures : *« Quand on parle de préservation de la nature, il y a certaines actions ici que l'on fait en partenariat avec les Petits Débrouillards, une association nationale d'éducation à l'environnement ; moi, je pourrais faire un chantier avec une visée d'éducation à ce niveau ; je l'ai fait à certains moments, sur certains projets ; après, sur la question de la formation… Moi, je l'ai vu, l'intérêt, sur les conférences avec le Conseil Régional ; pour être franc, je pense qu'il y a une réelle volonté, mais une difficulté au pragmatisme. Parce que, il était question de travailler avec la filière bois, XYLO FUTUR, un pôle de compétitivité qui travaille avec les forestiers de la forêt des Landes et toutes les entreprises ; ils inventent des procédés de construction, des procédés de traitement ; ils permettent de financer des recherches, ils sont en lien avec la licence Pro Bois de Bordeaux ; ils essaient de rassembler toutes les énergies pour rendre une économie viable ; et forcément, comme c'est lié au bois, il y a cet aspect écologique, mais c'est avant tout économique … mais la difficulté c'est de mettre en œuvre… en tout cas, il y a eu des travaux de partenariat qu'il aurait fallu un peu plus mettre en place ; mais je pense que, des fois, ça manque un peu de pragmatisme… » (CT).*

4.2.4. Des savoirs experts en complément des standards industriels pour les salariés de grandes entreprises industrielles, dispensés en intra-entreprise

Les deux organismes décrits ici, un indépendant de la région Aquitaine (« PE ») et une association de la région Rhône-Alpes réputée pour ses travaux et publications en matière d'énergies alternatives (« IN »), dispensent des formations aux économies d'énergies et énergies alternatives à des salariés de grandes entreprises industrielles, sous forme dédiée, en intra-entreprises. Leur appartenance à la classe 4 s'expliquait par leur expertise, longuement acquise pour le premier en tant qu'ingénieur au sein d'entreprises concurrentes, tirée pour le second de son militantisme éclairé. Ils élaborent minutieusement l'ingénierie des formations dans un compromis entre leurs savoirs et convictions propres et les souhaits du client ; à côté de ces formations qui assurent souvent l'essentiel des revenus de ces organismes, ils pouvaient également émarger à des formations plus standards aux diverses réglementations et habilitations requises par les organismes d'assurance des personnels exposés à des risques (de la classe n° 3).

Ils se rapprochent du précédent groupe d'organismes dans la mesure où les formations répondent à une coordination et une connaissance interpersonnelles des besoins des acheteurs. Ils s'en distinguent cependant par la nature des marchés. Ces organismes de formation créés par un ou des anciens salariés dont la carrière s'est déroulée dans la spécialité industrielle enseignée, continuent en son sein quoique sous la forme critique des méthodes et des organisations traditionnelles, à l'origine de cette création.

L'expérience accumulée par ces dispensateurs leur permet de concevoir des contenus d'enseignement singuliers, non réductibles aux seuls référentiels et normes contenus dans les textes

réglementaires : *« J'ai tout construit. Je me base sur les normes bien sûr, mais le PowerPoint sur lequel je travaille, je ne veux pas travailler avec quelque chose de commun, c'est moi qui l'ai fait entièrement. Je l'ai conçu, je le modifie, je le fais évoluer, je rajoute des photos, je le fais vivre, comme cela, il s'adapte beaucoup mieux à ma personne. J'ai des collègues qui ont acheté je ne sais où, parce qu'il y a des organismes qui le font. Moi, ça ne m'intéresse pas. Évidemment, je garde le standard mais je le présente à ma façon » (PE)*.

Le positionnement vis-à-vis des grands canaux de financement de la formation professionnelle continue (FPC) (commandes publiques, ou des OPCA) est aussi comparable à celui des précédents organismes, dans la mesure où ces organismes veillent à préserver leur spécificité des risques de standardisation qu'engendrent ces commandes. Cette spécificité peut être reliée aux caractéristiques des territoires, dont les organismes déplorent le manque de prise en considération par les grands acheteurs.

L'incertitude qu'affronte le modèle entrepreneurial de ce groupe d'organismes porte sur la demande, les marchés étant professionnellement diversifiés, et les formations transverses aux différents secteurs.

La réduction de l'aléa passe alors par l'ajustement et l'adaptation des ingénieries à la demande : les objectifs de « transmission d'une compétence technique » et de « sensibilisation », recueillis dans l'enquête, sont combinés dans un ajustement à la demande ; les organismes interviennent très en amont de la formation, en prenant part à la définition des besoins de la formation avec l'acheteur ainsi qu'à la mise en œuvre des savoirs.

Le recrutement des formateurs procède d'un assemblage ponctuel d'intervenants experts, tous extérieurs aux organismes, mais tous personnellement connus de lui : *« Aujourd'hui, le modèle sur lequel a été conçu l'Institut est basé sur un modèle de réseau d'experts, qu'il convient de mobiliser ; on connaît les personnes qui interviennent. Du coup, les certifications ne sont pas nécessaires dans ce contexte-là, comme je vous disais tout à l'heure, c'est un peu le modèle du départ qui veut ça » (IN)*.

Conclusion de la quatrième partie

Les tendances et grandes économies mises en évidence aux parties précédentes ne sont pas exemptes de tensions. Celles-ci se font jour notamment sur le plan des ressources, et de l'expertise. Nous avons illustré différentes économies de ce que nous considérons comme des « mondes de formation à l'écologie », dans le sillage des « Mondes de production » de R. Salais et M. Storper (1993), où principes de coordination et atteinte des objectifs écologiques sont menés dans un rapport de tension autour des ressources, notamment des savoirs. Les entretiens menés en prolongement qualitatif à l'enquête montrent ainsi un malaise de l'offre de formations à visée écologique à l'égard d'économies « mal taillées » pour elles, révélant l'insuffisance des seules économies construites autour des grands circuits de financement de la formation continue pour leur mise en place. Cet écueil était particulièrement patent s'agissant des savoirs, la plupart du temps portés par des intervenants extérieurs aux organismes, qu'ils interviennent en surnuméraires des personnels permanents des associations investies des formations des demandeurs d'emploi, comme pairs artisans aux formations ponctuelles de chefs d'entreprises agricoles et du bâtiment, ou en professeurs-experts indépendants sous-traitants spécialistes en intra-entreprise à la quatrième économie.

Comme cet approfondissement qualitatif procédait également d'un recensement de quelques initiatives institutionnelles prises notamment par les acheteurs, nous avons particulièrement retenu la réponse à cet écueil apportée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, où le Conseil Régional s'est doté d'un organisme spécifique assurant la coordination et le pilotage de sa politique de formation continue aux savoirs écologiques. Longtemps positionné sur les problématiques de

transition énergétique, il a fait du soutien à la formation de formateurs dans les organismes de formation un axe majeur d'intervention.

Conclusion générale

Si les organismes de formation continue pouvaient apparaître comme un « appareil » relais de l'État pour sa politique de qualification de la main d'œuvre à la fin des années 70, force est de constater que leur croissance exponentielle à partir de la fin des années 80, sur la base d'une simple déclaration auprès des services du ministère du Travail, a abouti à une nébuleuse de moins en moins lisible et mobilisable par l'État pour la réalisation de ses objectifs et ambitions de transition de qualifications.

Les objectifs de « verdissement » des emplois et des formations, inscrits à la sixième Table ronde du « Débat national » ouvert en 2013, dernière expression d'une ambition politique environnementale nationale, semblent se heurter à ces difficultés[26]. Le rapport formule une vingtaine de propositions, mais sans vraiment analyser la manière dont les quelques 60 000 prestataires composant l'offre de formation continue en France pourraient suivre ces recommandations.

Poursuivant des travaux réalisés dans les années 2000 sur les organismes de formation, à partir de deux enquêtes statistiques auprès d'un échantillon de ces offreurs, le Céreq a lancé une nouvelle interrogation en 2014, en se saisissant de la thématique écologique des savoirs et de « verdissement » des formations. Un peu plus de 200 formations dispensées dans divers domaines de l'écologie ont ainsi été décrites.

Au terme d'une analyse factorielle suivie d'une classification (ascendante hiérarchique), les formations recueillies pouvaient être réparties autour de cinq modes principaux de dispensation, largement déterminés d'une part par la catégorie de financement, d'autre part par la démarche de service privilégiée, les divers domaines de l'écologie empruntant indifféremment à ces cinq économies.

Dans un premier ensemble, les formations sont dispensées en majorité à des demandeurs d'emploi par des associations, sur des durées longues et des niveaux inférieurs au bac, en suivant le référentiel des certifications (ministérielles) qu'elles délivrent ; les savoirs écologiques y sont pourvus sur la base de collaboration avec des intervenants extérieurs aux organismes le plus souvent. Cet ensemble se caractérise par des processus impersonnels de coordination, faisant prévaloir une qualité générale des enseignements pour des publics nombreux ; cette économie est assez typique des enseignements en gestion et recyclage des déchets.

Une seconde économie concerne plus spécialement des enseignements sur des niveaux supérieurs au bac dispensés à des publics divers par des enseignants et des chercheurs au sein des services universitaires de formation continue et des organismes privés, notamment aux économies d'énergie, dans les spécialités de génie climatique.

Une troisième économie se caractérise également par un haut niveau d'expertise des savoirs d'artisans mobilisés ponctuellement par des associations lors d'une journée de formation au bénéfice des pairs adhérents d'un réseau de production bio de construction ou production agricole.

Enfin, le domaine de la Prévention des risques s'exprime dans des économies rompues aux rendements d'échelle, soit dans le cadre des formations inter-entreprises réglementaires de salariés,

[26] D. OLIVIER (coord.), CHAMBON B. (rapporteur) : « Transitions professionnelles : quelle conduite du changement pour les métiers, les emplois, les compétences et les qualifications, les dispositifs de formation ? », rapport du groupe de travail n° 6 du conseil national, Secrétariat général du débat national sur la transition énergétique, Paris, juin 2013

sur de nombreuses sessions dans l'année, faisant le plus souvent l'objet de sous-traitance en cascade à des organismes indépendants qui appuient l'ingénierie sur la réglementation, soit dans un rapport d'adaptation à la demande spécifique d'une grande entreprise pour ses salariés.

Cependant, nombre de ces organismes peinent à faire de ces formations un axe d'activité soutenable, un quart d'entre eux n'envisageant pas de renouveler leurs formations écologiques. Ils rejoindraient ainsi l'« armée » des organismes qui n'en ont pas dispensé, invoquant divers obstacles en termes de spécialités inadaptées ou de coûts prohibitifs (organismes privés à but lucratif notamment), s'être heurtés à l'absence de demande (toutes catégories), ou un manque de ressources spécifiques en interne (organismes publics notamment).

L'atonie et les signaux contradictoires envoyés depuis une dizaine d'années à l'appareil de formation en termes d'investissement de la question écologique, de consolidation des besoins et expression d'une demande constituent un motif sérieux d'absence durable de ces dimensions écologiques au sein de ces organismes, notamment des privés à but lucratif : pour eux, en palliant une structure de spécialités dispensées relativement standard et étriquée, dont le verdissement se traduirait par un renchérissement des formations, on peut penser que l'expression d'une demande stabilisée et redéployée de formations à visée écologique pourrait permettre de mettre en place une offre de formation correspondante. Dans ces organismes, ce redéploiement pourrait cependant avoir moins d'impact en termes d'emploi que dans les structures publiques et associatives, notamment les plus expérimentées, où il se traduirait en premier lieu, d'après leur réponse à l'enquête, par le recrutement et la formation de formateurs experts.

D'où l'urgence, pour les différents acteurs parties prenantes aux formations, à encourager la mise en œuvre de mesures favorables à l'intégration de dimensions écologiques dans l'offre de formation, par exemple en s'emparant de la recommandation de la Table ronde n° 6 du débat national, évoqué plus haut, portant sur les formations des formateurs.

Bibliographie

Annexe au projet de loi de finances pour 2016, volet formation professionnelle, cinquième partie, « Les organismes de formation », p. 147-166.

Ansaloni M. (2017), « Le marché comme instrument politique. Le désengagement de l'État dans l'usage des pesticides en France », *Sociétés contemporaines*, 105, p. 79-102.

Bargues E., Landivar D. (2016), « Les organismes de formation comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique : une approche par la cartographie des controverses », *Formation Emploi*, 135, juillet-septembre, p. 29-51.

CEDEFOP (2012), *Green skills and environmental awareness in vocational education and training. Synthesis report*, Research paper n° 24, Luxembourg.

Charraud A.-M. *et alii* (1998), *L'offre de formation continue. Les organismes et leurs marchés*, Marseille, Céreq, collection des Études, 71.

CNFPTLV, CNEFOP (2015), *Propositions de priorités de formation liées à la transition écologique et recommandations pour les futurs CPRDFOP,* Rapport établi suite à la saisine du CNFPTLV du 11 décembre 2013 remis aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Fou de Kerdaniel F. & Valerian F. (2013), *L'industrie du recyclage en France : changer de dimension pour créer des emplois ?,* ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Paris.

Frances J., Tricoire A. (2016), « Rénover plus vert : les obstacles à la « montée en compétences » des artisans du bâtiment », *Formation Emploi,* 135, juillet-septembre 2016.

Géhin J.-P. & Méhaut P. (1982), *Crise économique et mutation d'un appareil de formation continue : Lorraine 1974-1980,* Nancy, GREE, Université de Nancy II.

Horn F. (2004), *L'économie des logiciels,* La découverte, Paris, collection Repères.

Jesiorski A. *et alii* (2016), « Quelles compétences pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur ? Une étude exploratoire à l'AMU », colloque du RéUniFEDD, Clermont Ferrand.

Labruyere C. (2015), « La transition écologique dans les diplômes professionnels de l'Éducation nationale », *CPC infos*, 56.

Lascousmes *et alii* (2014), *Le développement durable, une nouvelle affaire d'État*, Paris, PUF.

Le Deaut J.-Y. & Deneux M. (2014), *Les freins réglementaires à l'innovation en matière d'économies d'énergie dans le bâtiment : le besoin d'une thérapie de choc,* Rapport au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Paris.

Meliva A. (2007), *Qualité des formations et emploi des formateurs : le cas des stages proposés aux demandeurs d'emploi*, Marseille, Céreq, collection Relief, 19.

Meliva A. (2009), *La formation des demandeurs d'emploi pour le compte de l'Assedic Alpes-Provence : une économie marchande ?*, Marseille, Céreq, collection Net.doc, 51.

Meliva A. (2012), *Le regard des organismes de formation sur la commande de Pôle emploi*, Marseille, Céreq, Bref, 296-1.

Morin J.-M. & Minaud B. (2015), « L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole », in *POUR*, 227, novembre.

Olivier D., Chambon B. (2013), « Transitions professionnelles : quelle conduite du changement pour les métiers, les emplois, les compétences et les qualifications, les dispositifs de formation ? », rapport du groupe de travail n°6 du Conseil national, Secrétariat général du débat national sur la transition énergétique, Paris, juin.

ORM PACA (OREF de la Région PACA) (2014), *Formations environnementales en PACA. État des lieux dans les différentes voies d'accès à la qualification – données 2011*, Marseille, ORM, coll. « En quelques chiffres »,.

Primon J.-L. (1990), « Les professions de la formation : évolution des emplois (1984-1988) », *Actualité de la formation permanente*, 109, p. 155-159.

Salais R., Storper M. (1993), *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France,* Paris, Éditions de l'EHESS.

Vero J., Rousset P. (2003), *La structuration de l'offre de formation continue*, Marseille, Céreq, collection Notes Emploi Formation, 4.

Annexe

Liste des entretiens réalisés avec des organismes de formation dans le cadre du volet qualitatif de l'étude « former vert », triés par anciennes régions et domaine de formation en développement durable

Formations	Dont : entretien(s) réalisé(s)	Domaine de formation en DD	Statut	Chiffre d'affaires	Part de la Formation Continue dans le CA	Nb de stagiaires	Type de formation
Aquitaine							
1	**oui**	Prévention et gestion des risques majeurs	Privé lucratif	<75 K€	90-100%	>500	1
2		Gestion et traitement des déchets	Individuel	<75 K€	90-100%	200-500	3
3	**oui**		Privé non lucratif	75-150 K€	40-50%	<50	1
4			Privé lucratif	<75 K€	90-100%	50-100	1
5	**oui**		Privé non lucratif	150-750 K€	90-100%	50-100	1
6	**oui**	Économies d'énergies et productions d'énergie renouvelable	Privé lucratif	<75 K€	90-100%	>500	4
7			Public	750-1500 K€	90-100%	>500	1
8		Protection et préservation de la nature	Public	750-1500 K€	90-100%	>500	4
9	**oui**		Privé non lucratif	75-150 K€	40-50%	1-10	1
10			Individuel	<75 K€	90-100%	50-100	2
11			Privé lucratif	<75 K€	90-100%	100-200	5
Rhône-Alpes							
12		Gestion et traitement des déchets	Privé lucratif	<100 K€	1-10 %	<50	2
13			Privé non lucratif	200-500 K€	10-20 %	<50	1
14		Economies d'énergies et productions d'énergie renouvelable	Individuel	<75 K€	20-30 %	100-200	1
15	**oui**		Privé lucratif	150-750 K€	90-100 %	>500	5
16			Privé non lucratif	150-750 K€	10-20 %	<50	1
17			Privé lucratif	<75 K€	10-20 %	50-100	2
18			Privé lucratif	<75 K€	10-20 %	50-100	2
19			Individuel	<75 K€	90-100 %	100-200	5
20		Protection et préservation de la nature	Privé non lucratif	<75 K€	40-50 %	100-200	5
21			Privé non lucratif	<75 K€	40-50 %	100-200	5
22			Privé non lucratif	150-750 K€	10-20 %	<50	1

Provence-Alpes-Côte d'Azur							
23	**oui**	Prévention et gestion des risques majeurs	Privé non lucratif	150-750 K€	60-70 %	100-200	1
24			Privé lucratif	<75 K€	10-20 %	50-100	2
25	**oui**	Gestion et traitement des déchets	Privé non lucratif	<75 K€	10-20 %	300-400	2
26	**oui**		Privé non lucratif	750-1500 K€	90-100%	300-400	1
27	**oui**		Privé non lucratif	150-750 K€	60-70%	100-200	1
28	**oui**		Privé non lucratif	75-150 K€	90-100%	200-300	1
29		Économies d'énergies et productions d'énergie renouvelable	Privé lucratif	150-750 K€	50-60%	300-400	5
30	**oui**		Privé non lucratif	750-1500 K€	90-100%	300-400	
31	**oui**		Privé non lucratif	150-750 K€	60-70%	100-200	1
32	**oui**		Privé non lucratif	<100 K€	1-10%	<50	2
33	**oui**		Privé non lucratif	<75 K€	1-10%	<50	5
34	**oui**		Privé non lucratif	75-150 K€	90-100%	50-100	1
35	**oui**	Protection et préservation de la nature	Privé non lucratif	<75 K€	10-20%	300-400	2
36			Privé non lucratif	<75 K€	1-10%	100-200	3
37	**oui**		Privé non lucratif	150-750 K€	60-70%	100-200	5
38			Individuel	<75 K€	30-40%	<50	4
39			Privé lucratif	<75 K€	10-20%	50-100	2
40	**oui**	Autre	Privé non lucratif	150-750 K€	60-70%	100-200	1

Nota : certains organismes peuvent apparaitre plusieurs fois, s'ils délivrent des formations dans plusieurs domaines.

<u>Type de formation (dernière colonne) :</u>

1 : Formations plutôt longues, certifiantes, majoritairement pour demandeurs d'emploi, acheteur public

2 : Formations plutôt courtes et ponctuelles et minoritaires, souvent de chefs d'entreprises

3 : Formations plutôt courtes sur de nombreuses sessions, publics salariés nombreux en inter

4 : Formations en intra, pour salariés visant une habilitation, et assorties de services

5 : Formations plutôt supérieures, tous publics dont individuels payants